



Document unique 2018-2027

Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale des Ramières du Val de Drôme

et

Document d'Objectifs Natura 2000 (FR3600089)

Partie 1 – Présentation et état des lieux

1/3

l'APPB des Freydières

Les Ramières du Val de Drôme

Document approuvé par le comité consultatif le 13 février 2019 et le CSRPN le 16 mai 2019

AVERTISSEMENT AU LECTEUR DE CE DOCUMENT :

Ceci est une mise à jour et une actualisation des documents de gestion du site des Ramières, notamment du plan de gestion de la réserve naturelle nationale de 2002, du Document d'Objectifs (DOCOB) de 1999 et 2007, et du Document unique de gestion de 2014.

Il faut souligner ici la qualité du travail de 2002 ; le plan de gestion initial reste parfaitement d'actualité pour comprendre l'histoire de la gestion de la réserve, à la fois sur son diagnostic et sur les principaux objectifs partagés par les acteurs locaux notamment.

Il est donc fortement conseillé aux lecteurs voulant approfondir la question de la gestion du site des Ramières de se reporter aux documents précédents, en particulier pour bien comprendre le contexte socio-économique et les attentes des partenaires locaux des Ramières.

Enfin, nous avons réalisé en complément à ce document des rapports annexés de 54 et 44 pages : **Bilan intermédiaire 2007-2011** (Cf. Annexe 14) et **2012-2015** (Cf. Annexe 13).



Pavot cornu (*Glaucium flavum*)

Auteurs :

Jean-Michel FATON, Conservateur
Jérôme Armand, garde technicien
La Gare des Ramières
Maison de la Réserve Naturelle Nationale des Ramières
Communauté de communes du Val de Drôme
Chemin des fouilles
26400 ALLEX (FRANCE)
Tél. 04 75 41 01 51 (ligne directe)
lagaredesramieres.com



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Auvergne-Rhône-Alpes



Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2019-E-024

Séance du 16 mai 2019

Avis concernant le plan de gestion 2018-2027 de la réserve naturelle nationale des Ramières du Val de Drôme (26)

Lors de la séance du jeudi 16 mai 2019, le CSRPN a examiné le plan de gestion 2018-2027 de la réserve naturelle nationale des Ramières du Val de Drôme (26) dont la gestion est assurée par la Communauté de communes du Val de Drôme.

Le CSRPN souligne la nette amélioration du document depuis son dernier examen en juin 2017, mais celui-ci doit être attentivement relu pour corriger les erreurs de rédaction.

Le CSRPN émet un avis favorable à la validation du plan de gestion 2018-2027 de la RNN des Ramières du Val de Drôme à condition d'apporter les améliorations suivantes :

– **clarifier le rôle de chaque acteur dans la mise en œuvre des actions** : manque de lisibilité des actions portées par la réserve en elle-même et de celles portées par d'autres partenaires ou acteurs du territoire.

• **En lien avec ce premier point, et donc la précision du niveau de responsabilité de chaque acteur dans la mise en œuvre de ce plan de gestion, il est nécessaire de vérifier que les métriques mobilisées dans le tableau de bord seront bien accessibles au gestionnaire afin de permettre une évaluation correcte du plan de gestion.**

De plus, le CSRPN demande la remise en place d'une réserve de chasse et de faune sauvage sur le DPF de la rivière Drôme sur le territoire de la réserve naturelle.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

Figure 1 : Avis du CSRPN sur le plan de gestion / Docob du site des Ramières le 16 mai 2019.

Maître d'ouvrage

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) – DREAL de Rhône-Alpes

Suivi de la démarche : Romain BRIET de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et Carole RAY-BARMAN de la DDT de la Drôme



Structure gestionnaire de la réserve naturelle et opérateur N2000

Communauté de communes du Val de Drôme



Rédaction du document

Rédaction / Coordination / Cartographie : Jean-Michel Faton, conservateur de la Réserve Naturelle Nationale des Ramières du Val de Drôme et chargé de mission Natura 2000 de la « structure opératrice »

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Jean-Michel Faton

Contribution : Anne Douard de RNF (arborescence), Delphine Bozino, Jérôme Armand

Synthèse / Relecture : Marie-Odile Canteneur, directrice du pôle Communes et Terroire

Validation scientifique : Conseil scientifique de la réserve naturelle et CSRPN de Auvergne-Rhône-Alpes

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts et des habitats forestiers : Ariane CELEYRON (CCVD, 2005), Coralie LE BORGNE (stagiaire Master II, 2011), J.M. FATON et Luc GARRAUD (2016) avec l'aide de Christophe PENPENIC (CCVD, 2016) et Jean-Michel GENIS (CBNA).

Inventaire de « groupes taxonomiques » : Pour la flore, Denis Jordan, Jacques-Henri Leprince (1990) et Luc Garraud (synthèse sur les espèces patrimoniales de 2013 à 2015) et pour la faune Roger Mathieu (1989) et Jean-Michel Faton (2018)

Crédits photographiques (couverture)

Jean-Michel Faton (1979 – 2018) et Christophe Penpenic (drone) 2016.

Référence à utiliser

FATON J.-M. (2018). Mise à jour du Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale des Ramières et du document d'objectif du site FR8210041/FR8201678. Communautés de Communes du Val de Drôme, Crest.

Remerciements aux organismes ou personnes participants à la gestion de la Réserve Naturelle des Ramières

- **Les maires et les élus municipaux des communes** d'Allex, Eurre, Chabrillan, Grane et Livron-sur-Drôme
- **Les membres du conseil scientifique de la Réserve Naturelle Nationale :**
 - AMOROS Claude, Hydrobiologie
 - AUDIBERT Cédric, Mollusques
 - BROCHIER Jacques-Léopold, Géologie, Archéologie
 - DELIRY Cyrille, Odonates
 - LANDON Norbert, Géomorphologie
 - LETCHER Robin, Chiroptères
 - OLIVIER Jean-Michel, Hydrobiologie (poissons)
 - PARAN Frédéric, Rôle des acteurs
 - PERSAT Henri (Poissons)
 - PIEGAY Hervé, Géomorphologie, forêt alluviale
 - VILLARET Jean-Charles, Botanique, Phytosociologie
- **Les membres du comité consultatif de la réserve :**
 - Association de Défense des Propriétaires et Utilisateurs de la Réserve
 - Association Poney Club des Pentes
 - Association Castor et Hommes
 - AFB
 - Agence régionale de la Santé Auvergne Rhône-Alpes
 - Chambre d'Agriculture de la Drôme
 - Communes d'Allex, Chabrillan, Eurre, Grane, Livron
 - DREAL Rhône-Alpes
 - DDT de la Drôme
 - DDCS
 - Fédération Départementale des Chasseurs
 - Fédération des Associations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
 - FRAPNA DROME
 - Frédéric Liebault
 - Jean SERRET
 - Jean-Louis HILAIRE
 - LPO
 - Norbert LANDON
 - ONCFS
 - Office de Tourisme de Livron-Loriol-Mirmande-Montoison
 - Société du Pipeline Sud Européen
 - Société botanique de la Drôme
 - Syndicat Mixte de la Rivière Drôme
 - Syndicat d'irrigation de la Drôme
 - Sympetrum
- **Les membres du comité de pilotage Natura 2000 :**
 - Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
 - Association Castors et Hommes
 - Association de Défense des Propriétaires et Utilisateurs de la Réserve
 - Association SYMPETRUM
 - Centre Régional de la Propriété Forestière
 - Chambre d'Agriculture de la Drôme
 - Comité Départemental du Tourisme
 - Comité Ornithologique Rhône-Alpes
 - Conseil Scientifique des réserves de la Platière et de la Drôme

Département de la Drôme
Direction Départementale de l'Agriculture de la Drôme
Direction Départementale de l'Équipement de la Drôme
Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Drôme
Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes
Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
Fédération Rhône-Alpes de la Protection de la Nature
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Drôme
Société Pipeline Sud Européen
Syndicat des propriétaires Forestiers et Sylviculteurs

Avant-propos de la Communauté de Communes du Val de Drôme

Le site des Ramières bénéficie de 4 mesures de protection distinctes :

1. RNN : Une Réserve Naturelle Nationale (Décret du 2 octobre 1987),
2. ZPS : Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux (AM du 23 décembre 2003).
3. ZSC : Zone Spéciale de Conservation pour les habitats naturels (AM du 18 mai 2010).
4. APPB : d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur le site des Freydières (AP du 3 octobre 2005) ; cette zone est incluse dans la zone NATURA 2000 et vient compléter le territoire de la réserve.

A la demande de tous les partenaires, et pour simplifier le travail de terrain, la Communauté de communes du Val de Drôme a élaboré un document unique de gestion qui regroupe le « plan de gestion » pour la réserve naturelle et le « Document d'objectif » au titre des deux procédures Natura 2000.

De même, les « comités consultatifs » de la réserve (présidés par le préfet de la Drôme et le « comité de pilotage » de Natura 2000 (commun à la ZPS et la ZSC) se succèdent le même jour, ce qui évite les redondances inutiles.



Localisation de la Réserve Naturelle Nationale des Ramières du Val de Drôme dans le sud-est de la France, à l'est de la Vallée du Rhône et au sud de Valence (Drôme)

Table des matières

I. INTRODUCTION 11

I. RAPPEL DE LA METHODOLOGIE 13

II. PRESENTATION GENERALE 15

1. NATURA 2000 : INFORMATIONS GENERALES..... 17
2. INFORMATIONS SUR LES « RESERVES NATURELLES NATIONALES » (RNN)..... 18
3. REFERENCES DES TEXTES REGLEMENTAIRES ET LISTES ROUGES CONSULTES POUR REDIGER CE DOCUMENT..... 19

III. FICHE D'IDENTITE DES SITES DES RAMIERES 20

1. HISTORIQUE DE LA CREATION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE 22
2. HISTORIQUE DE LA CREATION DES SITES NATURA 2000 23
3. HISTORIQUE DE LA CREATION DE L'APPB DES FREYDIERES DE 2005 24
4. PORTRAITS DE L'EQUIPE DE LA GARE DES RAMIERES..... 25

I. TABLEAUX ET SYNTHESSES SUR LE PATRIMOINE DU SITE DES RAMIERES 26

1. TABLEAUX ET DONNEES PRINCIPALES 27
 - 1.1 *Cadre socio-économique et patrimoine culturel* 27
 - 1.1.1 Données administratives..... 27
 - 1.1.2 Foncier du site des Ramières 29
 - 1.1.3 Données sur les activités humaines et l'occupation du sol..... 32
 - 1.2 *Environnement et patrimoine naturel* 38
 - 1.2.1 Données abiotiques des Ramières 38
 - 1.2.2 Grands milieux décrits dans le Formulaire Standard de Données (FSD)..... 46
 - 1.2.3 Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial des Listes Rouges..... 54
 - 1.2.4 Habitats de la liste rouge régionale (zone est) – données du conservatoire botanique national 68
 - 1.2.5 Flore patrimoniale – données du conservatoire botanique national..... 70
 - 1.2.6 Les mollusques..... 81
 - 1.2.7 Les poissons et écrevisses..... 82
 - 1.2.8 Les coléoptères..... 83
 - 1.2.9 Les lépidoptères..... 83
 - 1.2.10 Les odonates..... 86
 - 1.2.11 Les oiseaux..... 88
 - 1.2.12 Les reptiles et amphibiens..... 91
 - 1.2.13 Les mammifères..... 92
2. TABLEAU DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43 HABITATS 95
3. TABLEAU DES OISEAUX DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 2009/147/CE 101
4. ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS DES RAMIERES DE LA DROME 116
 - 4.1 *Bande active de la rivière Drôme, habitats aquatiques et pionniers (177 ha)*..... 116
 - 4.2 *Forêt alluviale (ripisylve) de la Drôme (163 ha)*..... 117
 - 4.3 *Menace des coupes rases sur la ripisylve du site des Ramières* 120
 - 4.4 *Prairies alluviales (14 ha)*..... 123

II. CONCLUSION 124

III. BIBLIOGRAPHIE 125

Liste des figures

Figure 1 : Avis du CSRPN sur le plan de gestion / Docob du site des Ramières le 16 mai 2019.	3
Figure 2: Limites officielles de la RNN des Ramières, l'APPB des Freydières, la ZPS FR8210041 et la ZSC FR8201678 (Source DREAL/Carmen), échelle : longueur de la réserve = 10 km	21
Figure 3 : Photo aérienne du site des Freydières, J.-M. FATON, juillet 1979.....	24
Figure 4 : contribution des communes du territoire du site protégé des Ramières, échelle : 23 cm = 10 km revoir avec passage en portrait	27
Figure 5 : Les types de propriétaires représentés sur le territoire protégé des Ramières (selon cadastre informatisé de 2009)	29
Figure 6 : 38 ha des boisements privés sont protégés par les PLU des communes sur Chabrillan (1 ha), Grane (23 ha) et Alex (14 ha).....	30
Figure 7 : Localisation des activités humaines sur le site des Ramières – sur la légende, le premier chiffre est le code de l'activité et le chiffre entre parenthèse est le nombre d'infrastructures où cette activité est présente dans les Ramières, par exemple 2 lignes THT ou 10 digues ... etc.	33
Figure 8 : Evolution de la population sur les 5 communes concernées par la réserve naturelle nationale des Ramières.	34
Figure 9 : Les territoires de chasse sur le site des Ramières.....	35
Figure 10 : Evolution de la réglementation de la chasse dans les Ramières entre 2013 et 2016, modèle de carte d'individuelle précisant l'interdiction de chasser sur le DPF de la rivière Drôme au niveau des Ramières	35
Figure 11 : Pictogrammes règlementaires des panneaux de la réserve naturelle des Ramières, modèle 2007	37
Figure 12 : Crue « décennale » de la Drôme, exemple caractéristique, du 7 janvier 1994 à Saillans (station de la DREAL)	40
Figure 13 : Débit d'étiages de référence à Saillans (à 22 km de la RN), de janvier à décembre. Données calculées sur 107 ans : années complètes du suivi depuis l'installation de la station.	41
Figure 14 : Variations du niveau de la nappe phréatique alluviale de la Drôme à Eure entre 1989 et 2016 (Donnée CCVD / Ramières)	41
Figure 15 : Suivi des températures de la Drôme en 2013 (données SMRD).	43
Figure 16 : Suivi des températures de la Drôme à Loriol-sur-Drôme de 2014 à 2016 (données SMRD).....	43
Figure 17 : principales crues morphogènes survenues sur la Drôme depuis 1981	45
Figure 18 : Le mois de novembre 2012 a vu le retour d'une crue d'importance, de l'ordre de 350 m ³ /s à Saillans. Photo du 28 novembre 2012 au pont de pierre à Crest.	45
Figure 19 : Crues historiques à Crest, les crues du 19 ^{ème} siècle étaient nettement plus violentes que maintenant.	45
Figure 20 : Evolution de la végétation des Ramières entre 1932 et 1964	47
Figure 21 : Evolution de la végétation des Ramières entre 1989 et 2010 (Document de Coralie Le Borgne).....	48
Figure 22 : Représentation schématique de la végétation des Ramières en coupe	48
Figure 23 : Positionnement des ouvrages d'aménagements qui limitent la dynamique fluviale naturelle dans la Ramière amont (source Dynamique Hydro).	49
Figure 24: L'entonnement des digues d'Alex et de Grane en 2011 après les travaux du SMRD et de la DDT de la Drôme (image de Google Maps du printemps 2011).....	50
Figure 25 : Evolution observée de la tranchée en forme de « Y » réalisée en janvier 2011 par le SMRD, relevé terrain réalisée en janvier 2013 par J. Nivou (SMRD), J.-M. Faton (CCVD) et R. Viret (DDT de la Drôme) et de novembre 2013 (J.M. Faton) - Photo aérienne Google Maps, printemps 2011 à gauche et IGN 2010 à droite.....	52
Figure 26 : Transport des matériaux de la tranchée en « Y » (en rive gauche) pour construire la risberme de protection de la digue d'Alex (rive droite)	53
Figure 27 : Aperçu graphique du relevé topographique LIDAR de 2010 réalisé par le syndicat de la rivière Drôme (LAsEr Detection And Ranging technique nouvelle permettant de réaliser des relevés topographiques précis par survol d'hélicoptère ou de drone)	53
Figure 27: évolution de la largeur moyenne de bande active de la Ramière amont (entre le seuil de Crest et l'entonnement d'Alex et Grane.)	54
Figure 29 : 85% du territoire du site des Ramières est occupé par des habitats communautaire de l'Annexe I de la directive Natura 2000.....	67
Figure 30 : Représentation des différents types d'habitats Natura 2000 dans les Ramières – Néant = habitats non d'intérêt communautaire.....	67
Figure 31 : Types biologiques des espèces présentes dans les Ramières.....	71

Sur l'ensemble des 703 espèces de la réserve, 644 sont indigènes, le statut d'indigénat est celui du Catalogue des espèces Rhône-Alpes ayant servi à évaluer le taux de régression établi par la Liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes (UICN). Cet indigénat comprend des espèces indigènes depuis tout le temps et d'autres

Figure 32 : Dans les Ramières, les plantes exogènes représentent 8 % de la flore 72

Figure 33 : Les espèces de la liste rouge régionale, tableau du nombre d'espèces concernées dans les Ramières (LR de la DREAL, 2015 et données CBNA 2016) **Légende de la Liste Rouge de la flore** : 72

Figure 34 : Carte de localisation relevés floristiques (source CBNA) 73

Figure 35 : Carte de localisation des espèces végétales des Listes Rouges (source CBNA) 74

Figure 36 : Carte de localisation des espèces végétales des Listes Rouges (source CBNA) 74

Figure 37 : Carte de localisation des espèces végétales protégées (source CBNA) 75

Figure 38 : Liste de la flore patrimoniale des Ramières des différentes listes rouge et listes de protection, mise à jour janvier 2016 (source CBNA) 78

Figure 39 : Remise en culture d'une petite parcelle de plantes messicoles en limite extérieure de la réserve naturelle à Eurre sur la station originelle de la Nigelle de France (Convention avec la mairie d'Eurre, 2016)..... 80

Figure 40 : Localisation des papillons d'espèces protégées dans la réserve naturelle des Ramières ; 85

Figure 40 : Fréquence d'observation des 6 principales espèces de zygoptères de la réserve naturelle des Ramières (Nombre de données par espèce)..... 87

Figure 41: Fréquence d'observation des 5 principales espèces d'Anisoptères de la réserve (Nombre de données par espèce) 87

Figure 41 : Apparition et domination observée du caloptéryx méditerranéen sur le c. éclatant à partir de 2005 dans les Freydières d'Allex. 87

Figure 44 : Coenagrion mercuriale - Agrion de Mercure N°1044 – la population de cette espèce dépend des canaux d'Allex situés dans la plaine agricole..... 98

Figure 45 : Oxygastra curtisii - Cordulie à corps fin N°1041 – la population de cette espèce en en cours d'installation (saison 2015 et 2016) dans les plans d'eau de gravières et d'irrigation (reproduction probable non avérée)..... 99

Figure 46 : Euphydryas (Eurodryas, Hypodryas) aurinia N°1065 et Maculinea arion (espèce de l'annexe 4 de la directive « habitats ») Localisation des nids de chenilles en juillet 2016 100

Figure 47 : Répartition de Zerynthia polyxena et Maculinea arion (espèce de l'Annexe 4 de la directive habitats) dans la Réserve Naturelle Nationale des Ramières en 2016 101

Figure 48 : Localisation du Murin de Bechstein dans la réserve des Ramières. Le Murin de Bechstein est une espèce à faible rayon d'action (entre 1,5 et 3 kilomètres de son gîte) et principalement forestière en activité de chasse. L'effectif d'adultes sur la nurserie d'Allex est remarquable et, à notre connaissance, aucune autre colonie arboricole de Rhône-Alpes n'accueille autant d'individus. 101

Figure 49 : Castor d'Europe N°1337 : effectifs stables de 2007 à 2013, environ 20 à 22 familles, c'est une densité exceptionnelle en Europe. 101

Figure 50 : Milan noir N°A073 108

Figure 51 : Bondrée apivore N°A073 et Faucon hobereau N°A099 109

Figure 52 : Petit gravelot N°A136..... 110

Figure 53 : Engoulevent d'Europe N°A224..... 111

Figure 54 : Martin-pêcheur N°A229 112

Figure 55 : Pic noir n°A236 113

Figure 56 : Essai de cartographie des deux types de boisement (relevés de mai 2014) dans le secteur amont des Ramières et répartition des types d'arbre par classe de hauteur selon la méthode cahier technique RNF n°2 - septembre 2013 118

Figure 57 : Coupe rase de 4,5 hectares le 10 janvier 2014 (45 000 m², environ 1300 tonnes de bois coupé)..... 120

Figure 57 : Photo de février 2017 prise par drone..... 121

Figure 59 : Carte de l'évolution de la couverture forestière « Global Forest Watch » (GFW) de 2001 à 2016, par le think-tank américain World Resources Institute (WRI) 122

Figure 60 : Gestion des prairies alluviale des Ramières amont 123

Figure 61 : Gestion des prairies alluviale des Ramières aval..... 124

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Superficies des mesures de protection selon les sources	
Tableau 2 : Évolution démographique de la communauté de communes du Val de Drôme depuis 50 ans	
Tableau 3 : Contribution de chaque commune au territoire classé en réserve naturelle nationale + APPB.	
Figure 5 : Les types de propriétaires représentés sur le territoire protégé des Ramières (selon cadastre informatisé de 2009)	Tableau 4 :
Régime de propriété	29
Tableau 5 : Typologie de la propriété forestière	
Tableau 8 : Crues moyennes à Saillans (station de la DREAL située à 22 km de la RN), de septembre à août. Le débit maximal de 700 m ³ /s environ a été enregistré le 3 décembre 2003, environ à 900 m ³	
Tableau 9 : Objectifs de qualité de l'eau dans la basse vallée de la Drôme du SAGE	
Tableau 10 : Résultats d'analyses de l'eau entre 2011 et 2015 (source http://sierm.eaurmc.fr) - comparaison des données en fin d'été.	
Tableau 11 : Évolution des T° et de l'O ₂ en août 1993 sur la rivière Drôme à Allex.....	
Tableau 12 : Importance des crues sur 4 points sur le bassin versant - source SMRD.....	
Tableau 13 : Listes des habitats prioritaires (PR*) cartographiés = 42% de la surface du site des Ramières.....	
Tableau 14 : Listes des micro-habitats prioritaires (PR*) secondaires dans les polygones et n'apparaissant pas sur les cartes.....	
Tableau 15 : Légende de la carte de la végétation 2016 du site des Ramières = 85% de la surface du site des Ramières sont des habitats Natura 2000	
Tableau 16 : Listes des micro-habitats communautaires (IC) secondaires dans les polygones et n'apparaissant pas sur les cartes	
Tableau 17 : Habitats dominants du site des Ramières figurant dans le Référentiel et Liste rouge des végétations de Rhône-Alpes, Pôle d'information flore-habitats de Rhône-Alpes – 2016 (www.pifh.fr)	
Tableau 18 : Micro-habitats secondaires du site des Ramières figurant dans le Référentiel et Liste rouge des végétations de Rhône-Alpes, Pôle d'information flore-habitats de Rhône-Alpes – 2016 (www.pifh.fr)	
Tableau 19 : Légende de la flore patrimoniale des Ramières de la liste rouge de Rhône-Alpes (LRRRA)	
Tableau 20 : Aperçu synthétique de l'état de conservation du site naturel des Ramières en 2014.	

I. Introduction

C'est la Loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976 (codifiée CE, Article L332-1) qui a précisé les missions des réserves naturelles en France, en raison de milieux naturels présentant une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader.

Sont prises en considération à ce titre les objectifs fixés par la Loi :

1. La préservation d'**espèces** animales ou végétales et d'**habitats** en voie de disparition sur tout ou partie du territoire national ou présentant des qualités remarquables ;
2. La reconstitution de populations animales ou végétales ou de leurs habitats ;
3. La conservation des jardins botaniques et arboretums constituant des réserves d'espèces végétales en voie de disparition, rares ou remarquables ;
4. La préservation de biotopes et de formations géologiques, **géomorphologiques** ou spéléologiques remarquables ;
5. La préservation ou la constitution **d'étapes sur les grandes voies de migration** de la faune sauvage ;
6. Les études scientifiques ou techniques indispensables au développement des **connaissances humaines** ;
7. La préservation des sites présentant un intérêt particulier pour l'étude de l'évolution de la vie et des premières activités humaines.

Ce statut de protection national est renforcé¹ par l'engagement international pris au niveau européen par l'Etat français au titre de la protection des oiseaux et de la protection des habitats naturels (voir le chapitre NATURA 2000 ci-dessus).

De fait, le site des Ramières abrite des espèces en voie de disparition, des habitats fluviaux remarquablement naturels, des formations géomorphologiques fluviales uniques en France. Les Ramières sont une étape pour les grands migrateurs qui viennent y chercher une espace de quiétude. De plus, les études réalisées sur le site depuis 30 ans contribuent à une meilleure connaissance de notre environnement, de l'incidence des activités humaines sur les habitats et les espèces ainsi que les évolutions liées aux changements climatiques.

Dans les Ramières, les zones protégées par la loi française (Réserve Naturelle Nationale - RNN et Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope - APPB) recouvrent le même territoire que les zones désignées au titre de Natura 2000, le même opérateur ou gestionnaire et les mêmes partenaires. Aussi, ce document unique fait la synthèse des mesures de gestion prises au titre de ces 4 procédures réglementaires.

Tout le fonctionnement écologique de la réserve est étroitement lié au fonctionnement de la rivière Drôme et de sa nappe d'accompagnement (hydrosystème fluvial²). La Drôme a pour caractéristique une forte dynamique et une absence de barrage sur tout son cours : c'est une rivière à écoulement libre, encore relativement sauvage. C'est la raison pour laquelle des principaux objectifs de la gestion écologique du site sont d'ordre fonctionnel.

¹ En introduisant notamment la notion d'incidence de toutes les activités humaines, qui doivent être évaluées, évitées ou compensées.

² L'hydrosystème fluvial englobe tous les espaces liés au fleuve par les eaux superficielles ou souterraines : cours principal, anciens bras, grèves, forêts ou prairies alluviales

Le site de la réserve comprend deux zones de divagation libre de la rivière (l'une n'est pas administrativement incluse dans la réserve : elle est protégée par un APPB) qui hébergent une biodiversité spécifique au milieu et régulièrement renouvelée, au rythme des crues et des modifications des méandres et des tresses de la rivière :

- Des bancs de galets hébergeant des herbacées annuelles et des saulaies basses dont la surface varie fortement avec les crues,
- Des freydières, résurgences de la nappe formant des rivières indépendantes avec leurs biotopes³ propres, parfois sur plusieurs kilomètres, au sein même du lit de la Drôme. Le linéaire total des freydières est estimé à 5 km.

Entre ces deux zones, la rivière est endiguée depuis le 19^{ème} siècle⁴. Cette zone endiguée est d'un intérêt écologique moindre.

L'histoire du milieu naturel depuis le 19^{ème} siècle et les usages intensifs contemporains, extractions de graviers et pompages agricoles notamment, ont conduit à une mutation de la rivière vers :

- L'abaissement des nappes phréatiques : enfoncement du lit mineur, assèchement des ramières (ripisylve) et des freydières,
- La diminution de la fréquence d'inondation des ramières, du fait de l'enfoncement du lit qui concentre les eaux dans le chenal principal,
- La diminution de la dynamique latérale qui en résulte : lors des crues, la Drôme ne "remplit" plus toute la largeur du lit, d'où un ralentissement des érosions des berges

³ Biotope : milieu de vie des espèces animales ou végétales.

⁴ La construction des digues s'étend entre 1775 (1750 ?) et 1846 : v. Norbert LANDON 1999.

I. Rappel de la méthodologie

L'**état des lieux** est une description complète de l'espace naturel (contexte général, environnement physique, géo et biodiversité, contexte humain, paysage). Il permet d'avoir une connaissance suffisante du site, d'organiser les données, de comprendre le fonctionnement global et **de pré-identifier les facteurs** déterminants pour la gestion.

Le **diagnostic** correspond à la phase analytique du plan de gestion. Cette analyse de l'état des lieux permet la définition des **enjeux**, des **objectifs** et du **plan d'action**. Lors de la rédaction d'un nouveau plan de gestion, les diagnostics initiaux sont complétés par les nouvelles connaissances acquises au cours du temps : l'état des lieux est donc **actualisé**.

Les **enjeux** (écologiques, socio-économiques) sont constitués **d'éléments** du patrimoine ou du fonctionnement pour lesquels la réserve a une **responsabilité**, et qu'elle doit préserver ou améliorer. Pour cela, il est nécessaire de développer une **stratégie** de gestion. Chaque enjeu est décrit selon son **état de conservation** au moment de la rédaction et selon les **facteurs** qui influent sur cet état. Ces derniers sont des **facteurs naturels et anthropiques** qui agissent de façon **directe ou indirecte** sur l'existence, l'état et l'évolution des **enjeux**. Ils peuvent avoir une influence **positive (leviers/opportunités)** ou **négative** (menaces/pressions) sur l'état des enjeux.

Il s'agit donc de rechercher les causes des bons et des mauvais états de conservation constatés (facteurs internes ou externes au site). Ces facteurs peuvent être liés au contexte général du site, aux paramètres abiotiques, à des processus naturels, ou aux usages.

Les facteurs d'influence contraignent ou facilitent l'atteinte des objectifs à long terme et servent à déterminer les objectifs opérationnels puis les actions.

Les enjeux et leur état actuel, ainsi que les facteurs d'influence et leurs pressions à gérer associées sont décrits ci-dessous. Ils permettent de mieux comprendre les objectifs du gestionnaire et notamment l'importance de la politique de « non intervention » pour certains habitats. Ce fil conducteur a pour but d'expliquer et de donner une plus grande clarté à l'arborescence qui est un tableau complet, logique mais qui peut être difficile à s'approprier. *Cf. Partie 2 – Arborescence.*

Le diagnostic établit donc la base des connaissances dans la réserve naturelle. Les opérations mises en œuvre au cours du premier plan de gestion ont permis d'acquérir beaucoup de connaissances, mais leur actualisation reste importante. En effet, l'**état des lieux** doit être mis à jour régulièrement. Ici, les facteurs d'influence sont détaillés et traduits en pressions ou opportunités sur les enjeux (Anne Douard, 2018).

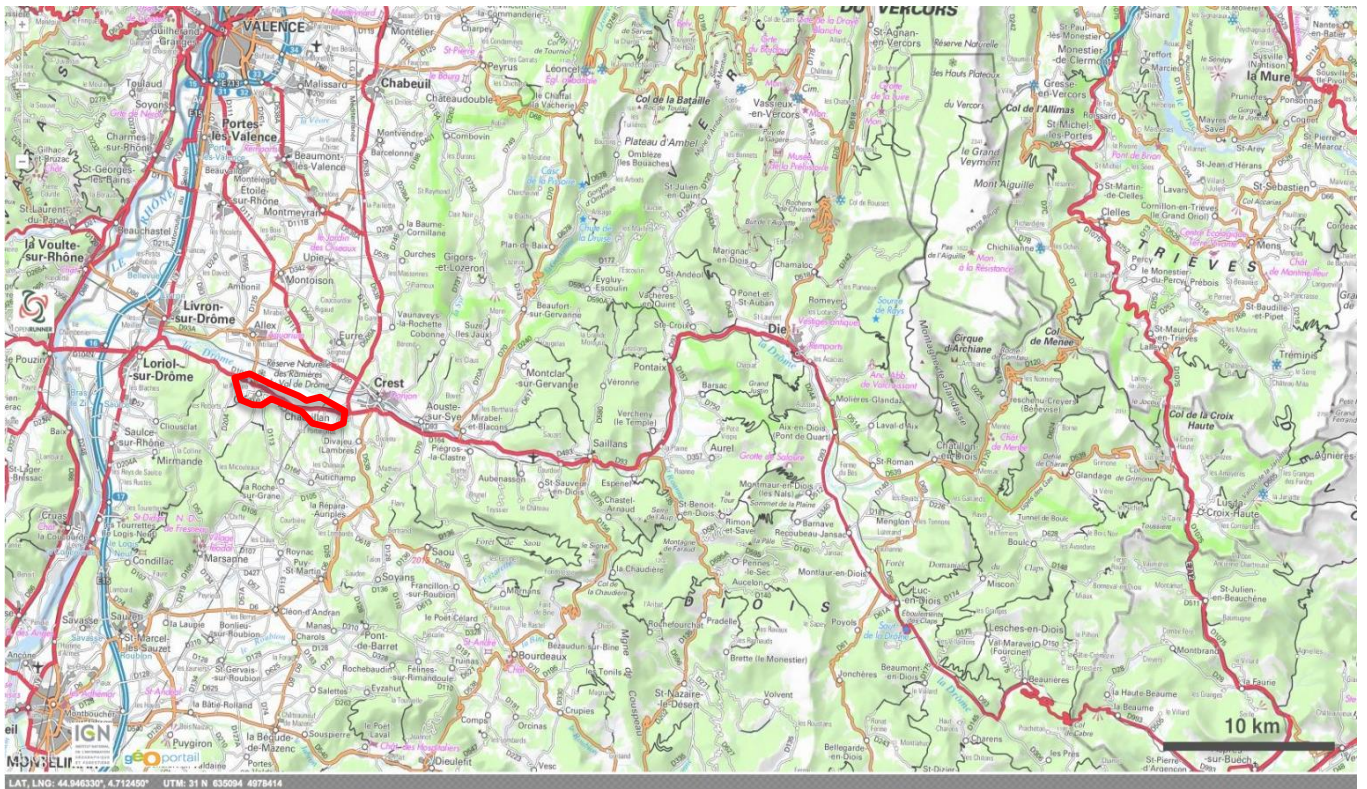


Figure 1. Localisation de la RNN des Ramières

II. Présentation générale

La Réserve Naturelle Nationale (RNN) a été créée par un décret en Conseil d'Etat le 2 octobre 1987 (J.O. du 8 octobre 1987)⁵. Son nom officiel est la « *Réserve naturelle des Ramières du val de Drôme* ». Cette réserve couvre une surface de 346 ha sur un linéaire de 10 km le long de la rivière Drôme. L'appellation de « Ramières » est un terme local qui désigne les boisements alluviaux. Ce mot vient du latin « *ramus* » qui veut dire branche, rameau.

L'ancienne zone d'exploitation « Gravidrôme » des granulats des Freydières (autorisée de 1982 à 1997) était entièrement située sur le Domaine Public Fluvial (DPF) et enclavée dans la réserve en 1987. Cette zone a été protégée par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) du 3 octobre 2005 sur une superficie de 57 ha.

L'ensemble ainsi constitué de la RNN et de l'APPB forme le site Natura 2000 sur une surface théorique de 403 ha selon les textes. En réalité, cette surface est de 371 ha, calculée sur un SIG.

L'arrêté du 23 décembre 2003 a porté désignation du site Natura 2000 des *Ramières du val de Drôme* comme « Zone de Protection Spéciale pour les Oiseaux », code FR8210041 en application de la directive 2009/147/CE⁶ pour la protection des oiseaux. Le site « *Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme* », code FR8201678 a été désigné « Site d'Importance Communautaire » le 18 mai 2010, en application de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ces deux sites concernent le même territoire.

Le site des Ramières est le site naturel d'intérêt majeur de la Vallée de la Drôme. Il représente à lui seul un quart des surfaces en ripisylve du bassin versant de la rivière Drôme. L'autre site Natura 2000 le plus proche est situé à 10 km, à Printegarde, au confluent de la Drôme et du Rhône. L'ensemble Ramières – Printegarde constitue la principale zone humide du département de la Drôme.

Globalement, le territoire de la réserve naturelle des Ramières est un espace naturel qui est resté bien préservé. Depuis sa création, l'élément le plus marquant a été la construction de la ligne TGV sud-est en 2000. Cet ouvrage, à proximité immédiate de la réserve dans sa partie amont sur environ 500 m. Le TGV devait initialement amputer une partie de son territoire. Son statut de protection international, au titre de Natura 2000, a permis d'éviter un déclassement partiel de son territoire. D'autre part, les gravières ont été sorties du lit de la rivière Drôme par la création de la réserve en 1987 et la fin de l'autorisation de Gravidrôme en 1997 (Site protégé par l'APPB des Freydières en 2005). Depuis, une gravière alluvionnaire est exploitée par LAFARGE GRANULATS SUD (autorisation en 1996, reconduite en 2003 pour 10 ans, nouvelle demande en 2012 pour 10 ans). Cette gravière est installée dans une zone agricole et elle est mitoyenne de la réserve sur environ 2000 m. Elle a un impact sur le niveau de la nappe phréatique alluviale dans la réserve⁷. Le point délicat de l'impact de la carrière est son effet possible sur le niveau de la nappe phréatique, et donc indirectement sur la forêt alluviale. Entre 2008 et 2013, la hauteur moyenne du lac des pêcheurs (premier plan d'eau de gravière creusé en 1996) connaît une tendance à la baisse. Cet abaissement moyen de 29 cm est la conséquence du creusement des nouveaux plans d'eau entre 2008 et 2013. Parallèlement, la forêt alluviale de la réserve connaît un dépérissement net du fait d'un stress hydrique. Aussi, nous souhaitons que l'étude hydrogéologique soit affinée. Nous espérons, en effet, qu'un abaissement de la nappe au droit des prairies alluviales (secteur du pipeline SPSE

⁵ Décret N° 87-819

⁶ La Directive 2009/147/CE (appelée plus généralement Directive Oiseaux) du 30 novembre 2009 est une mesure prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. Elle remplace la première Directive Oiseaux 79/409/CEE du 2 avril 1979 qui avait le même objet, intègre ses modifications successives et la codifie.

⁷ Un rapport sur l'impact de cette carrière sur la réserve naturelle a été rédigé et présenté à la commission pluripartite en octobre 2013.

amont), ne serait pas préjudiciable et que par contre, il pourrait être utile de provoquer une remontée de la nappe au niveau de la ripisylve autour du Merdarie et aussi en aval de celui-ci.

Les dix premières années, la gestion de la réserve naturelle a été confiée à une association, le « *Comité de Gestion* » par convention avec le préfet de la Drôme le 18 octobre 1988. Le comité de gestion était une association régie par la Loi de 1901. Son unique but était de gérer la réserve naturelle. Elle était composée de membres désignés par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature, la Communauté de Communes du Val de Drôme et l'Association de Défense des Propriétaires et Utilisateurs des Ramières. Cette association a réalisé un travail remarquable dans la mesure où elle a permis de caler la gestion de la réserve dans le cadre technique recommandé par le ministère chargé de l'environnement et la fédération des Réserves Naturelles de France. A cette époque, elle était dirigée par le Docteur Roger Mathieu, qui était également président de la FRAPNA Drôme. Au bout de 10 ans, les conflits entre ses membres de sensibilités différentes ne permettaient plus un fonctionnement normal de l'association de gestion et notamment ne permettaient pas de mettre à jour le plan de gestion. Aussi, d'un commun accord et en concertation avec les services de l'Etat, cette association a été dissoute et ses biens ont été légués à la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD). Le personnel a également été repris comme le prévoyait la convention de gestion avec le préfet.

Cette gestion a été transférée à la CCVD le 27 novembre 1998. Cette évolution, consensuellement partagée, a permis une meilleure intégration de l'outil de protection de la nature dans la vie locale. Par une nouvelle convention du 19 décembre 2006, la gestion de la réserve a été renouvelée pour 5 ans, renouvelable une fois tacitement. Une nouvelle convention a été signée en mai 2012, après l'établissement d'un bilan de la gestion de la réserve par le conservateur. En 2016, la CCVD a été reconduite comme gestionnaire de la réserve naturelle. Le gestionnaire est chargé d'assurer la conservation du patrimoine de la réserve. Il conçoit le plan de gestion et il vérifie que les activités humaines ont une incidence minimale sur les habitats et les espèces.

En application du plan de gestion, il assure :

1. La surveillance (police) ;
2. La préparation des demandes d'autorisation et le suivi de leur mise en œuvre ;
3. La protection et l'entretien général du milieu naturel ;
4. La réalisation et l'entretien du balisage ;
5. Le suivi scientifique, la gestion des bases de données, l'organisation des expertises ;
6. La réalisation de travaux de gestion écologique ;
7. L'entretien des équipements ;
8. L'élaboration des rapports d'activité ;
9. L'accueil du public.

1. NATURA 2000 : informations générales

Natura 2000 : le réseau des sites européens pour la conservation de la biodiversité

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 28 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes :

- la directive 2009/147/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux »⁸
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ».

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. L'ambition de Natura 2000 est de **concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable**. Les États membres prennent les mesures appropriées pour éviter, dans les zones spéciales de conservation, la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces ainsi que les perturbations touchant les espèces pour lesquelles les zones ont été désignées, pour autant que ces perturbations soient susceptibles d'avoir un effet significatif eu égard aux objectifs de la présente directive.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque Etat membre est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Le réseau Natura 2000 est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, ou stratégie nationale pour la biodiversité par exemple).

Natura 2000 en France

Le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin, lequel représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,

⁸ La Directive 2009/147/CE (Directive Oiseaux) du 30 novembre 2009 est une mesure prise par l'UE afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. Elle remplace la première Directive Oiseaux 79/409/CEE du 2 avril 1979 qui avait le même objet, intègre ses modifications successives et la codifie. Si certaines activités, telles que la chasse ou la pêche, peuvent être considérées comme compatibles, il faut cependant vérifier qu'elles se conforment à l'article 6, paragraphe 2, de la directive 92/43/CEE pour garantir que lesdites activités n'engendrent aucune perturbation susceptible d'affecter de manière significative les objectifs de ladite directive.

- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

2. Informations sur les « Réserves NATURELLES NATIONALES » (RNN)

La première réserve naturelle française était maritime. Elle a été créée en 1913 pour sauver les colonies de fous de Bassan de l'archipel des Sept-Îles. Sur le domaine terrestre, la première est celle du Lac Luitel dans le massif de Belledonne, créée en mars 1961.

En France, le système de protection par réserve naturelle fonctionne au niveau national et régional :

- les Réserves Naturelles Nationales, dont la valeur patrimoniale est jugée nationale ou internationale, et qui sont classées par décision du ministre de l'environnement, après avis du *Conseil National de la Protection de la Nature* (CNPN) ;
- les Réserves Naturelles Régionales (ou RNR, qui remplacent depuis 2002 les réserves naturelles volontaires RNV) classées par décision en Conseil régional, dont la valeur patrimoniale est de niveau régional ;
- la responsabilité et gestion des six réserves naturelles de Corse ont un nouveau statut depuis la loi « *Démocratie de proximité* ». Elles ont été transférées à la collectivité territoriale de Corse et ont maintenant le statut de « *réserves naturelles en Corse* ».

Animation du réseau : les réserves naturelles françaises sont regroupées au sein d'une association dénommée « *Réserves naturelles de France* », dont le but est la centralisation des informations relatives aux réserves naturelles, l'échange des expériences de conservation réalisées, la diffusion de l'information légale auprès des gestionnaires, etc.

Depuis le 19 juillet 2011, on compte 262 réserves naturelles en France (couvrant 2 851 584 ha), réparties en :

- 162 RNN (réserves naturelles nationales), couvrant 2 746 783 ha (terrestres et maritimes, en métropole et outre-mer), dont la réserve naturelle des Terres australes françaises (2 270 000 ha)
- 94 RNR (réserves naturelles régionales)
- 6 réserves naturelles de Corse

Total :

- 251 198 ha environ en France métropolitaine
- 2 600 386 ha dans les territoires des DOM-TOM, abritant
 - 70% des habitats naturels jugés prioritaires au niveau européen,
 - 82% des espèces de mammifères menacées et
 - 79% des espèces d'oiseaux en danger.

Elles ont des surfaces et moyens de gestion très contrastés. La RNR de la Mine du Verdy, située en Région Rhône-Alpes, est la plus petite avec 0,05 ha. La plus grande reste la RNN des Terres australes et antarctiques françaises avec 2 270 000 ha.

3. Références des textes réglementaires et listes rouges consultés pour rédiger ce document⁹

Textes de protection nationaux et directive européenne

code	ARTICLE	INTITULE	ARRETE
CDH2	Annexe II	Directive Habitats-Faune-Flore	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée par la directive 97/62/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages
CDH4	Annexe IV		
CDH5	Annexe V		
CDO1	Annexe I	Directive Oiseaux	Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages
NA		Esturgeon (Acipenser sturio)	Arrêté du 20 décembre 2004 relatif à la protection de l'espèce Acipenser sturio (esturgeon)
NAR2	Article 2	Amphibiens et Reptiles protégés	Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
NAR3	Article 3		
NAR4	Article 4		
NAR5	Article 5		
NAR6	Article 6		
NEC1	Article 1	Écrevisses protégées	Arrêté du 21 juillet 1983, modifié par l'arrêté du 18 janvier 2000, relatif à la protection des écrevisses autochtones
NEC2	Article 2		
NFM1	Article 1	Faune marine protégée	Arrêté du 26 novembre 1992 fixant la liste des animaux de la faune marine protégés sur l'ensemble du territoire
NI2	Article 2	Insectes protégés	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
NI3	Article 3		
NM		Vertébrés menacés d'extinction	Arrêté du 09 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département
NM2	Article 2	Mammifères protégés	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
NMM1	Article 1	Mammifères marins protégés	Arrêté du 27 juillet 1995 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national
NMM2	Article 2		
NMM3	Article 3	Mammifères marins protégés	Arrêté du 27 juillet 1995 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national
NMO2	Article 2	Mollusques protégés	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
NMO3	Article 3		
NMO4	Article 4		
NO2	Article 3	Oiseaux protégés	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
NO3	Article 4		
NP1	Article 1	Poissons protégés	Arrêté du 08 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégés sur l'ensemble du territoire national
NTAA1	Article 1	Oiseaux des Terres australes et antarctiques françaises	Arrêté du 14 août 1998 fixant sur tout le territoire national des mesures de protection des oiseaux représentés dans les terres australes et antarctiques françaises
NTM1	Article 1	Tortues marines protégées	Arrêté du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection
NTM8	Article 8		
NVM		Espèces végétales marines protégées	Arrêté du 19 juillet 1988 relatif à la liste des espèces végétales marines protégées
PGR		Grenouille rousse	Arrêté du 05 juin 1985 relatif à la production des spécimens de grenouille rousse
RI11	Article 1	Insectes en région Ile-de-France	Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale

Listes rouges de la faune menacée en France

code	INTITULE
Espèces éteintes	
EX	Eteinte
EW	Eteinte à l'état sauvage
RE	Eteinte au niveau régional (ici : France ou collectivité d'Outre-Mer)
Espèces menacées de disparition	
CR	En danger critique d'extinction
EN	En danger
VU	Vulnérable
Autres catégories	
NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA	Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite dans la période récente ou présente en métropole de manière occasionnelle ou marginale)
NE	Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

Liste rouge des mollusques de France métropolitaine - Bouchei, P. 1994.

Liste rouge des insectes de France métropolitaine - Guilbois, R. 1994.

Liste rouge "autres invertébrés" de France métropolitaine - Keith, P. 1994

Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine - MNHN, UICN France, ONEMA & SFI. 2009

Liste rouge des reptiles et amphibiens de France métropolitaine - UICN France, MNHN & SHF. 2008.

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine - UICN France, MNHN, ONCFS & SEOF. 2008.

Liste rouge des mammifères marins de France métropolitaine - MNHN, UICN France, ONCFS & SPEFM. 2009.

Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine - MNHN, UICN France, ONCFS & SPEFM. 2009.

Statut reproducteur dans la zone d'étude

0 : manque de donnée pour statuer

1 : espèce ne se reproduisant pas dans la zone d'étude

2 : espèce se reproduisant probablement dans la zone d'étude

3 : espèce se reproduisant certainement dans la zone d'étude

9 La liste n'est pas exhaustive, d'autres références sont données dans le texte du document de gestion

III. Fiche d'identité des sites des Ramières

Type de protection	Surface officielle des arrêtés de classement	Surface FSD, version décembre 2008 (base CARMEN)	Surface réelle sur SIG Ramières (2018)
Réserve naturelle nationale	346 ha		307 ha
APPB des Freydières	57,5 ha	57,5 ha	60 ha
ZPS directive « oiseaux »	Pas de surface, voir carte au 1/100 000	374 ha	367 ha
ZSC directive « habitats »	Pas de surface, voir Carte au 1/25 000	371 ha	371 ha

Tableau 1 : Superficies des mesures de protection selon les sources

Nom officiel de la RNN Code national de la RNN	« Réserve naturelle des Ramières du val de Drôme » (décret 87-819 du 2 octobre 1987) FR3600089
Nom officiel de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)	« Les Freydières de la Drôme » (arrêté 05.4419 du 3 octobre 2005) Cette zone a été protégée par un arrêté de préfectoral de protection de biotope sur une superficie de 57 ha <i>complétant</i> le territoire protégé de la RNN. L'ensemble (RN+APPB) est intégré dans les 2 sites N2000 qui se superposent.
Nom officiel du site Natura 2000 Date des arrêtés ministériels de désignation	« Ramières du val de Drôme » comme Zone de Protection Spéciale pour les Oiseaux (ZPS), code FR8210041 et la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la drome », code FR8201678, donc sur le même territoire regroupant la réserve naturelle + l'arrêté de biotope. L'arrêté du ministre de l'écologie du 18 mai 2010 a porté désignation de la ZSC FR8201678 (Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE). L'arrêté du ministre de l'écologie du 23 décembre 2003 a porté désignation de la ZPS FR8210041 (Directive « Oiseaux » 2009/147/CE)
Localisation : région	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Localisation : département(s)	Drôme
Préfet coordinateur	Drôme
Président du comité de pilotage N2000	Jean Serret, Maire de la commune d'Eurre, président de la Communauté de communes du Val de Drôme, conseiller départemental de Crest nord.
Structure porteuse et Opérateur	Communauté de Communes du Val de Drôme
Commissions ou groupes de travail	Le COPIL Natura 2000 se réunit si possible le même jour ¹⁰ que le comité consultatif de la RNN.

¹⁰ Dans la pratique, les réunions du COPIL Natura 2000 se passent à l'automne et les réunions du comité consultatif en hiver, pour mieux répondre à la programmation actuelle des services de l'Etat.

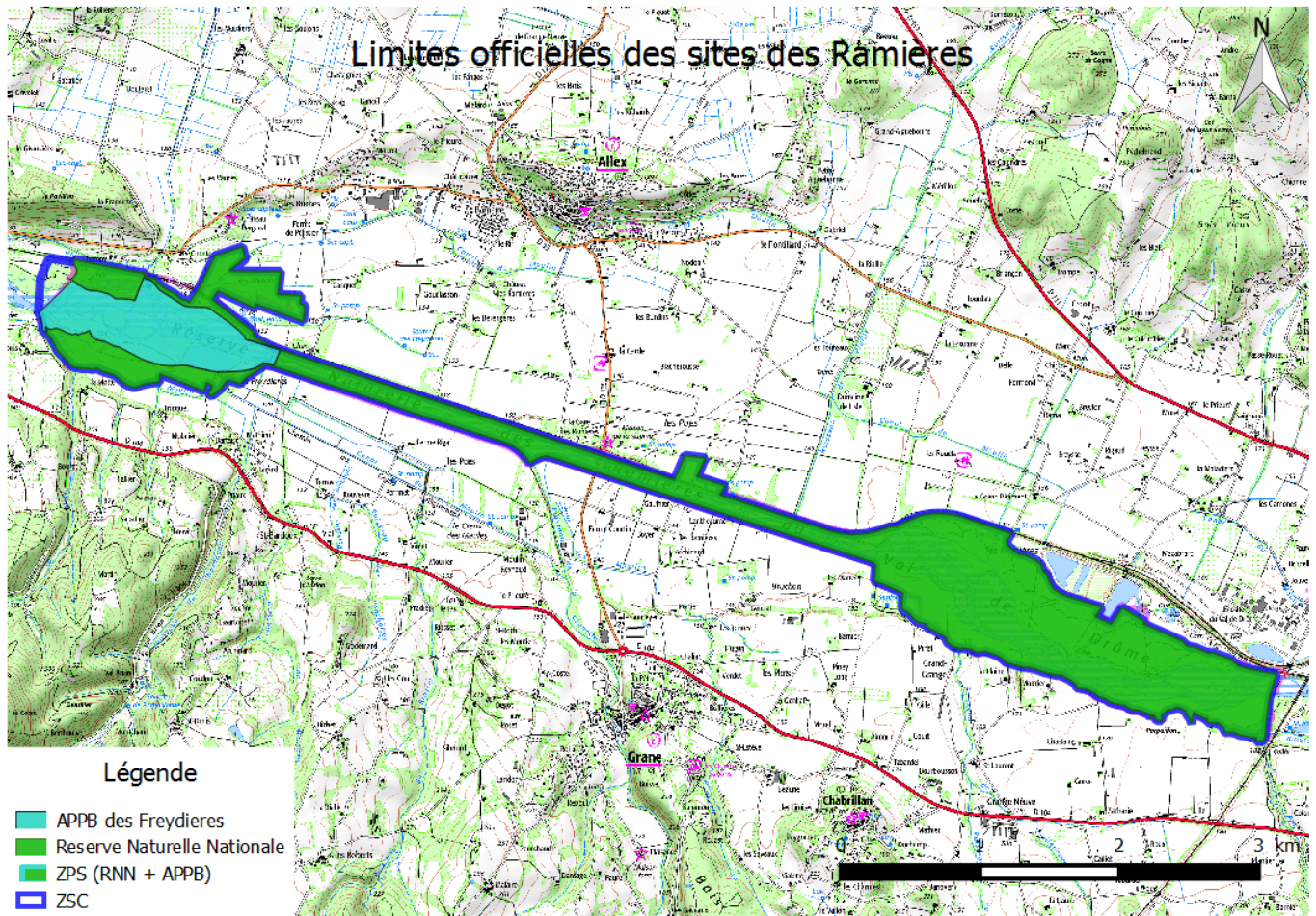


Figure 2: Limites officielles de la RNN des Ramières, l'APPB des Freydières, la ZPS FR8210041 et la ZSC FR8201678 (Source DREAL/Carmen), échelle : longueur de la réserve = 10 km

1. Historique de la création de la Réserve Naturelle Nationale

La Réserve Naturelle Nationale a été créée par un décret interministériel le 2 octobre 1987 (J.O. du 8 octobre 1987)¹¹. Son nom officiel est la « Réserve naturelle des Ramières du val de Drôme ». Cette réserve couvre une surface de 346 ha sur un linéaire de 10 km le long de la rivière Drôme.

Le projet de création de cette réserve a été examiné et a reçu un avis favorable par le Conseil National de la Protection de la Nature le 20 juin 1985.

Le dossier de création de la réserve a été porté par le Dr. Roger Mathieu au nom de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature dès 1977. Ce projet figure également dans le « Plan d'Aménagement Rural » des collectivités locales du Val de Drôme à la fin des années 1970. Le site des Ramières a été identifié comme un milieu humide de plaine soumis à des fortes pressions humaines comme la fréquentation, le défrichement, l'extraction des granulats. Ce territoire est composé d'une grande variété de milieux naturels soumis à la dynamique de la rivière Drôme qui « change de lit ». La rivière à fond mobile a développé une succession d'associations végétales caractéristiques des milieux alluviaux remarquables et préservés. Les berges de la Drôme abritent des prairies alluviales et une vaste ripisylve qui est reconnue dès cette époque pour ses nombreuses espèces animales et végétales, notamment ses colonies de Guêpiers d'Europe, de Bihoreaux gris, ses Castors d'Europe et Loutres d'Europe.

La première étude préalable a été réalisée par T. Campas et J.M. Faton en 1977, et a été complétée en 1980. La principale menace qui a pesé sur le site a été les projets d'extraction industrielle de galets (granulat) dans les années 1970-1980. Ces projets ont pris fin en 1984 par décision préfectorale de refus d'ouverture d'une gravière dans le lit de la Drôme sur les communes d'Eurre et de Chabریان. En attendant la décision de classement en réserve, le site a été protégé par un APPB en 1985.

La ramière est le site naturel d'intérêt majeur de la Vallée de la Drôme. Il représente à lui seul un quart des surfaces en ripisylve du bassin versant de la rivière Drôme. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à Printegarde, au confluent de la Drôme et du Rhône à 8 km. L'ensemble Ramières – Printegarde constitue la principale zone humide du département de la Drôme.

Le premier plan de gestion a été rédigé en 1988 peu de temps après la création de la réserve. C'est un plan de gestion simple¹², qui a permis de mettre en place les premières actions : balisage et surveillance du territoire sur le terrain, réalisation d'inventaires complémentaires, bases de données scientifiques, test des protocoles de suivi, information du public, réalisation de premières actions pédagogiques. Le conservateur de la réserve a été recruté après offre publique en juillet 1989. Il s'agit de M. Jean-Michel Faton. Les quatre premières années, le bureau de la réserve était situé au domicile du conservateur. Le conservateur a été « commissionné » par le ministère pour une mission de police de l'environnement en 1991. La maison de la réserve (ou « Maison des Ramières ») a été acquise par la Communauté de Commune du Val de Drôme en 1993, et après quelques mois de travaux minimalistes, elle a été ouverte au public pour l'été 1994. La gestion du bâtiment était confiée à l'association de gestion de la réserve par affermage administratif.

Concernant les travaux autorisés, deux dossiers importants ont été examinés par le CNPN :

1. Reconstruction du seuil des Pues (Allex et Grane) en 1997 après avis favorable du CNPN du 17 décembre 1996 : Le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD) a été autorisé à reconstruire un seuil en travers de la rivière

¹¹ Décret N° 87-819

¹² Il a été rédigé avant la mise au point du premier guide méthodologique pour l'élaboration des plans de gestion en 1991.

d'une longueur de 104 m entre les digues d'Allex et de Grane. Cet ouvrage a été doté d'une passe à poisson dont l'entretien est à la charge du SMRD.

2. Reconstruction de la digue d'Entonnement d'Allex en 2005 après avis favorable sous condition du CNPN 16 juin 2005 :

La commune d'Allex a été autorisée à reconstruire la digue détruite sur 220m par la crue du 3 décembre 2003 sous les conditions suivantes :

- Les travaux seront réalisés hors période de reproduction de la faune,
- Des précautions seront prises pendant la durée du chantier,
- Un APPB sera pris sur le site des Freydières sur 57 ha.

Divers travaux de moindre importance sont autorisés par des arrêtés préfectoraux sur le territoire de la réserve :

- Réparation de la digue de l'Entonnement de Grane en 1996 (travaux d'urgence pour la sécurité publique autorisés par le préfet) :
- L'association foncière de remembrement a été autorisée à réparer la digue partielle détruite par la crue de l'automne 1995.
- Coupes des grands arbres sur les digues, comme par exemple à l'automne 2005 sur les digues Allex et de Grane, travaux financés par le contrat de rivière Drôme.
- Entretien annuel de la végétation sur les pipelines de la « SPSE », « Trapil », « GRT Gaz ».
- Aménagement du rejet diminuant l'impact de la station d'épuration sur Allex.
- Entretien annuel de la prise d'eau pour l'irrigation du Syndicat d'Allex-Montoison.
- Entretien périodique de la végétation du canal du moulin par l'association foncière d'Allex.

2. Historique de la création des sites NATURA 2000

Le site des Ramières a été identifié comme d'intérêt pour les oiseaux dans les années 1980 par Loïc MARION du Muséum National d'Histoire Naturelle¹³. Ce territoire a été répertorié avant la création de la réserve dans les 118 zones Européennes (CEE) pour son intérêt faunistique¹⁴.

- Date de classement initial comme ZPS : Arrêté du 6 mai 1988.

Comme la plupart des RNN, le site des Ramières a été proposé au titre des habitats naturels.

- Date site proposé éligible comme SIC : décembre 1998

Enfin, le DOCOB du site a été intégré dans la moyenne vallée du Rhône avec la réserve naturelle de l'Île de la Platière

- Document d'objectifs " Moyenne vallée du Rhône" validé en décembre 1998.

¹³ Désignation d'une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) dans le Val de Drôme : Les Ramières – Printegarde n°RA04 sur environ 1000 ha

¹⁴ Informations de 1985, séance du CNPN

3. Historique de la création de l'APPB des Freydières de 2005

Le lit de la Drôme, au niveau des Freydières, n'a pas été intégré au territoire de la réserve naturelle lors de sa création. Depuis 1958, ce site a fait l'objet d'une exploitation intensive de carrière de granulats alluvionnaire. Entre 1982 et 1997, une dernière autorisation de carrière a été délivrée à la société Gravidrôme. Cette exploitation a pris fin en 1997. Elle a créé un bassin artificiel de 5 hectares, le « Lac des Freydières » sur Grane et une cinquantaine d'hectares de ripisylves, bancs de galets et de rivière sauvage.

Le CNPN, dans son avis du 20 juin 1985 sur la création de la réserve naturelle des Ramières, a longuement débattu sur l'intégration de cette carrière en exploitation dans le projet de réserve. Il a été retenu finalement que le territoire de la gravière serait intégré à la réserve si cela s'avérait nécessaire, notamment pour son intérêt écologique.

En 2004, le CNPN a donné un avis favorable aux travaux de reconstruction de la digue d'Allex, sous réserve que l'APPB des Freydières soit pris avant le commencement des travaux. Le projet d'APPB des Freydières a reçu un avis favorable de la commission départementale des Sites le 20 septembre 2005.

Le recul possible de la digue de Grane en aval du confluent de la Grenette a été évoqué sommairement en 2008 dans un document officiel, le PAPI - Programme d'Action et de Prévention contre les Inondations de la rivière Drôme. Cela pourrait également avoir des conséquences sur la limite de la réserve et du site NATURA 2000.



Figure 3 : Photo aérienne du site des Freydières, J.-M. FATON, juillet 1979

Le site d'extraction se trouve au premier plan de la photo. Depuis les années 1960 et jusqu'au début des années 1990, environ 270 000 m³ de matériaux (plus de 500 000 tonnes) étaient ainsi prélevés chaque année sur ce site, contribuant fortement à accélérer le phénomène d'incision du lit de la rivière Drôme.

4. Portraits de l'équipe de la Gare des Ramières

Jean-Michel Faton, conservateur

Conservateur de la réserve naturelle des Ramières depuis 1989, je coordonne et j'encadre l'ensemble des actions : surveillance et protection, gestion et suivi scientifique de la faune et de la flore, accueil du public. Je me suis spécialisé dans l'étude de la faune sauvage, notamment les oiseaux, les castors, les loutres et certains groupes d'insectes, comme les papillons et les libellules.

J'anime l'équipe de la réserve et j'échange avec mes collègues de la fédération des Réserves Naturelles en France. Avec eux, nous mettons en place des méthodes communes partagées par plusieurs réserves pour les suivis scientifiques, les actions pédagogiques, la police de l'environnement et l'éco-responsabilité.

La protection foncière de la forêt alluviale me tient à coeur, comme le fait de parvenir à donner plus de liberté à la rivière Drôme dans son lit naturel. La sauvegarde durable de l'Apron du Rhône est pour moi essentielle. Ce poisson emblématique de nos rivières a été sauvé de la disparition grâce au programme que nous avons lancé. Aujourd'hui, il doit pouvoir retrouver durablement les milieux où il vivait auparavant. Enfin, je souhaite transmettre à l'équipe de la réserve et de la Gare des Ramières les savoir-faire et les connaissances que j'ai acquis au fil du temps.

Jérôme Armand, garde-technicien

Chargé de la surveillance et de la protection, j'assiste également le conservateur dans la gestion, lors des suivis naturalistes et des travaux. En été, j'anime des sorties pour des groupes en visite sur le site. Garde commissionné et assermenté, je peux interpellier des personnes en infraction et les verbaliser si nécessaire. Je suis également impliqué dans les actions du plan de gestion aux côtés du conservateur. J'interviens dans des suivis naturalistes, plus particulièrement sur les papillons, les oiseaux et les mammifères.

Enfin, j'effectue ou je coordonne les travaux : entretien et signalétique des sentiers, fauchage des prairies, réparation du mobilier de la réserve... Pour cela, j'interviens moi-même ou je sollicite d'autres professionnels.

Marie-Odile Canteneur, Directrice Pôle Communes et Territoire

Responsable du Pôle Communes et territoires, je coordonne les actions entre l'équipe de la Gare des Ramières et la CCVD et les élus. Je monte et suis des projets, et m'occupe de l'aspect administratif et financier.

Michaël Aurias et Stéphane Morinière, animateurs nature

Animateurs de la réserve naturelle des Ramières, notre mission d'éducation à la nature consiste à accueillir le public pour lui faire découvrir ou mieux connaître la réserve naturelle. Nous aimons sensibiliser enfants, adolescents et adultes à la beauté de la nature, à la poésie qu'elle dégage et à sa fragilité, ainsi qu'aux actions pour la sauvegarder. Nous animons également de nombreuses sorties auprès des écoles. Dans les classes du territoire de la CCVD, nous avons l'occasion d'explorer une thématique plus en profondeur.

Marion Jourdan et Bernard Huftier

La vie de la réserve naturelle et de la Gare des Ramières, c'est aussi la communication, la régie, l'accueil, la gestion de la boutique et du centre de ressources documentaires sur la rivière Drôme, mais aussi l'entretien des espaces verts. Garants des labels de qualité de la maison de la réserve, nous prenons soin d'accueillir chaque visiteur. Nous proposons en particulier des jeux et des activités à destination des familles avec enfants.

I. Tableaux et synthèses sur le patrimoine du site des

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000 et la réserve naturelle	Origine des données
Régions	1	Auvergne Rhône-Alpes	Le site des Ramières représente l'hydrosystème fluvial protégé l'un des plus naturel de la région et en France.	SIG DREAL (Carmen)
Départements	1	Drôme	C'est également le site naturel dont le patrimoine naturel est le mieux connu du département de la Drôme.	CBNA / BDD s « entre amis »
Communes (Figure 4)	5	Allex, Chabrillan, Eurre, Grane et Livron-sur-Drôme	Allex : 72 ha, Chabrillan : 77 ha, eurre : 108 ha, Grane. : 91 ha et Livron-sur-Drôme : 22 ha	SIG CCVD et Cadastre
Habitants des communes riveraines	16 000	Livron représente la moitié de la population	Pas d'habitation sur le site et activités économiques faibles sur le site	INSEE 2005
Parcs nationaux	0	Aucun dans la Drôme		
Parcs naturels marins	0	Aucun dans la Drôme		
Parcs naturels régionaux	0	La Parc de Vercors est proche du site	Mise en réseau de gestionnaires proches	
Réserves naturelles (RNN, RNR)	1 RNN	RNN des Ramières	Entièrement située sur le site Natura 2000	SIG DREAL (Carmen)
Terrain du Conservatoire du littoral	0	Aucun dans la Drôme		
ENS	2	Les Ramières et les Freydières	Moyens particuliers pour sa gestion et son ouverture au public, notamment sur l'APPB des Freydières	SIG Conseil Général de la Drôme
APPB	1	APPB DES FREYDIÈRES	Entièrement situé sur le site Natura 2000	SIG DREAL
Autres statuts : réserves de biosphère, site RAMSAR...	0	Aucun à proximité		
Sites classés	0	Aucun à proximité		
Autres zonages connus (zones humides...)	1	Inventaire des zones humides du SAGE, ZICO/ZPS de Printegarde et de la Forêt de Saoù.	Travail en concertation au SAGE de la rivière Drôme	SIG du SMRD
Réserves de pêche	0	Aucune réserve de pêche sur le DPF de la rivière Drôme		DDT de la Drôme
Réserves de chasse	1	Réserve de chasse sur le DPF de la rivière Drôme sur 9,5 km et gérée par les services de l'Etat : supprimée	L'un des rares sites favorables au stationnement des oiseaux d'eau dans la vallée de la Drôme et constituant une étape sur les grandes voies de migration de la faune sauvage	DDT de la Drôme
SAGE, SDAGE	SAGE et SDAGE	SAGE de la rivière Drôme et son bassin versant, SDAGE Rhône Méditerranée Corse	Travail en concertation réalisé pour l'élaboration des deux SAGE de la rivière Drôme (approuvés en 1999 et 2013).	SIG du SMRD

Ramières

1. Tableaux et données principales

1.1 Cadre socio-économique et patrimoine culturel

1.1.1 Données administratives

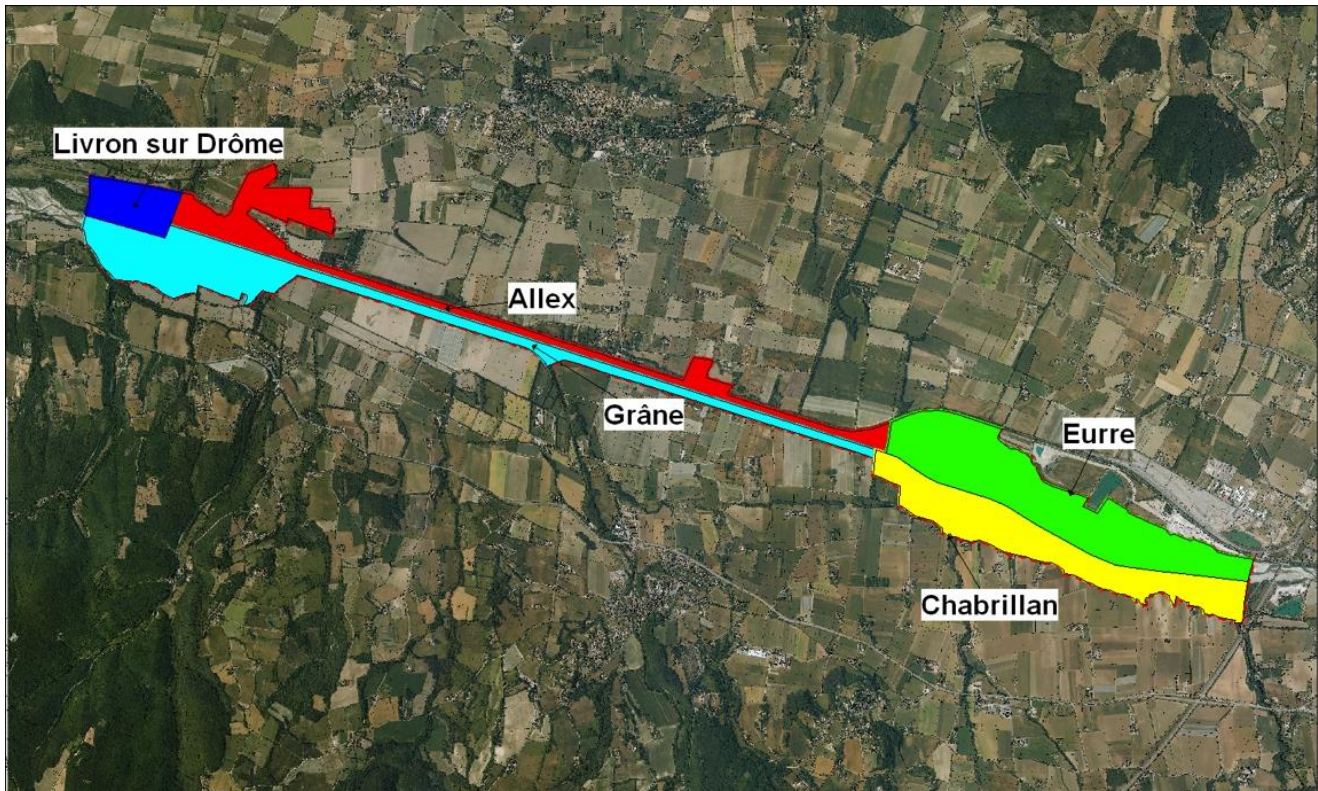


Figure 4 : contribution des communes du territoire du site protégé des Ramières, échelle : **23 cm = 10 km** revoir avec **passage en portrait**

Synthèse sur le territoire du Val de Drôme

La réserve des Ramières est la seule RNN entièrement située dans le département de la Drôme. La région Auvergne Rhône-Alpes compte actuellement 32 RNN et 17 RNR sur son territoire¹⁵. Le territoire de la RNN, complété par l'APPB des Freydières, constitue également le territoire d'un site Natura 2000 protégé au titre des habitats et de la protection des oiseaux. L'intercommunalité existe en Val de Drôme depuis 1976, elle a pris la forme de district en 1987 et de communauté de communes en 2002 (en application de la loi Chevènement). Elle regroupe 30 communes, soit 10% du département de la Drôme. Le Val de Drôme bénéficie d'une position centrale dans le département de la Drôme, à la croisée des agglomérations de Valence et Montélimar (nord/sud), du département de l'Ardèche et des communes du Diois (ouest/est). Il profite également de sa proximité avec de grands axes de communication (autoroute A7, nationale 7, TGV Méditerranée, ligne ferroviaire est/ouest). Les trois missions de la communauté de commune sont le développement économique, l'environnement et les solidarités et le cadre de vie.

Le grand projet Biovallée®, pour un développement durable partagé, est une des principales priorités en innovant pour les habitants, le développement et la citoyenneté. Ce projet est notamment soutenu par la Région et reconnu au niveau national. Le Parc Naturel Régional du Vercors concerne 4 communes du nord du territoire du val de Drôme.

Les communes possèdent un plan local d'urbanisme qui intègre le territoire de la réserve dans les espaces classés boisés. Un projet de SCOT est à l'étude et il engloberait l'ensemble de la Vallée de la Drôme et éventuellement certaines communes du département de l'Ardèche.

Les 5 communes situées autour de la réserve naturelle des Ramières rassemblent plus de la moitié de la population du Val de Drôme (16 000 habitants en 2005) (Tableau 2).

Communauté de communes du Val de Drôme	
Administration	
Pays / République	France
Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Département	Drôme
Forme	Communauté de communes
Siège	Eurre
Communes	30
Président	Jean Serret
Date de création	25 juin 1987
Code SIREN	242 600 252
Démographie	
Population	29 818 hab. (2013)
Densité	50 hab./km ²
Géographie	
Superficie	600,2 km ²

1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
18 086	17 683	21 193	23 905	25 939	28 910	29 818

Tableau 2 : Évolution démographique de la communauté de communes du Val de Drôme depuis 50 ans

¹⁵ <http://www.reserves-naturelles.org/auvergne-rhone-alpes>

1.1.2 Foncier du site des Ramières

Nom de la commune	Surface de la commune	Surface classée dans la réserve + APPB en ha	% de la commune classé dans la réserve naturelle + APPB	Participation de chaque commune dans la surface de la réserve + APPB
Alex	2017 ha	72	4%	20%
Chabrillan	1775 ha	77	4%	21%
Eurre	1806 ha	108	6%	29%
Grane.	4484 ha	91	2%	25%
Livron-sur-Drôme	3952 ha	22	1%	6%

Tableau 3 : Contribution de chaque commune au territoire classé en réserve naturelle nationale + APPB.

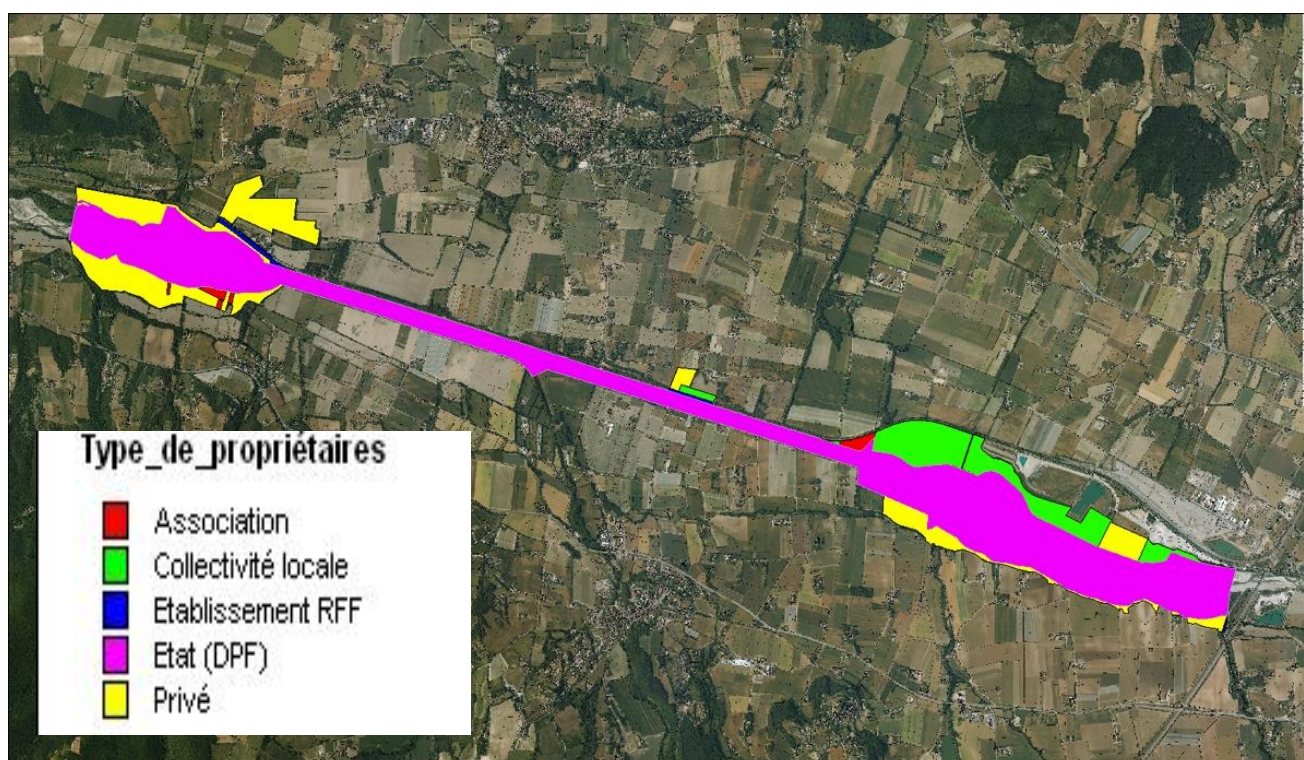


Figure 5 : Les types de propriétaires représentés sur le territoire protégé des Ramières (selon cadastre informatisé de 2009)

Type	Pourcentage de couverture	SURFACE HA
Propriété privée (personne physique)	19%	69
Propriété d'une association, groupement ou société	1%	4
Collectivité territoriale	14%	52
Domaine régional	0%	0
Domaine public de l'état	66%	246
	100%	371

Tableau 4 : Régime de propriété

Espaces Classés Boisés des PLU des communes

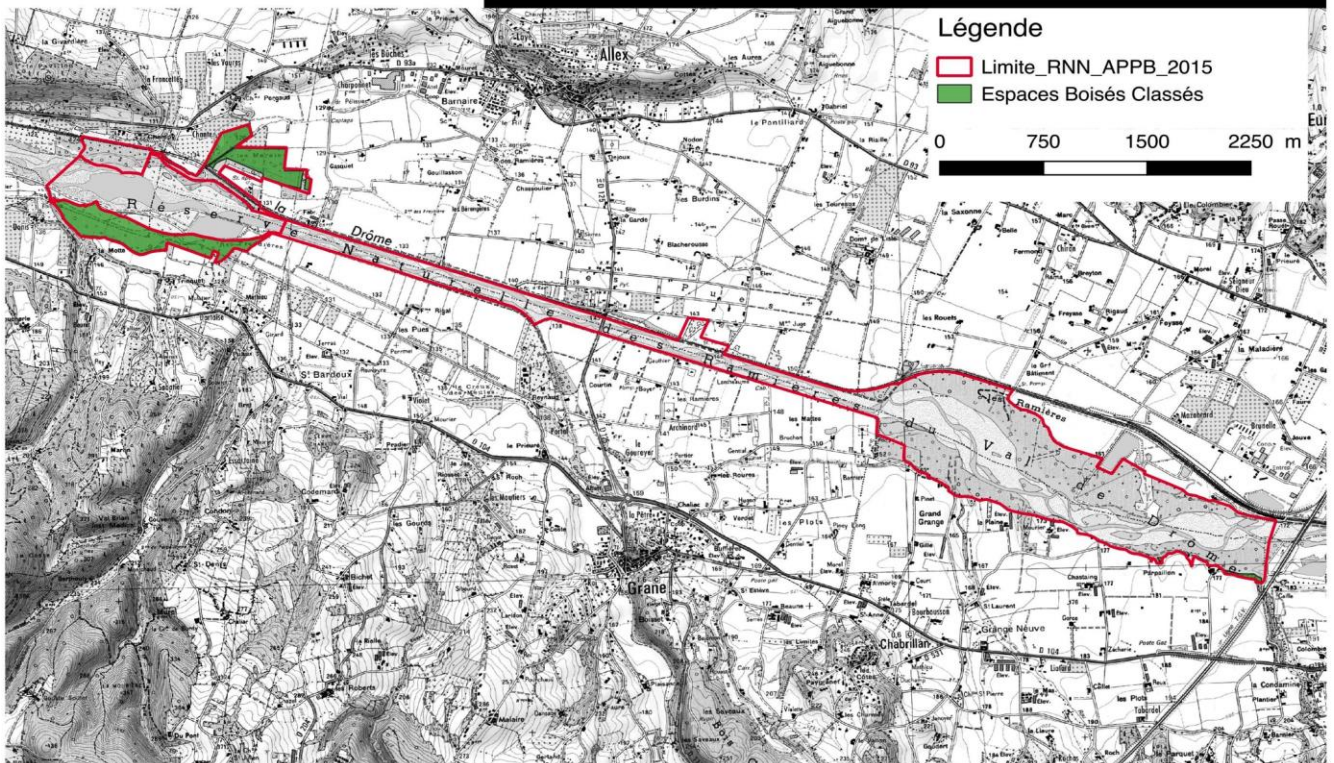


Figure 6 : 38 ha des boisements privés sont protégés par les PLU des communes sur Chabrillan (1 ha), Grane (23 ha) et Alex (14 ha)

Synthèse sur le foncier

Les 80 % des surfaces du site sont des propriétés publiques, notamment le lit de la rivière qui appartient au Domaine Public Fluvial (DPF). Elles abritent l'essentiel des richesses naturelles, habitats et espèces. Ce statut facilite grandement la gestion des habitats à long terme.

Une centaine de parcelles privées représentent environ 20 % de la surface, soit environ 76 ha. Elles ont une surface moyenne de 6000 m², ce qui est faible pour des parcelles boisées. Ces parcelles privées sont identifiées, en partie, comme « Espaces Boisés Classés » au PLU de Grane, Alex et Chabrillan (Cf. Figure 28).

- 11 propriétaires (ou indivisions) possèdent plus de 1 ha boisé et ils représentent à eux seuls 50 % des boisés privés (37 ha) ;
- Les communes (Tableau 3), principalement Eurre, possèdent 44 ha.

Elles sont difficiles à localiser sur le terrain, y compris pour leurs propriétaires (Figures 5 et 6). Du reste, près de la moitié est sous le régime de l'indivision et les familles hésitent à engager des frais notariés pour résoudre ces indivisions.

Pour cette raison, il serait souhaitable de proposer le rachat de ces parcelles par une collectivité publique, par exemple par (ou avec l'aide) le département de la Drôme dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles. En effet, la gestion à long terme des espaces boisés ne peut être envisagée que si le gestionnaire du site bénéficie de la maîtrise foncière.

Parallèlement une charte Natura 2000 ou une obligation réelle environnementale pourront être proposées aux propriétaires, notamment à l'Etat, aux communes et associations.

Des actions en ce sens ont été initiées en 2018 : cf. Fiches opérations MS07 et MS08.

Type de propriétaire	Surface en ha
Forêt de l'Etat	43
Forêt communale	44
11 particuliers (plus de 1 ha)	37
Autres particuliers	39
Total	163

Tableau 5 : Typologie de la propriété forestière

1.1.3 Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD ¹⁶ des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Urbanisation	<i>Pas d'habitations sur le site</i>	<i>Aucune</i>		
Autre activité	<i>Voir tableau 14 et figure 8 ci-dessous</i>	<i>14 activités concernant 50 ha sur le territoire du site des Ramières</i>	<i>Ces activités ont un impact sur les habitats naturels, la faune et la flore qu'il est nécessaire de maîtriser en partenariat avec les acteurs concernés.</i>	CCVD
Agriculture	100	2 parcelles	1,3 ha labouré, avant la création de la réserve : ces parcelles ont été incluses par erreur dans la réserve en 1987	Photo aérienne de l'IGN, CCVD
Activité sylvicole	162	2 parcelles d'anciennes plantations abandonnées	1,2 ha de platanes du début du XXème siècle et 1,6 ha de peupliers plantés dans les années 1980 et récolté dans les années 2000	Photo aérienne de l'IGN, CCVD
Pêche	220	Les lots de pêches sont gérés par les APPMA de Crest et de Livron	Ces lots représentent dix kilomètres le long de la rivière Drôme, classée en seconde catégorie et comprennent le lac des Freydières, aucune réserve de pêche.	Fédération départementale de la pêche
Activité cynégétique	230	2 territoires distincts	244 ha sur le DPF, 125 ha sur les ACCA et 2,5 ha sur RFF (chasse interdite), réserve de chasse sur le DPF en juillet 2013 et supprimée en 2016	DDT de la Drôme
Carrière (extractions de roches alluvionnaires ou massives)	300	Ancienne gravière sur Grane. fermée en 1997	Plan d'eau résiduel de 4,6 ha qui a été intégré dans un arrêté préfectoral de biotope de 60 ha sur l'ancienne zone d'extraction de galets (APPB des Freydières)	DDT de la Drôme
Captages d'eau potable	390	2 captages communaux : Eurre et Crest	Toutes les communes alentours dépendent de la nappe d'accompagnement de la rivière Drôme pour l'eau potable	ARS
Projets	512	Projet de traversée du site des Ramières	Projet de construction d'un nouveau gazoduc GRT Gaz (Projet ERIDAN en attente)	GRT Gaz et DREAL
Tourisme	622	Environ 36000 visiteurs à pied et 11000 à vélo en 2016	Les personnes utilisent les parcours balisés de la réserve naturelle, notamment au printemps et en été s'il ne fait pas trop chaud	Ecocompteur installé à Allex (CCVD)
Irrigation agricole	853	2000 ha irrigués autour de la réserve	Prélèvements d'eau dans la rivière estimés à environ 6 à 8 millions de m3 d'eau par an selon les années	SMRD

¹⁶ Nomenclature FSD : voir figures 8 et 9 ci-après

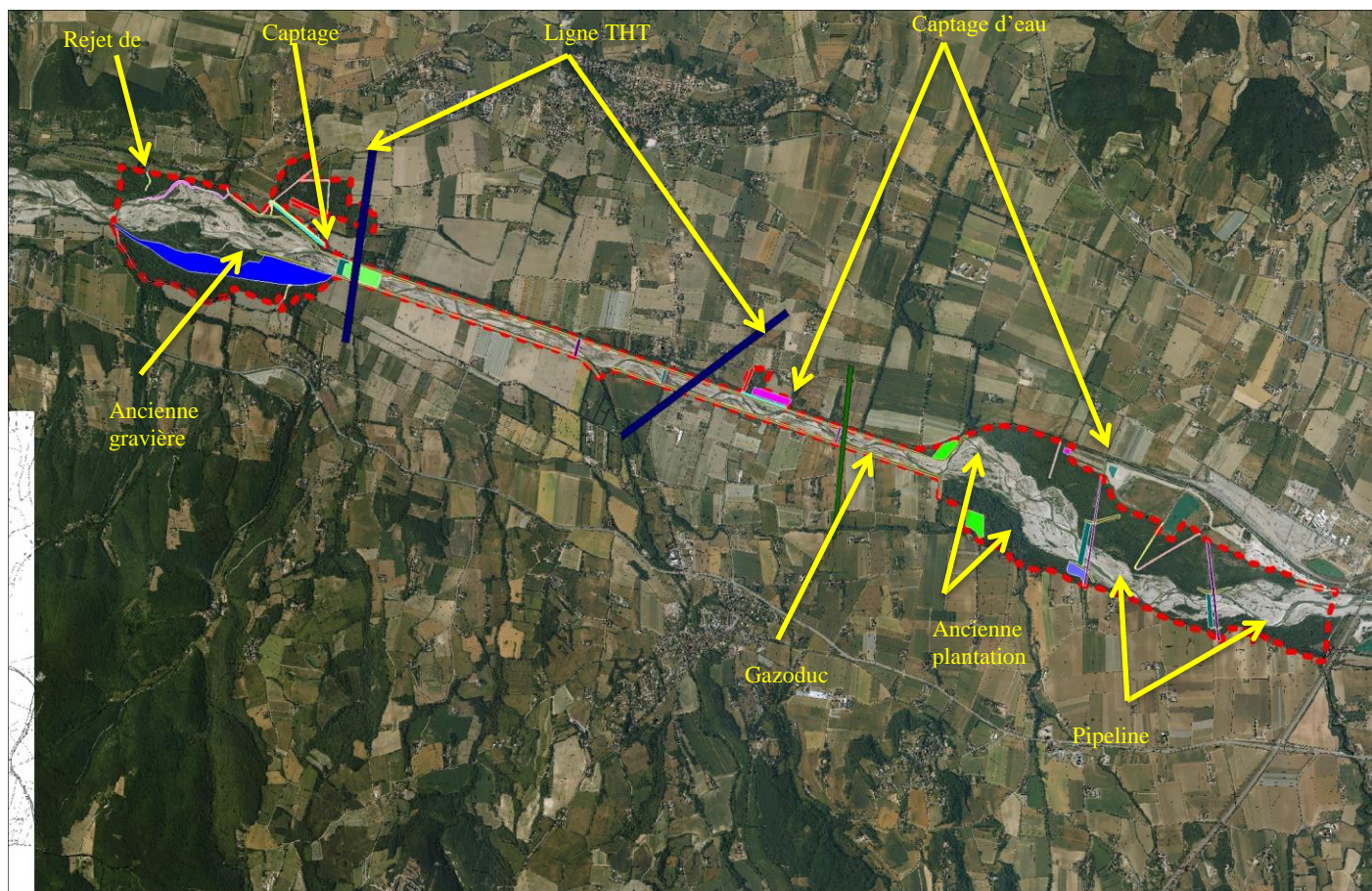


Figure 7 : Localisation des activités humaines sur le site des Ramières – sur la légende, le premier chiffre est le code de l'activité et le chiffre entre parenthèse est le nombre d'infrastructures où cette activité est présente dans les Ramières, par exemple 2 lignes THT ou 10 digues ... etc.

Codes FSD	Surface en ha
100 Culture labourée	1,3
162 Ancienne plantation	2,9
300 Ancienne gravière	16,2
390 Captage d'eau potable	1,6
501 Chemin communal	1,2
503 Voie ferrée	1,3
507 Pont	0,1
512 Pipeline et gazoduc	2,8
803 Digue	15,3
803 Seuil	0,7
850 Canal	1,9
853 Captage d'irrigation	2,8
860 Anciens dépôts de dragage	0,9
952 Rejet de STEP	0,9
Total	50,0

Tableau 6 : A proximité (**hors du site protégé**) de la réserve naturelle, liste des principales zones d'activités économiques par commune

Commune	Zone d'activités hors du site protégé	Superficie en ha
ALLEX	Zone Artisanale Charponnet	10
EURRE	Ecosite	40
	Jardins des Artisans	2
GRANE	ZA Les Grandes Vignes	4
LIVRON SUR DROME	La Fauchetière	7
	Parc d'activités de Fiancey	15
LORIOLE SUR DROME	Le parc commercial des Crozes	12
	Les Blaches	15
	Parc d'activités de Champgrand	38
MONTOISON	ZA Les Grands Prés	5

Tableau 7 : Emprises en ha des principales activités utilisant un espace sur le site des Ramières, les 321 ha restants sont libres de tout aménagement (habitats naturels).

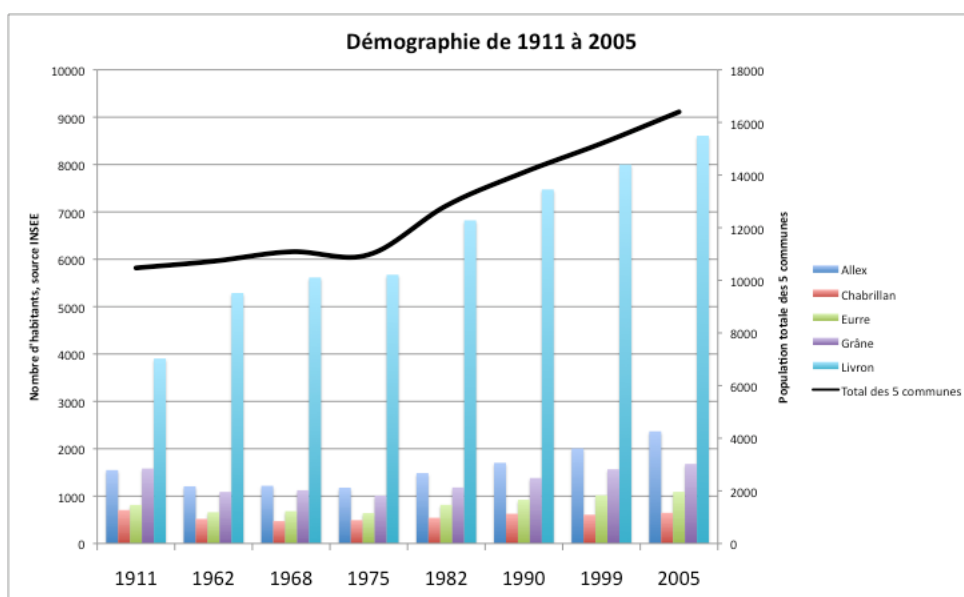


Figure 8 : Evolution de la population sur les 5 communes concernées par la réserve naturelle nationale des Ramières.

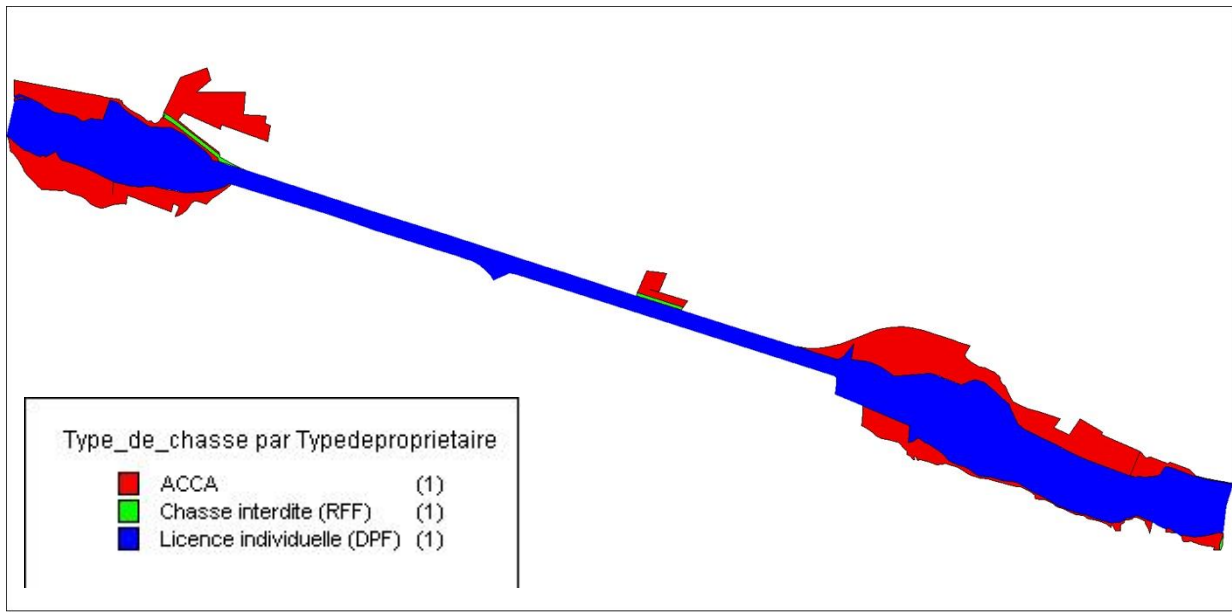


Figure 9 : Les territoires de chasse sur le site des Ramières

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
 Service Eau Forêts Espaces Naturels (pôle espaces naturels) 4 place Laennec – BP 1013 – 26015 VALENCE
 Téléphone 04 81 66 80 00

Licence n° Saison 2013-2014 Prix : 35.00 €

Carte individuelle de chasse au gibier d'eau sur la rivière « Drôme »

Monsieur demeurant est
 autorisé à chasser le gibier d'eau sur l'étendue du domaine public fluvial de la rivière Drôme de la limite amont du territoire de la réserve de chasse et de faune sauvage dite de « Printegarde » (communes de Loriol et Livron) jusqu'à la confluence avec la rivière « le Bez », commune d'Aix en Diois vers l'amont.

A l'exclusion des parties comprises :

- dans la réserve naturelle des « ramières du Val de Drôme »
- sur le territoire des « Freydières » protégé par arrêté de protection de biotope de la limite amont : 150 m en avant du pont TGV, commune de Crest, à la limite aval : hauteur des « Donis » commune de Grâne.
- dans la réserve de chasse et de faune sauvage de « Printegarde » (Livron et Loriol à la confluence avec le Rhône.

Cette autorisation est personnelle, elle est valable du jour d'ouverture jusqu'à la fermeture générale de la chasse
 Seul le tir du gibier d'eau est autorisé.

Signature du titulaire Valence, le

Pour le Directeur départemental des territoires,
 Le Technicien chargé de la chasse et de la faune sauvage,
 Patrice BERINGER

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
 Service Eau Forêts Espaces Naturels (pôle espaces naturels) 4 place Laennec – BP 1013 – 26015 VALENCE
 Téléphone 04 81 66 80 00

Licence n° Saison 2016-2017 Prix : 35.00 €

Carte individuelle de chasse au gibier d'eau sur la rivière « Drôme »

Monsieur demeurant est
 autorisé à chasser le gibier d'eau sur l'étendue du domaine public fluvial de la rivière Drôme de la limite amont du territoire de la réserve de chasse et de faune sauvage dite de « Printegarde » (communes de Loriol et Livron) sur la rivière Drôme jusqu'à son confluent avec la rivière « le Bez », commune d'Aix en Diois.

L'utilisation des formes ou appelants pour la chasse du gibier d'eau est interdite sur le « lac des Freydières » commune de Grâne.

Cette autorisation est personnelle, elle est valable du jour d'ouverture jusqu'à la fermeture générale de la chasse
 Seul le tir du gibier d'eau est autorisé.

Signature du titulaire Valence, le

Pour le Directeur départemental des territoires,
 Le Technicien chargé de la chasse et de la faune sauvage,
 Patrice BERINGER

Figure 10 : Evolution de la réglementation de la chasse dans les Ramières entre 2013 et 2016, modèle de carte d'individuelle précisant l'interdiction de chasser sur le DPF de la rivière Drôme au niveau des Ramières

Synthèse des activités humaines

Le site des Ramières est situé en zone de plaine, dans la partie ouest du département de la Drôme qui est dynamique sur le plan économique. Le taux de chômage sur les communes est à 8 % en 2007, contre 10% en 1999. Autour de la réserve, les activités comme l'agriculture et la petite industrie sont bien présentes. Une grande partie de la population active travaille dans l'agglomération de Valence. Certaines activités humaines ont une influence directe sur le territoire protégé (Figure 7, Tableau 6 et 7).

Par exemple, les ouvrages d'art comme les digues, ponts et seuils nécessitent un entretien régulier à la charge des communes. Concernant les pipelines, gazoduc et lignes à haute tension, un important travail est réalisé avec les transporteurs d'énergie pour fiabiliser leurs ouvrages et en limiter l'impact sur la faune, la flore et des habitats. RTE a installé et entretient des avertisseurs pour les oiseaux, GRT Gaz a le projet de financer une étude scientifique sur la nappe phréatique, la SPSE et les communes de Crest et d'Eurre ont amélioré ses procédures d'entretien pour respecter les habitats prairiaux, etc. Des solutions sont trouvées pour réaliser l'entretien des digues en limitant au maximum l'impact des travaux.

Les prélèvements d'eau pour irrigation agricole et pour l'eau potable ont une influence déterminante en cas de sécheresse sévère, c'est-à-dire une année sur quatre en juillet et août. Ce problème est clairement identifié dans le SAGE de la Drôme qui a notamment décidé en 1999 le gel des surfaces irriguées dans la vallée de la Drôme. [Voir Chapitre « Etat des lieux » pour plus de détails.](#)

La pêche et la chasse¹⁷ s'exercent conformément à la réglementation en vigueur, comme sur tous les territoires alentours.

La pêche en rivière est en fort déclin depuis 20 ans, les pêcheurs préférant pratiquer leur activité dans les plans d'eau d'Eurre et de Grane. Le lac des Freydières est donc devenu le principal site d'importance piscicole dans les Ramières. Sa gestion piscicole est assurée par la fédération départementale de la pêche.

La chasse est un sujet sensible depuis la création de la réserve naturelle en 1987. Deux territoires sont à distinguer dans les Ramières.

Le territoire des cinq associations communales de chasse (ACCA) où ces associations organisent ponctuellement des battues en fonction de l'abondance des sangliers. La chasse au lapin, pratiquée individuellement, est en forte diminution en raison des maladies touchant cette espèce depuis 20 ans. La chasse sur le DPF est limitée au gibier d'eau, sous la forme de licence individuelle délivrée par l'administration (DDT). Une gestion particulière (réserve de chasse) a été provisoirement mise en place entre 2013 et 2015 sur les 9,5 km de la réserve naturelle¹⁸. Cette réglementation prenait en compte les demandes des ornithologues qui interrogeaient régulièrement les services de l'Etat sur la compatibilité de la chasse aux oiseaux migrateurs avec le statut de « Zone de Protection Spéciale » pour les oiseaux (Figure 10).

Il faut remarquer que ce sujet reste conflictuel puisque l'administration a décidé dernièrement d'abandonner cette mesure à la demande des élus locaux et des représentants des chasseurs majoritairement lors du comité consultatif de la réserve du 18 février 2016. Néanmoins, l'amélioration de la connaissance cynégétique dans la réserve naturelle pourrait être de nature à créer les conditions d'une évolution de cette décision.

¹⁷ Voir annexe Suivi de l'activité cynégétique.docx

¹⁸ Arrêté préfectoral n° 2013.197-0013 portant approbation d'une réserve de chasse et de faune sauvage sur le DPF de La Drôme, voir annexe 17

Information mutuelle des acteurs locaux sur la chasse en battue pour le sanglier

En juin 1999, lors d'une réunion du comité d'animation, à laquelle les représentants des associations communales de chasse ont été conviés, il a été convenu un échange mutuel d'information en saison de chasse.

« Les propositions retenues par le comité d'animation sont les suivantes :

1. Une dizaine de panneaux sera installée par la réserve en période de chasse. Ils devront informer clairement les visiteurs que la chasse est une activité parfaitement autorisée dans la réserve naturelle.
2. Lors des battues, les chasseurs devront préalablement mettre des panneaux pendant la durée de la battue sur tous les accès qui mènent à la zone de chasse.
3. Un échange d'information est nécessaire : les ACCA informeront de la tenue des battues le Conservateur de la réserve – par fax ou par téléphone (N.B. : si possible et au plus tard la veille, du lundi au vendredi), la maison des Ramières informera les présidents des ACCA de la tenue de sortie de groupes sur le terrain par téléphone ou par courrier. Les deux parties s'engagent à trouver des solutions au cas par cas pour éviter tout incident.
4. Une lettre d'information sera adressée à l'inspection d'académie. »

Le point N°3 prévoit donc une information mutuelle durant toute la saison de chasse. Pour le gestionnaire de la réserve (équipe des animateurs de la gare des Ramières), des courriers d'informations sont régulièrement adressés aux présidents des ACCA concernées (principalement Eure).



Figure 11 : Pictogrammes réglementaires des panneaux de la réserve naturelle des Ramières, modèle 2007

1.2 Environnement et patrimoine naturel

1.2.1 Données abiotiques des Ramières

Données abiotiques	Quantification	Qualification	Origine des données Structures
Géologie	Les formations géologiques sont très récentes, essentiellement du Quaternaire. Elles sont d'origines fluviales (Drôme, Isère et Rhône).	L'ensemble du territoire de la réserve naturelle repose sur un remplissage sédimentaire qui constitue la plaine alluviale de la rivière Drôme. Ce remplissage alluvionnaire se compose de galets calcaires roulés mélangés à l'intérieur d'une matrice sablo-limoneuse. Son épaisseur varie de 8 à 10 mètres. La nappe phréatique d'accompagnement de la Drôme est caractérisée par un battement saisonnier très accentué de près de 2 mètres en temps ordinaire. Le site des Ramières est bordé de terrains dont l'origine remonte aux glaciations de quaternaire. L'épaisseur du Loess (limons apportés par le vent) est notamment exceptionnelle sur la « falaise » de Chabrillan (Annexe 1).	MANDIER P. (1988), BROCHIER J.L. (1994), LANDON N. (1999). JONIN M. (2006)
Hydrologie	Débit moyen annuel : 30 m ³ /s. Etiage : moins de 2 m ³ /s Crue annuelle : 250 m ³ /s Crue cinquantennale (3/12/2003) : ~800 m ³ /s. En été, l'eau des sources alluviales (Freydières) reste fraîche autour de 15° alors que celle de la Drôme s'échelonne entre 19 et 25°C, voire 28°C au plus chaud de la journée	Régime naturel, car il n'y a pas de grand barrage sur le bassin versant de la rivière Drôme ¹⁹ . Les crues de la Drôme sont caractérisées par leur violence et leur brièveté. Elles ne durent généralement qu'une ou deux journées. La montée des eaux permet de recharger la nappe phréatique alluviale. Lorsque que deux crues se succèdent sur quelques jours, la montée de la nappe peut être spectaculaire dans la plaine comme à l'automne 1993. Les étiages peuvent être très sévères de juillet à septembre, conduisant même à l'assèchement de la Drôme entre la réserve naturelle et le Rhône. Nous n'avons jamais observé d'assèchement de la rivière entre Crest et le Pont d'Allex (partie amont de la réserve).	Station DREAL de Saillans sur la rivière Drôme
Climat	Précipitations annuelles à Crest : 827 mm Température moyenne : 12,3°C. La sécheresse de l'été est en moyenne de courte durée (25 jours environ).	La région de Crest peut être classée en zone « subméditerranéenne », le sillon rhodanien assurant la transition entre les aires d'influence océanique-continentale au Nord et méditerranéenne au Sud. Ce passage s'opère progressivement le long de la Vallée du Rhône.	Stations Météo France et CCVD de Crest et Livron

¹⁹ Cas d'une rivière « sans barrage » devenu unique en France pour une rivière de cette importance : pour autant, il serait inexact d'affirmer que le régime hydrologique de la rivière Drôme est naturel, car à l'étiage, les prélèvements pour irrigation agricoles peuvent conduire à un assèchement de la rivière en aval de la réserve naturelle 1 année sur 4 durant les 30 dernières années (source DREAL).

Données abiotiques	Quantification	Qualification	Origine des données Structures
Pédologie	Les formations arbustives favorisent le dépôt des alluvions fines, celui-ci pouvant dépasser un mètre dans la forêt alluviale	Les alluvions fluviales fines sont dominées par les argiles, venant des marnes calcaires du bassin versant de la Drôme. Les limons et sables peuvent localement dominer par strates. Les galets calcaires de la rivière se déplacent en moyenne d'1 km par an.	LANDON N. (1999)
Topographie	Altitude maxi : 180 m. aux « falaises » de Chabrillan et 120 m dans le lit de la Drôme à Livron. La pente moyenne de la rivière est de 5 m par km.	Le site des Ramières est situé presque entièrement dans le lit de la rivière Drôme ; les seuls éléments de reliefs sont les terrasses alluviales et des digues artificielles construites depuis le XVIIIème siècle. La « falaise » de Chabrillan atteint 15 m de hauteur localement. C'est une terrasse fluvioglaciale ancienne (200 000 ans env.) incisée par la rivière Drôme (Annexe 2).	BROCHIER J.L. (1994)
Hydrographie	La rivière Drôme s'écoule dans les Ramières sur 10 km. Les principaux affluents de la Drôme sont situés en amont de Crest. Le principal affluent dans les Ramières est la Grenette.	Deux secteurs non endigués permettent à la rivière de former un lit en tresses avec de multiples bras. Les affluents de la rive droite sont le Merdarie sur Eurre et la Riaille sur Alex. Sur la rive gauche, le Lambre et le Rif Noir se rejoignent à Chabrillan, le Saint-Pierre descend du village de Chabrillan. La Grenette traverse le village de Grane. Le réseau hydrographique de la basse Drôme est marqué par les relations étroites entre les eaux de surface et les eaux souterraines. À l'étiage, les "Freydières", appellations locales des sources phréatiques, alimentent les canaux et les cours d'eau dans la plaine, notamment dans le secteur (à l'Ouest) d'Alex et Grane. Sur la rive gauche, le canal des moulins, n'est plus alimenté depuis les années 1960 entre Crest et Alex, diminuant ainsi les ressources de l'aquifère.	SAGE de la Drôme

L'eau dans les Ramières et la rivière Drôme

Sur le bassin versant de la Drôme, quatre stations limnigraphiques sont raccordées à la banque HYDRO du Ministère de l'Environnement. Il s'agit des stations de Chatillon-en-Diois sur le Bez, de Beaufort-sur-Gervanne sur la Gervanne, de Luc-en-Diois sur la Haute Drôme et de Saillans sur la Drôme moyenne. La station installée par la CNR au Pont d'Alex n'a jamais pu être tarée. En 1993, une autre station CNR a été mise en service au confluent avec le Rhône (sur le seuil).

Pour la réserve naturelle, les données de Saillans sont d'un grand intérêt. En valeur absolue elles doivent être corrigées d'un coefficient d'environ 1,3 en moyenne, si les précipitations sont réparties sur tout le bassin versant.

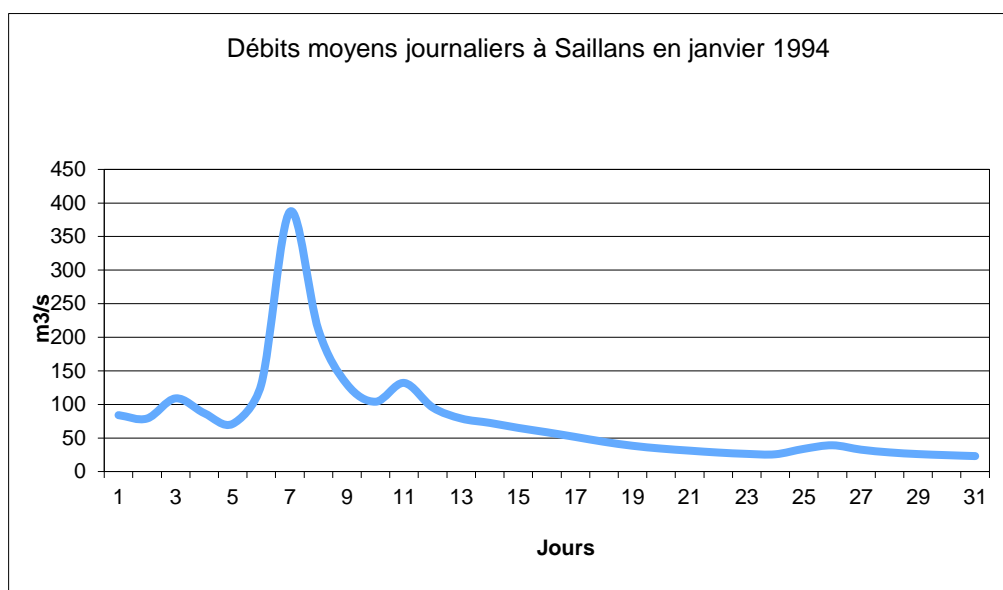


Figure 12 : Crue « décennale » de la Drôme, exemple caractéristique, du 7 janvier 1994 à Saillans (station de la DREAL)

La courbe de la Figure 12 montre que la crue de 1994 n'a duré véritablement qu'une journée, avec un pic de crue très bref, sur quelques heures seulement. La décrue est aussi rapide que la montée des eaux.

Fréquence	QJ (m³/s)	QIX (m³/s)
Xo	118.000	163.000
Gradex	60.700	85.300
Biennale	140.0 [130.0;160.0]	190.0 [180.0;220.0]
Quinquennale	210.0 [190.0;240.0]	290.0 [260.0;330.0]
Décennale	250.0 [230.0;290.0]	350.0 [320.0;410.0]
Vicennale	300.0 [270.0;350.0]	420.0 [370.0;480.0]
Cinquantennale	360.0 [320.0;420.0]	500.0 [440.0;580.0]
Centennale	Non calculée	Non calculée

Maximums connus (par la banque HYDRO)

Débit instantané maximal (m³/s)	692.0 #	3/12/2003 02:41
Hauteur maximale instantanée (cm) *	470	3/12/2003 02:41
Débit journalier maximal (m³/s)	403.0 #	3/12/2003

* la synthèse étant effectuée sur la chronique complète de données (station ET stations antérieures comprises s'il en existe), la hauteur maximale connue affichée peut provenir d'une station antérieure

Tableau 8 : Crues moyennes à Saillans (station de la DREAL située à **22 km** de la RN), de septembre à août. Le débit maximal de 700 m³/s environ a été enregistré le 3 décembre 2003, environ à 900 m³/s.

Les données de Saillans (Tableau 8) sont complétées par celle de la Compagnie Nationale du Rhône depuis la construction du seuil de Livron en 1993.

Les crues de la Drôme sont caractérisées par leur violence et leur brièveté. Les crues ne durent généralement qu'une ou deux journées (Figure 12 pour la crue de janvier 1994). La montée des eaux permet de recharger la nappe phréatique alluviale. Lorsque que deux crues se succèdent sur quelques jours, la montée de la nappe peut être spectaculaire dans la plaine comme à l'automne 1993.

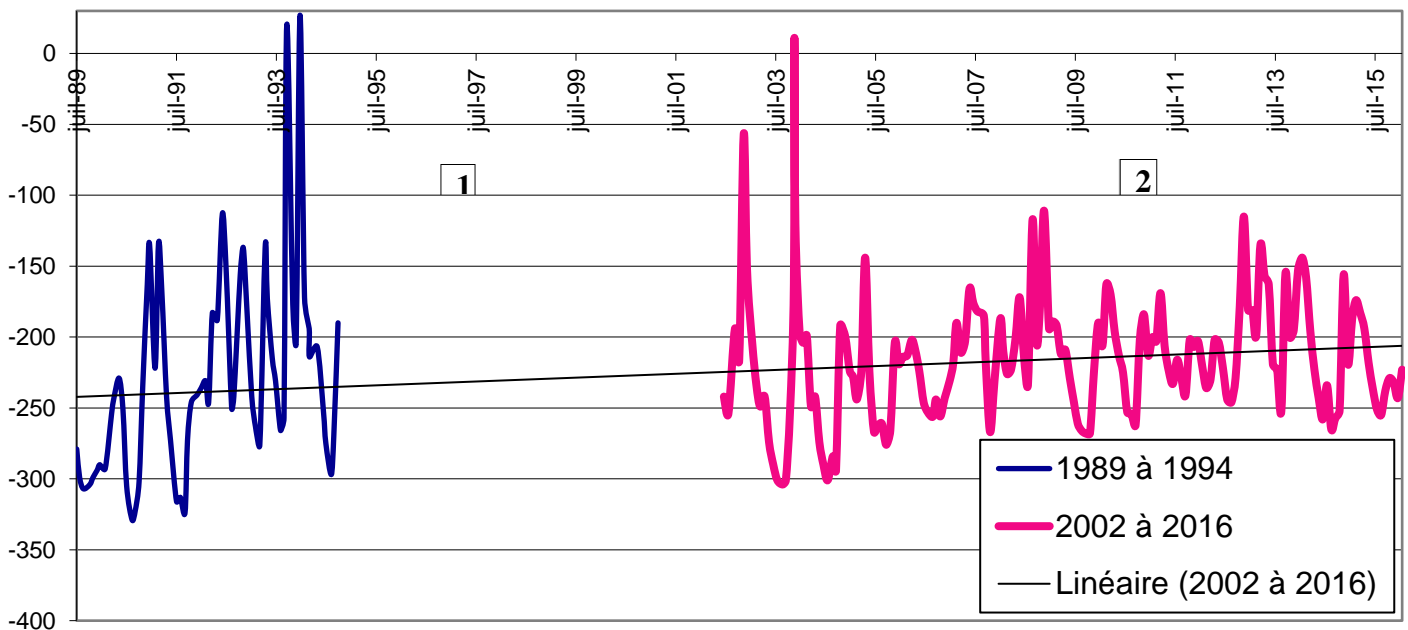
Les étiages (accentués par les prélèvements pour l'irrigation) peuvent être très sévères de juillet à septembre, conduisant même à l'assèchement de la Drôme entre la réserve naturelle et le Rhône. Nous n'avons jamais observé d'assèchement de la rivière entre Crest et le Pont d'Allex (partie amont de la réserve).

Fréquence	VCN3 (m3/s)	VCN10 (m3/s)	QMNA (m3/s)
Biennale	2.000 [1.800;2.100]	2.100 [1.900;2.300]	2.900 [2.600;3.200]
Quinquennale sèche	1.500 [1.400;1.600]	1.600 [1.400;1.700]	2.000 [1.800;2.300]
Moyenne	2.060	2.220	3.160
Ecart Type	0.682	0.772	1.330

Figure 13 : Débit d'étiages de référence à Saillans (à 22 km de la RN), de janvier à décembre. Données calculées sur 107 ans : années complètes du suivi depuis l'installation de la station.

La nappe phréatique d'accompagnement de la Drôme est caractérisée par un battement saisonnier très accentué de près de deux mètres en temps ordinaire. En cas de crue exceptionnelle, la nappe peut inonder une partie de la réserve naturelle comme en octobre 1993. Le piézomètre a été lui-même inondé par la rivière cette fois en janvier 1994 (Figure 13 et 14).

Suivi du puit des Rouets à Eurre dans la réserve naturelle des Ramières



- 1 : Inondation de la forêt alluviale par remontée de la nappe phréatique
- 2 : Inondation de la forêt alluviale par débordement de la rivière Drôme

Figure 14 : Variations du niveau de la nappe phréatique alluviale de la Drôme à Eurre entre 1989 et 2016 (Donnée CCVD / Ramières)

Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique de la basse Drôme est marqué par les relations étroites entre les eaux de surface et les eaux souterraines. À l'étiage, les "Freydières", appellations locales des sources phréatiques, alimentent les canaux et les cours d'eau dans la plaine, notamment dans le secteur (à l'Ouest) d'Allex et Grane.

À noter sur la rive gauche que le canal des moulins, alimenté par la rivière Drôme depuis Crest n'est plus alimenté depuis les années 1960, diminuant ainsi les ressources de l'aquifère.

Qualité de l'eau

En aval de Crest, la détérioration de la qualité de l'eau tient essentiellement à un apport important de matières organiques déversées par les égouts urbains de Crest et Aouste sur Sye. De 2014 à 2017, la qualité des eaux à Mirabel-et-Blacons était « bonne » (20 km en aval de la RN) (Ministère des affaires sociales et de la santé, 2017). Cependant, aucun contrôle bactériologique n'est réalisé en aval de Crest, ce qui serait pourtant nécessaire en raison de la présence des stations d'épurations.

	AOUSTE	CREST	ALLEX	LIVRON
Classe de qualité en 1995	1A	3	2	2-1B
Classe de qualité en 2001 (après la mise en service de la station d'épuration du Crestois)	1A	1B	1B	1B

Tableau 9 : Objectifs de qualité de l'eau dans la basse vallée de la Drôme du SAGE

Les contrôles de qualité de l'eau (Annexe 3) effectués par la DDASS (devenue ARS) ont autrefois souligné la mauvaise qualité de l'eau de la Drôme d'un point de vue bactériologique. L'autorisation de baignade en aval de Crest reste précaire en raison de la présence de nombreux coliformes fécaux en sortie des stations d'épuration qui sont des indicateurs de risque pour la santé publique.

Depuis 1995 (suite au premier contrat de rivière), en période estivale, un traitement tertiaire est activé à Crest, faisant chuter cette pollution bactériologique grâce à un traitement tertiaire approprié. Ce traitement n'est efficace que lors que l'eau est claire, donc inopérant en cas d'orage notamment.

Sur le plan chimique, selon les données de la DREAL, la pollution reste globalement modérée avec une DBO 5 inférieure à 3 mg/l. On peut assister cependant à des pollutions régulières lors des orages estivaux : les égouts des réseaux unitaires sont alors "nettoyés" et le taux de DBO 5 peut alors dépasser 5 mg/l. provoquant une forte mortalité piscicole. Les pollutions azotées ou phosphatées restent modérées. L'observation d'une tendance à l'eutrophisation en août et septembre (développement d'algues filamenteuses) serait attribuée aux faibles débits d'étiage et à l'augmentation des températures.

Nom du paramètre	Unité de mesure	23/08/11	28/08/12	24/09/13	17/09/14	25/08/15
Bicarbonates	mg(HCO3)/L	194	199	203	191	198
DBO	mg(O2)/L	0,5	0,5	0,7	0,5	1,1
DCO	mg(O2)/L	5	5	5	20	20
Dureté	°F	18,8	18,8	18,8	17,7	16,4
Nitrates	mg(NO3)/L	2,4	2,3	2,8	2,8	2,3
Nitrites	mg(NO2)/L	0,02	0,02	0,02	0,01	0,01
Phosphates	mg(PO4)/L	0,14	0,14	0,17	0,12	0,03

Tableau 10 : Résultats d'analyses de l'eau entre 2011 et 2015 (source <http://sierm.eaurmc.fr>) - comparaison des données en fin d'été.

Lors de son inventaire piscicole de la réserve naturelle début août 1993 (BALIAN 1993), le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) a effectué quelques relevés sur la température et l’oxygène : ces valeurs témoignent d’une bonne oxygénation malgré une température élevée. Les zones de calme sont relativement inhospitalières à la faune aquatique en été avec une eau sous-saturée durant la nuit : moins de 45 %.

Dans les Freydières d’Allex, les relevés ont été effectués dans une zone envahie par de nombreux hydrophytes comme des characées, du potamot coloré, etc. avec une eau très claire. L’oxygénation moyenne de 7 mg/l ne varie quasiment pas tout au long de la journée et s’accompagne de températures fraîches autour de 15° alors que celles de la Drôme s’échelonnent entre 19 et 25 °C, voire 28 ° en été et 0° et 28° sur une année. (Figures 22 et 23).

Températures moyennes Journalières de la Drôme à Crest

Mars 2013, Décembre 2013

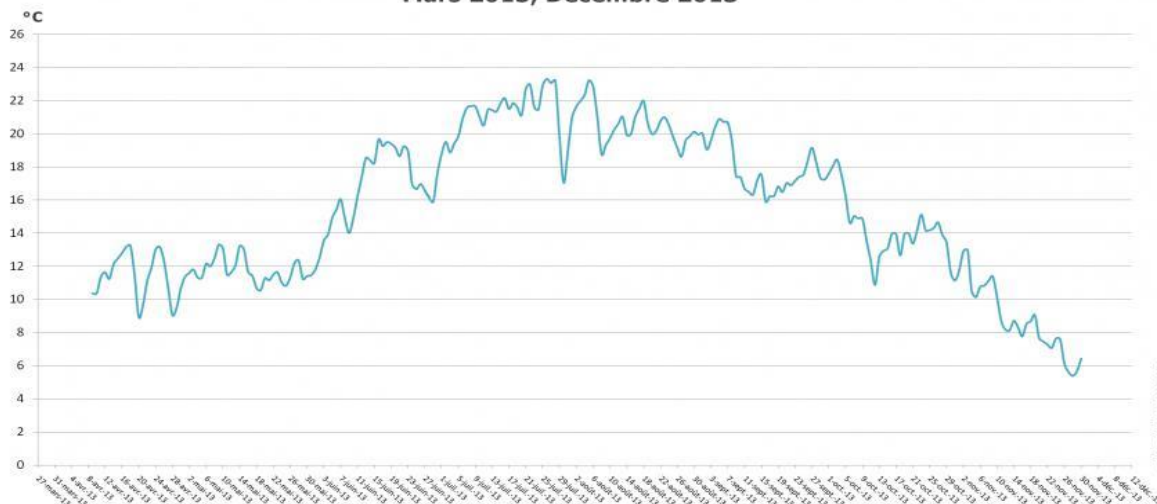


Tableau 11 : Évolution des T° et de l’O2 en août 1993 sur la rivière Drôme à Allex

HEURES	Température	% saturation	O2 en MG/L
8:30	19,6	110	8,9
10:00	20,8	142	10,3
12:00	21,8	154	11,7
14:30	24,3	165	14,1
16:00	25	156	13,7
18:00	25	150	12,5
20:00	24	111	9,3

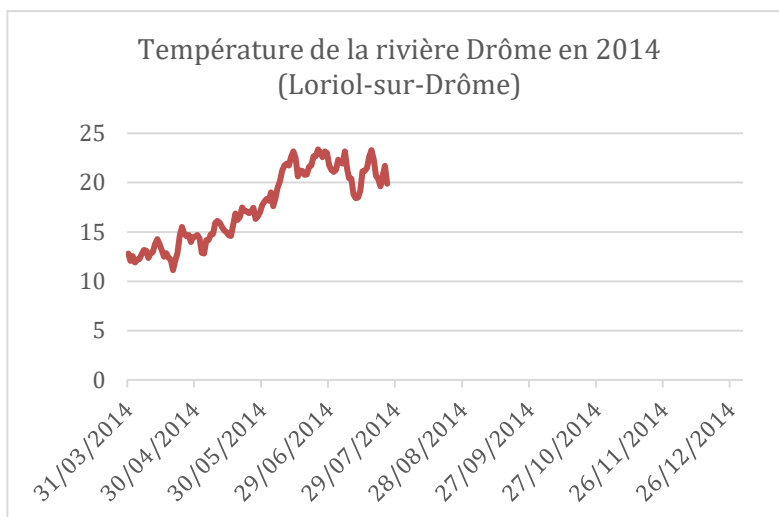


Figure 15 : Suivi des températures de la Drôme en 2013 (données SMRD).

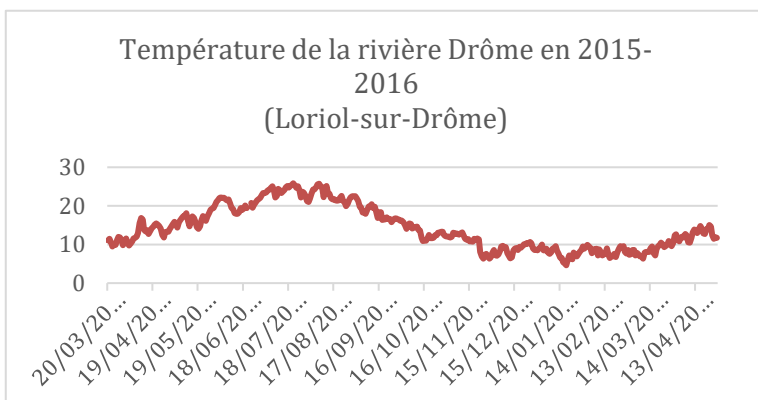


Figure 16 : Suivi des températures de la Drôme à Loriol-sur-Drôme de 2014 à 2016 (données SMRD).

Synthèse sur les questions hydrauliques

L'intérêt principal du site des Ramières est d'avoir gardé un fonctionnement naturel lié à la dynamique fluviale de la rivière Drôme. Cette dynamique importante est possible du fait de plusieurs caractéristiques indissociables :

- La Drôme n'a pas de barrage artificiel sur son bassin versant. Les crues naturelles transportent des matériaux alluvionnaires indispensables pour créer et entretenir les habitats caractéristiques du site (Figure 17 à 19).
- Deux secteurs non endigués dans les Ramières permettent à la rivière de divaguer presque librement. Les deux bassins sont essentiels pour écrêter les crues de la rivière Drôme dans la basse vallée.
- La création de la RNN en 1987 a mis fin à l'extraction des galets dans le lit de la rivière, lui permettant de retrouver sa dynamique naturelle.
- La ville de Crest possède son captage d'eau potable (AEP) dans la réserve naturelle sur la commune d'Allex. Certains captages d'Allex, Grane et de Loriol sont situés à proximité de la réserve. La réserve naturelle conforte les périmètres de protection de ces captages.
- Les deux contrats de rivières ont permis l'amélioration de la qualité de l'eau par le traitement des rejets urbains. Il n'existe pas de source de pollution chimique grave (notamment de l'industrie chimique) sur le bassin versant de la rivière Drôme.
- Les étiages sévères de la rivière sont préoccupants. Ce phénomène naturel est aggravé par les prélèvements nécessaires en été pour l'irrigation agricole dans la région de Crest et d'Allex-Montoison. La situation pourrait s'accroître si les changements climatiques sont confirmés.
- La maison de la réserve est devenue un lieu de rencontre des acteurs locaux. Elle permet des échanges fructueux pour trouver des solutions de gestion des ressources naturelles partagées.
- La dynamique spontanée est à l'origine de la création de tous les habitats naturels des Ramières (milieux aquatiques, prairies alluviales et ripisylve). Ces habitats peuvent être transformés et remodelés par des crues brutales et imprévisibles. Ils évoluent spontanément dans le temps et restent soumis à des paramètres fluviaux comme l'inondation, l'alluvionnement, les variations de niveaux de la nappe phréatique, assèchement saisonnier, etc.

Conserver le caractère fluvial spontané et naturel des Ramières est par conséquent

l'objectif principal de gestion du site.

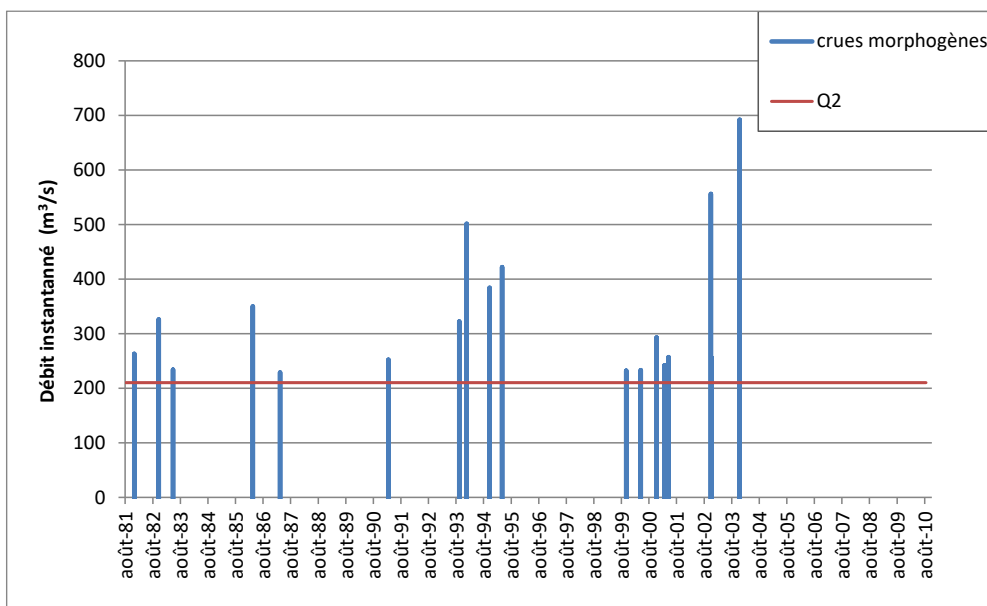


Figure 17 : principales crues morphogènes survenues sur la Drôme depuis 1981



Figure 18 : Le mois de novembre 2012 a vu le retour d'une crue d'importance, de l'ordre de 350 m³/s à Saillans. Photo du 28 novembre 2012 au pont de pierre à Crest.

On constate que la période 1994-2003 a été particulièrement active, avec 12 crues morphogènes en 10 ans. En revanche, depuis 2003, aucune crue intense (forte période de retour) n'a été observée (période 2003-2012). Les récentes conditions hydrologiques ont ainsi favorisé la végétalisation des bancs et la rétraction (ou du moins limité les possibilités d'élargissement) de la bande active.

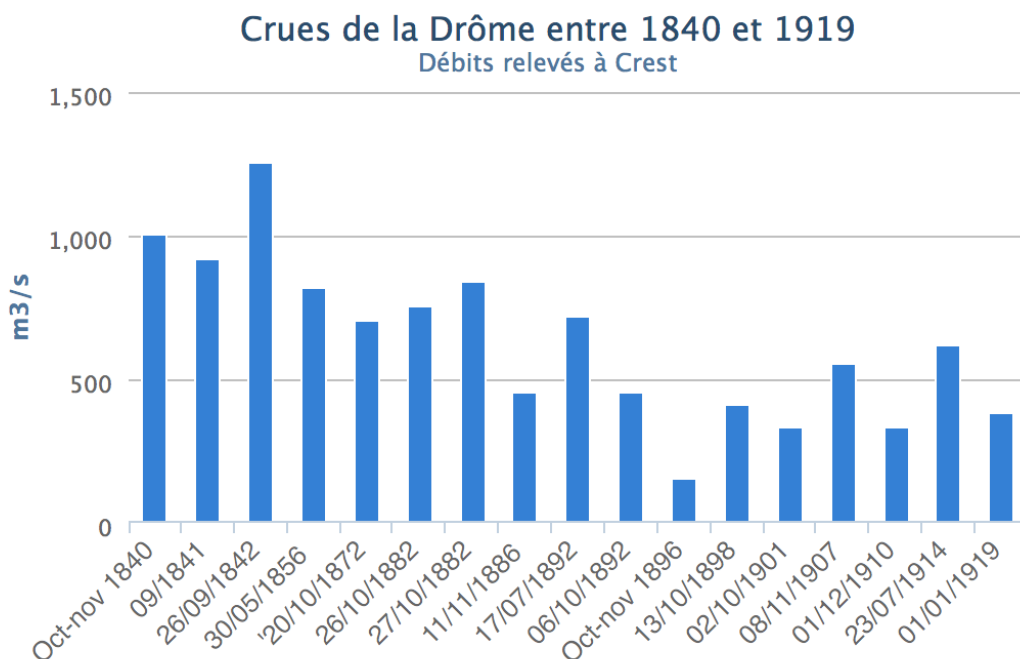


Figure 19 : Crues historiques à Crest, les crues du 19^{ème} siècle étaient nettement plus violentes que maintenant.

Station	Crue décennale	Crue Centennale
Le Bez à chatillon en Diois	95 m ³ /s	210 m ³ /s
La Drôme à Luc en Diois	85 m ³ /s	190 m ³ /s
La Drôme à Saillans	430 m ³ /s	950 m ³ /s
La Drôme à Loriol	570 m ³ /s	1260 m ³ /s

Tableau 12 : Importance des crues sur 4 points sur le bassin versant - source SMRD.

1.2.2 Grands milieux décrits dans le Formulaire Standard de Données (FSD)

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)	État sommaire du grand milieu (3)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces (4)	Origine des données/ Structures ressources
Forêts	148 ha 54 ha de forêt à bois tendre 94 ha de forêt à bois dur	Bon : Ripisylves naturelles et spontanées	Principalement 91 ^{EO} (*) Forêt alluviale résiduelle	Milan noir Faucon hobereau	Coupes rases des propriétaires et dérangement des nichées	Données mises à jour en août 2016 distinguant les deux types de boisements
Milieux rupestres et tufière	1 km de linéaire	Bon : Falaises en terre et galets	Sans objet	Chauves-souris		Données mises à jour en août 2016
Grottes et cavités	0,1 ha	Moyen : Petits tunnels sous des digues	Sans objet	Castor ? chauves-souris		Données mises à jour en août 2016
Prairies de fauche et pâturages	12 à 14 ha	Bon : Fauche annuelle tardive	6210(*) prairies naturelles à orchidées	Maculinea arion Euphydryas aurinias Zerynthia polyxena	Fermeture du milieu et piétinement	Données mises à jour en août 2016
Haies (voir infrastructures)	Sur les digues artificielles		Sans objet			
Rivières	153 ha	Moyen : Lit de la rivière en tresse dont de fonctionnement	3240 : rivières alpines et leur végétation ripicoles	Castor, Loutre Apron du Rhône Petit Gravelot	Destructions des embâcles de bois flotté	Données mises à jour en août 2016
Zones humides (annexe fluviale)	1 ha	Bon : Annexes fluviale : eau de bonne qualité	3260 : rivière à végétation flottante	Coenagrion mercuriale, Castor et Loutre	Pollution, fermeture du milieu dans les canaux	Données mises à jour en août 2016
Plans d'eau	5 ha	Bon : A l'origine une ancienne gravière alimentée par l'eau de la nappe	3150 : groupements oligotrophes à potamots	Castor et Loutre	Introduction de carpes exotiques	Données mises à jour en août 2016
Cultures	1,3 ha	Sans objets : Labours annuels	Sans objet		Aucun enjeu, parcelles intégrées par erreur	Données mises à jour en août 2016
Zones urbanisées	Sans objet					
Infrastructures	21,4 ha	Bon : Digues anciennes principalement colonisés par une végétation spontanée	Sans objet		Colonisation par des espèces exotiques lors des travaux d'entretien	Données mises à jour en mai 2014

(1) En lien avec les grands milieux décrits dans le FSD (2) Estimation globale en ha, km, % ou mentions « données non disponibles » ou « sans objet » (3) Bon, moyen, mauvais ou mention « sans objet » (4) Liste non exhaustive ou mention « sans objet » (*) **Habitats prioritaires**

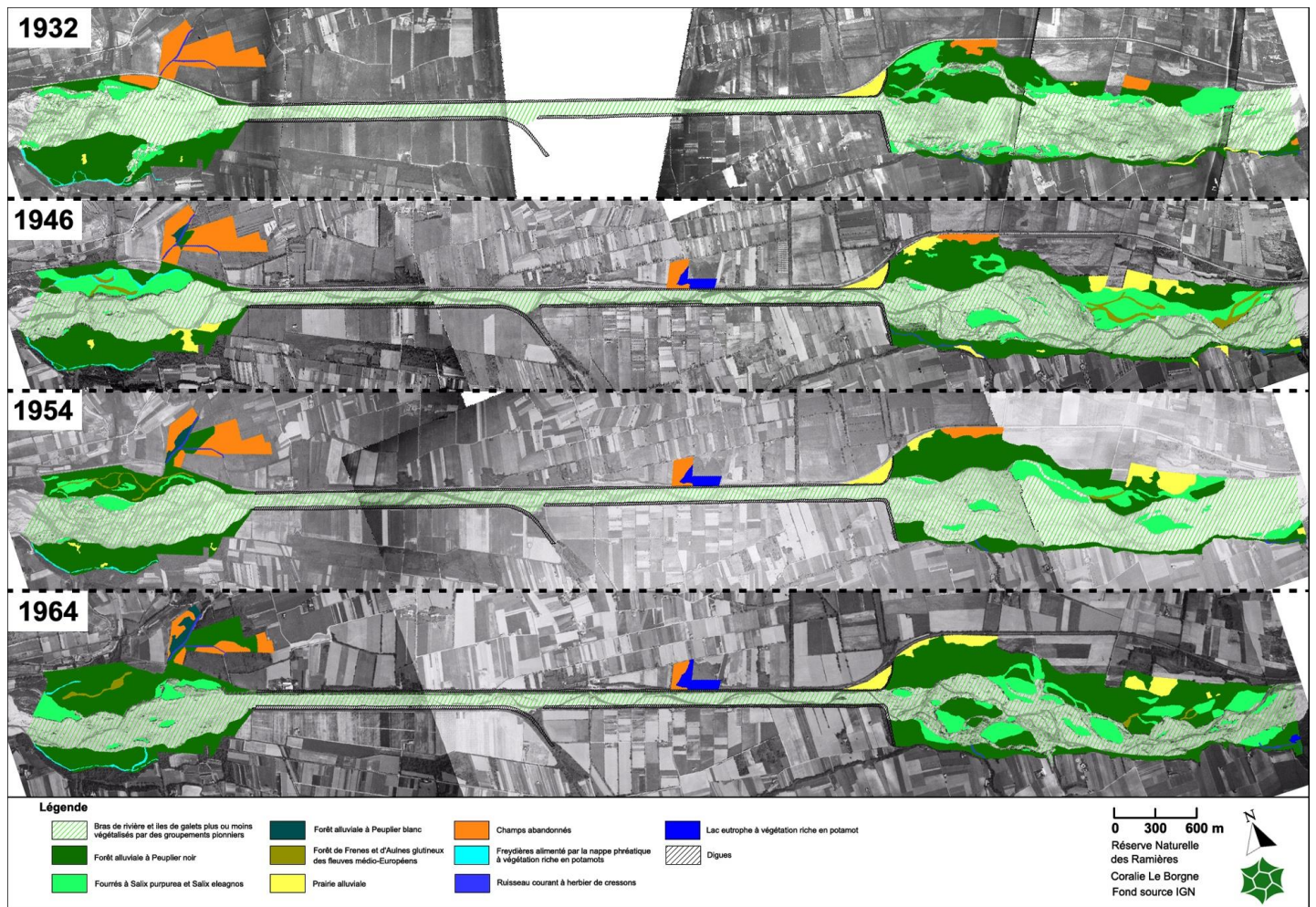


Figure 20 : Evolution de la végétation des Ramières entre 1932 et 1964

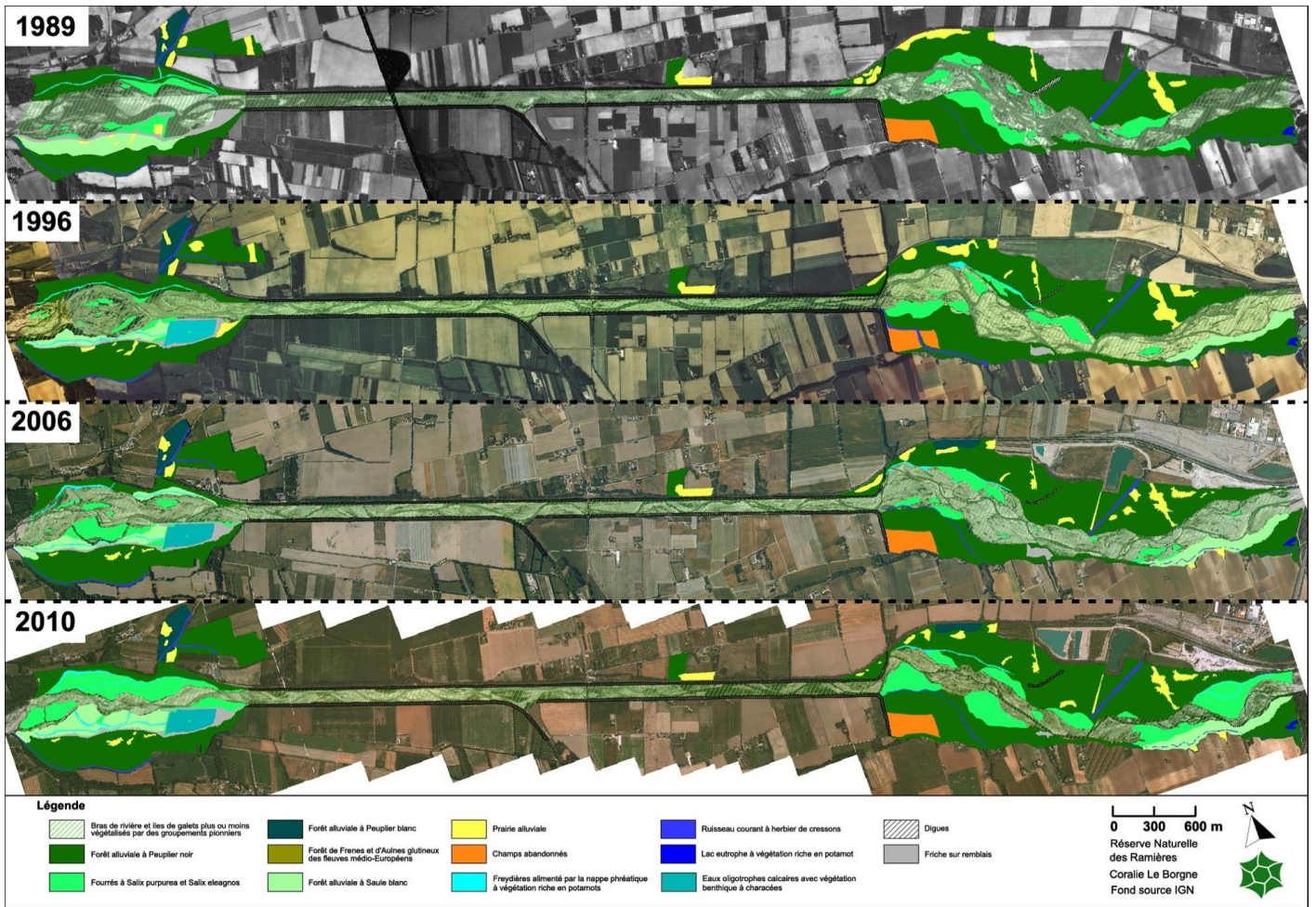


Figure 21 : Evolution de la végétation des Ramières entre 1989 et 2010 (Document de Coralie Le Borgne)

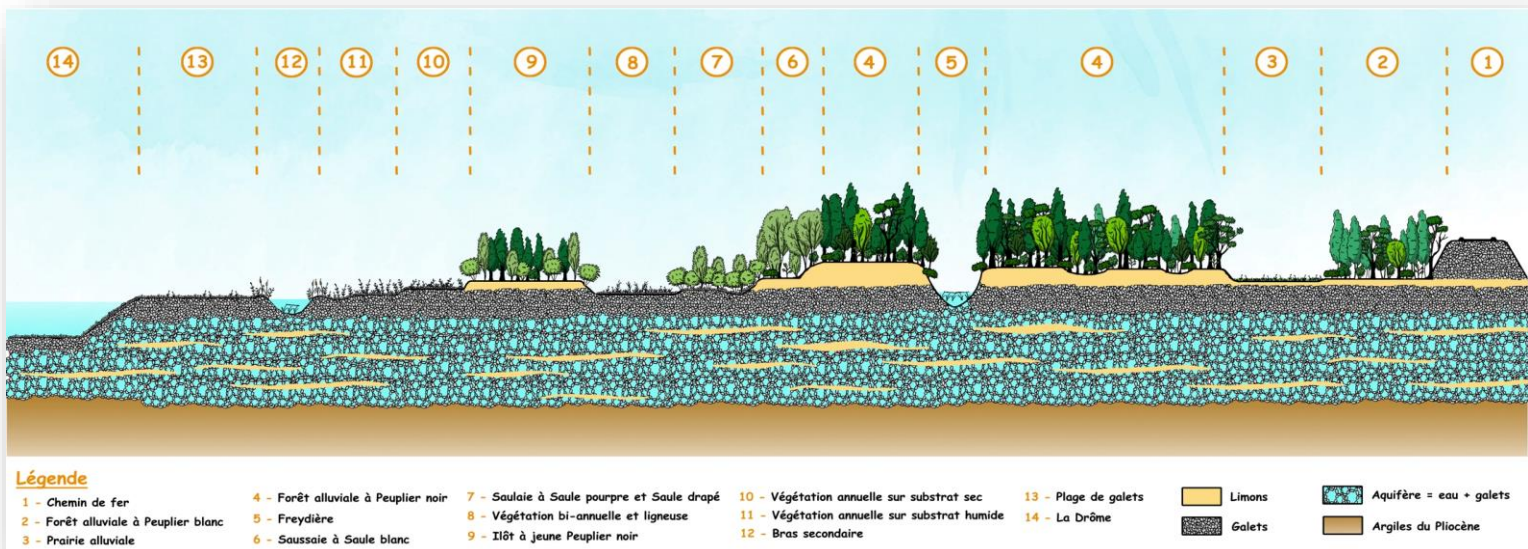


Figure 22 : Représentation schématique de la végétation des Ramières en coupe

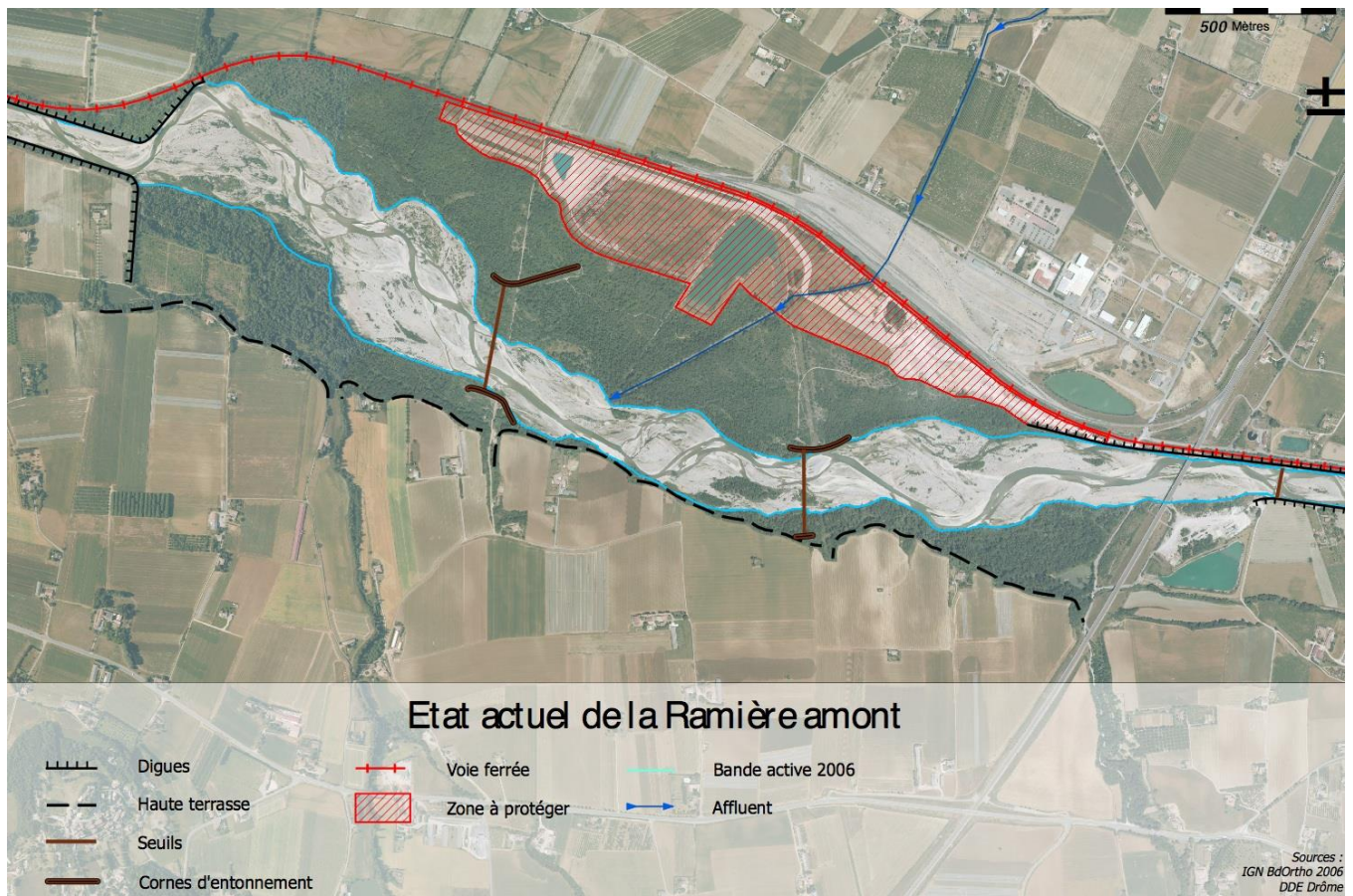


Figure 23 : Positionnement des ouvrages d'aménagements qui limitent la dynamique fluviale naturelle dans la Ramière amont (source Dynamique Hydro).

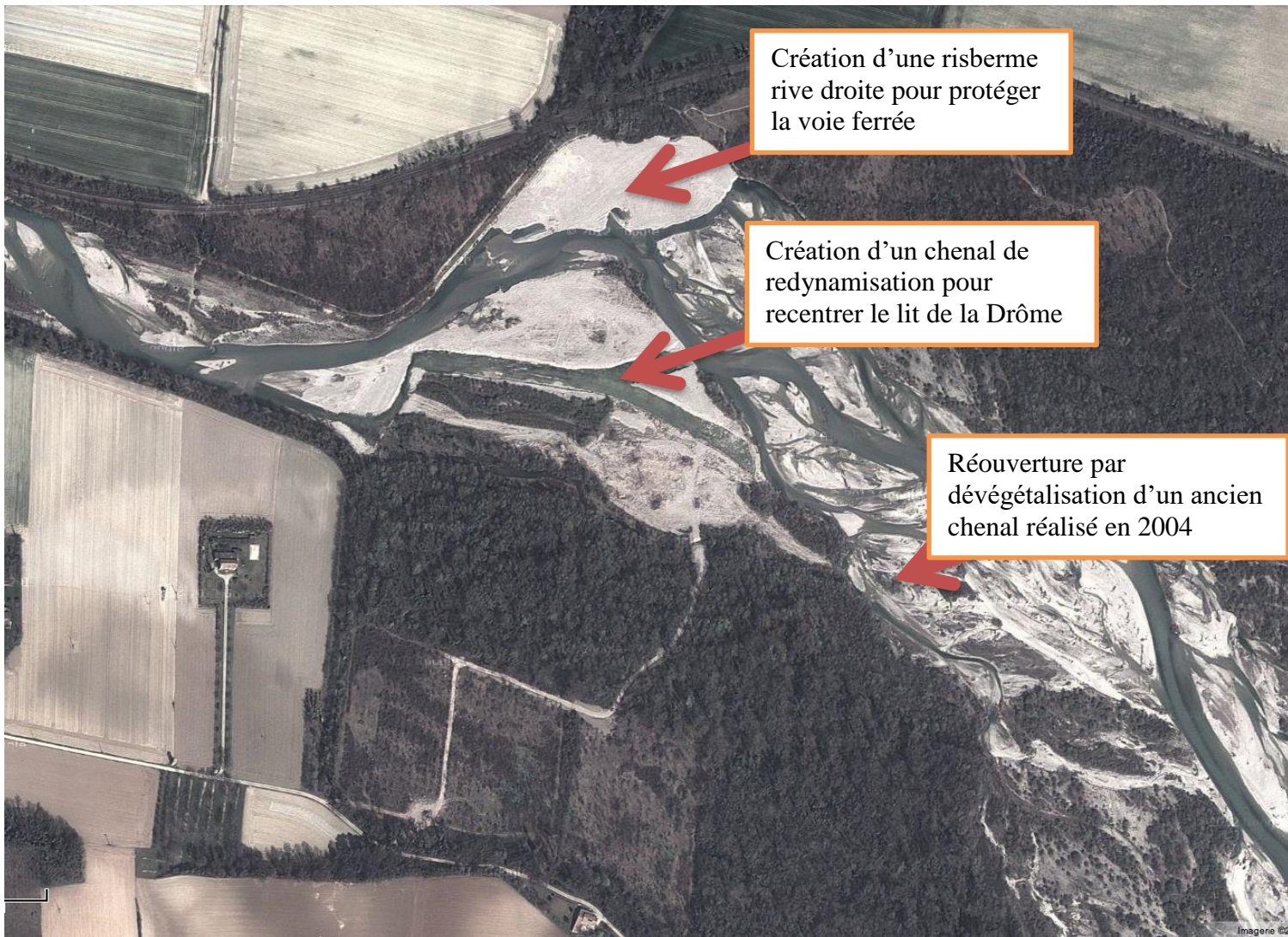


Figure 24: L'entonnement des digues d'Allex et de Grane en 2011 après les travaux du SMRD et de la DDT de la Drôme (image de Google Maps du printemps 2011)

Travaux d'urgences réalisés en 2011 : Rappel historique des travaux réalisés à l'entonnement Alex/Grane.

Des travaux d'urgence ont été autorisés par le préfet de la Drôme pour éviter une nouvelle rupture des digues d'Alex et de Grane au niveau de l'entonnement. En effet, les ouvrages de protection contre les inondations étaient menacés, ainsi que la voie ferrée Valence – Veynes (Figure 23).

L'intervention portée par la commune d'Alex et le SMRD a consisté à réouvrir la tranchée réalisée par les services de l'Etat en 1999 puis 2004, en donnant à cette tranchée un gabarit permettant de faire transiter une grande partie des écoulements, notamment lors des épisodes de crue. Les matériaux issus du creusement de la tranchée seront transférés vers la rive droite afin de recréer une risberme au droit de la voie SNCF et de la digue d'Alex.

Réouverture de la tranchée :

Une tranchée a été réalisée au milieu d'un banc de galet situé à l'entrée de l'entonnement des digues d'Alex et Grane avec un gabarit permettant de faire transiter une bonne partie des écoulements de la Drôme.

Cette tranchée s'étend sur un linéaire d'environ 400 mètres pour une largeur moyenne de 20 m et une profondeur moyenne de 2,5 m (profondeur nécessaire à une continuité du profil en long entre l'amont et l'aval de la tranchée). La quantité prévisionnelle de matériaux à extraire est d'environ 20 000 m³. Cette opération a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SMRD.

Transfert des matériaux vers la rive droite :

Les matériaux issus du creusement de la tranchée ont été transférés en rive droite, au droit de la voie SNCF et de la digue d'Alex.

Ces matériaux ont été déposés puis régalez en rive droite afin de recréer une risberme en pied de la berge fortement déstabilisée et de la digue d'Alex.

Cette risberme a une surface soustraite d'environ 4 000 m². L'ensemble de cette risberme s'est ensuite revégétalisé naturellement, notamment par reprise des saules et peupliers recouverts par les galets déplacés (Figures 24 et 25).

Suivi du projet :

L'ensemble de la zone impactée fera l'objet d'un suivi topographique (Figure 27) porté par le SMRD et cette zone sera incluse dans le futur plan de gestion du transport solide, qui sera réalisé par le SMRD à l'échelle du bassin versant.

D'autre part, une étude sur le fonctionnement et les évolutions morpho-dynamiques de la rivière Drôme entre le seuil SMARD et le seuil des Pues, et leurs conséquences sur l'évolution des habitats et des espèces de la Réserve Naturelle a été réalisée par la CCVD. Les éléments issus de cette étude seront intégrés au futur plan de gestion de la réserve.

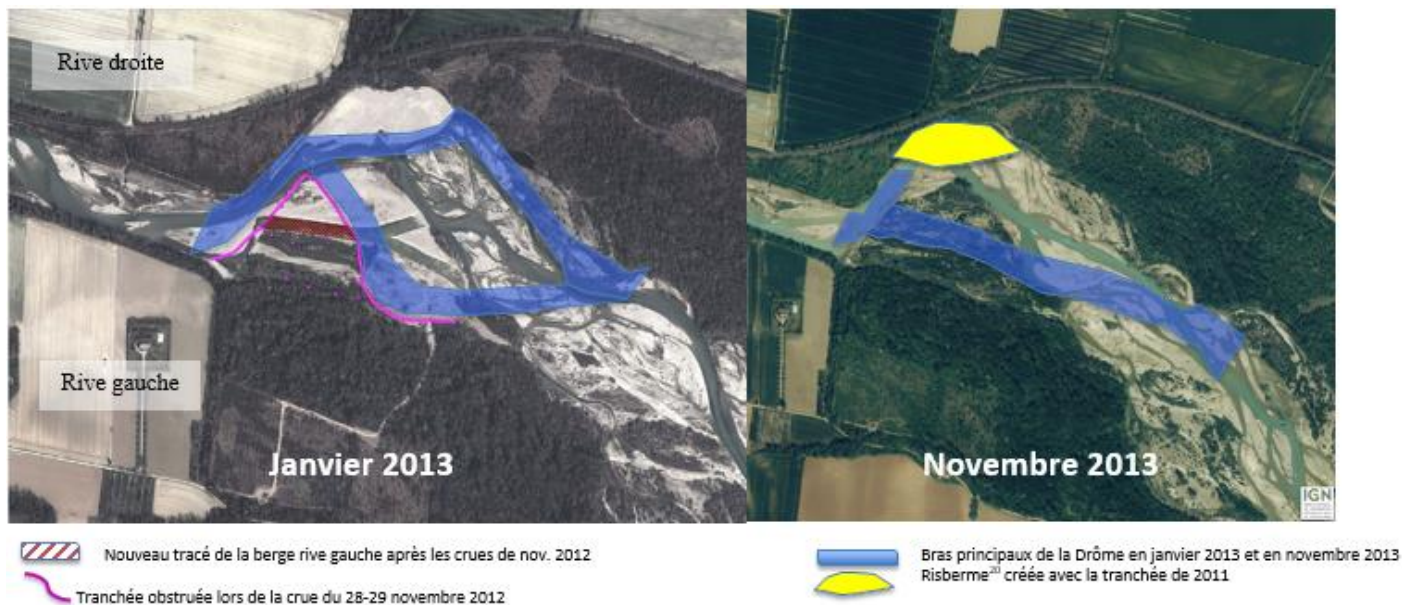


Figure 25 : Evolution observée de la tranchée en forme de « Y » réalisée en janvier 2011 par le SMRD, relevé terrain réalisée en janvier 2013 par J. Nivou (SMRD), J.-M. Faton (CCVD) et R. Viret (DDT de la Drôme) et de novembre 2013 (J.M. Faton) - Photo aérienne Google Maps, printemps 2011 à gauche et IGN 2010 à droite.

En bas : photo mai 2018.

Les dernières crues du mois de novembre 2012 ont modifié les berges naturelles de la Drôme par érosion et dépôts.

- La tranchée en forme de « Y » réalisée en 2011 a disparu sur le terrain. Dans sa partie est, elle a été intégrée au lit de la rivière.
- Dans sa partie ouest, elle a été comblée sur environ 140 mètres.
- Deux bras d'importance égale se sont formés en amont de l'entonnement.
- Le bras de la rive gauche de la Drôme a débordé dans l'ancienne tranchée de 1999 (lit du ruisseau Saint-Pierre), mais il n'a pas été suffisamment puissant pour ouvrir une brèche directe pour après tout droit en direction de la digue de Grane.
- Le bras de la rive droite n'a pas érodé la risberme artificielle créée en 2011 pour protéger la voie ferrée située plus au nord.
- Le bras de la rive droite vient buter frontalement vers la digue d'Alex et les deux bras réunis sont perpendiculaires à la digue de Grane.



Figure 26 : Transport des matériaux de la tranchée en « Y » (en rive gauche) pour construire la risberme de protection de la digue d'Allex (rive droite)



Figure 27 : Aperçu graphique du relevé topographique LIDAR de 2010 réalisé par le syndicat de la rivière Drôme (LAsEr Detection And Ranging technique nouvelle permettant de réaliser des relevés topographiques précis par survol d'hélicoptère ou de drone)

Synthèse sur la dynamique fluviale

Deux types d'habitats typiquement liés à la dynamique fluviale représentent 90% des surfaces du site des Ramières :

- La forêt alluviale spontanée sur les berges qui est un habitat prioritaire de l'Annexe I de la Directive 92/43 ;
- Le lit de la rivière balayé par de fréquentes crues (qui est également un habitat exceptionnel sur le plan écologique).

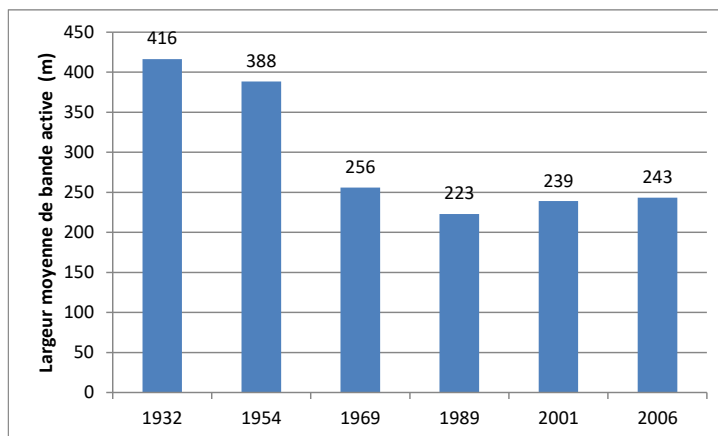


Figure 28: évolution de la largeur moyenne de bande active de la Ramière amont (entre le seuil de Crest et l'entonnement d'Alex et Grane.)

Deux autres habitats n'occupent que quelques hectares dans les Ramières. Partout en France ce sont des habitats rares mais d'un grand intérêt écologique :

- Les prairies alluviales ;
- Les bras et canaux alimentés par la nappe d'accompagnement de la rivière Drôme.

Ces habitats sont généralement sous l'influence de la dynamique naturelle de la rivière (Figure 28), ils sont donc entretenus sans l'intervention du gestionnaire. La méthode de gestion pour ces habitats est prioritairement la « non intervention ». Cependant, des interventions sont ponctuellement nécessaires pour corriger des dysfonctionnements²⁰ dont la conséquence est la fermeture des milieux (prairies et canaux), l'invasion par des espèces exotiques (lit de la rivière) ou pour l'entretien indispensable des ouvrages d'art (digues, seuils, ponts et prises d'eau). Voir Chapitre « Etat des lieux » pour plus de détails.

Concernant l'état de conservation des habitats naturels, voir aussi le chapitre IV.4.

1.2.3 Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial des Listes Rouges

Dans l'état actuel des connaissances 2016, la réserve naturelle des Ramières (avec l'APPB) abrite au moins **1700 taxons et 44 habitats naturels ou semi-naturels**. En fait, nos bases de données sont quasi exhaustives²¹, mis à part quelques groupes spécifiques comme les crustacés des eaux souterraines, les algues, les lichens... soit environ 5 à 10% des taxons connus.

La Flore et les champignons

On dénombre 703 taxons dont **683 plantes à fleurs**, conifères et fougères, 22 bryophytes, un charophyte ; et 35 taxons de champignons.

L'inventaire des plantes à fleurs est maintenant très complet grâce aux travaux d'éminents botanistes professionnels comme Luc Garraud, Denis Jordan et Jacques-Henri Leprince. L'inventaire des bryophytes,

²⁰ Les dysfonctionnements sont généralement liés à la diminution de la dynamique fluviale : ils peuvent être *spontanés*, mais pas *naturels*, dans la mesure où ils sont causés par des activités et aménagements humains.

²¹ 50 000 données sur la faune, 6000 données sur la flore, toutes ces données sont géolocalisées en X et Y.

commencé par Luc Garraud en 2015 mériterait d'être approfondi. Les champignons sont assez méconnus, car potentiellement ils pourraient représenter des centaines d'espèces. Cependant dans les Ramières, les fructifications des Eumycètes, appelées précisément sporophores, ne sont pas très abondantes et très éphémères. L'étude de l'association des champignons et des arbres (mycorhize) de la ripisylve pourrait être d'un grand intérêt. L'amplification et le séquençage de l'ADN des champignons à partir de spores ou de racines colonisées permettent d'identifier directement les espèces de champignons de la réserve naturelle et d'étudier les relations phylogénétiques entre les différents groupes de ces champignons.

La Faune

On dénombre 952 taxons au total, avec notamment

214 espèces d'oiseaux,

291 espèces de lépidoptères,

102 espèces de mollusques,

10 espèces d'amphibien,

11 de reptiles (Annexe 4).

Les ordres les mieux connus appartiennent aux vertébrés terrestres (notamment les oiseaux représentent plus de 50% des données). Pour les invertébrés, les mieux connus sont les libellules, les papillons et les mollusques. Les trois ordres qui peuvent potentiellement apporter le plus d'espèces nouvelles à l'inventaire sont les coléoptères, les diptères, punaises et les hyménoptères. Si le site des Ramières est certainement le mieux connu du département de la Drôme, le travail reste immense.

Légende de la carte de la végétation²² des Ramières (Août 2016) : Zone Spéciale de Conservation

N.B. : Les habitats de la carrière d'Eurre (Lafarge) ont été cartographiés mais ils n'entrent pas dans les calculs de surface car situés en dehors du site protégé.





Code Corine	Code EU	Libellé Corine	Surface en ha
 34.31	6210*	Pelouses steppiques sub-continentales	7,31
 37.3	6210* 23	Prairie humide oligotrophe a molinie	1,22
 44.13	91E0*	Forêts galeries de Saules blancs	53,69
 44.3	91E0*	Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	93,99
			157 ha







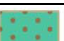

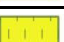
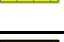

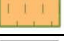
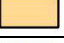
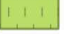








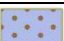



Tableau 13 : Listes des habitats prioritaires (PR*) cartographiés = 42% de la surface du site des Ramières

Code Corine	Code EU	Libellé Corine	% moyen d'occupation des polygones concernés
34.5131	6220	Communautés annuelles calciphiles de l'ouest méditerranéen	11
44.311	91E0	Forêts de Frênes et d'Aulnes à Laîches	1
53.3	7210	Végétation à Cladium mariscus	9
54.121	7220	Cônes de tufs	1
62.3	8240	Dalles rocheuses	1

Tableau 14 : Listes des micro-habitats prioritaires (PR*) secondaires dans les polygones et n'apparaissant pas sur les cartes

²² Document interactif disponible en ligne https://drive.google.com/open?id=1w1M_n6AOq0CoOalgJmJHH8bB-dE&usp=sharing

²³Habitat prioritaire de la Directive Européenne

Code Corine	Code EU	Libellé Corine	Surface en ha
 22.12 x 22.44	3150	Tapis immergés de Characées	4,63
 22.13 x 22.41 et 22.421	3140	Eaux eutrophes	0,37
 24.12	3220	Zone à Truites	2,11
 24.14	3220	Zone à Barbeaux	41,74
 24.21	3220	Bancs de graviers sans végétation	59,54
 24.224	3240	Fourrés et bois des bancs de graviers	37,39
 24.225	3250	Lits de graviers méditerranéens	11,54
 24.43	3260	Végétation des rivières mésotrophes	1,08
 34.3 x 87.2	Néant	Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	1,09
 34.31	6210*	Pelouses steppiques sub-continentales	7,31
 37.3	6210*	Prairie humide oligotrophe a molinie	1,22
 37.7	6430	Lisières humides à grandes herbes	2,81
 41.7	Néant	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	5,41
 44.1.1	Néant	Saussaies pré-alpines	20,46
 44.121&22.433	A déterminer	Saussaies à Osier et Salix triandra	4,57
 44.13	91E0*	Forêts galeries de Saules blancs	53,69
 44.3	91E0*	Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	93,99
 53.1	Néant	Roselières	Hors du site
 87.2	Néant	Zones rudérales	0,33
 FSD100	Néant	Zones agricole cultivée	1,33
 FSD300	Néant	Carrière de granulats	Hors du site
 FSD403	Néant	Habitat humain dispersé	0,08
 FSD423	Néant	Dépôt de matériaux inertes	1,41
 FSD501	Néant	Chemin, sentier	2,58
 FSD503	Néant	Voie ferrée	2,32
 FSD803	Néant	Digue	17,09

En Gras : les habitats d'IC et PR (d'intérêt communautaire pour NATURA 2000)

* : habitat prioritaire de la directive « habitats »

374 ha en Natura 2000

Tableau 15 : Légende de la carte de la végétation 2016 du site des Ramières = 85% de la surface du site des Ramières sont des habitats Natura 2000

CARTE DES HABITATS PRIORITAIRES ET D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE POUR NATURA 2000

IC : d'intérêt communautaire, NC : non classé, PR : Habitats rares et prioritaires

Carte des habitats naturels du site Natura 2000 des Ramières : Réserve naturelle + APPB des Freydières, réalisation Jean-Michel Faton, conservateur de la réserve - compléments et validation scientifique de Luc Garraud du Conservatoire Botanique National Alpin. (août 2016).

- Légende**
- Limites administratives
 - APPB des Freydières
 - Reserve Naturelle Nationale
 - Carrière Lafarge
 - Statut des habitats
 - IC
 - NC
 - PR
 - Limite Natura 2000 (ZSC 2010)



Carte des habitats naturels du site Natura 2000 des Ramières : Réserve naturelle + APPB des Freydières, réalisation Jean-Michel Faton, conservateur de la réserve - compléments et validation scientifique de Luc Garraud du Conservatoire Botanique National Alpin. (août 2016).

Légende

* Pointages données botaniques

Limites administratives

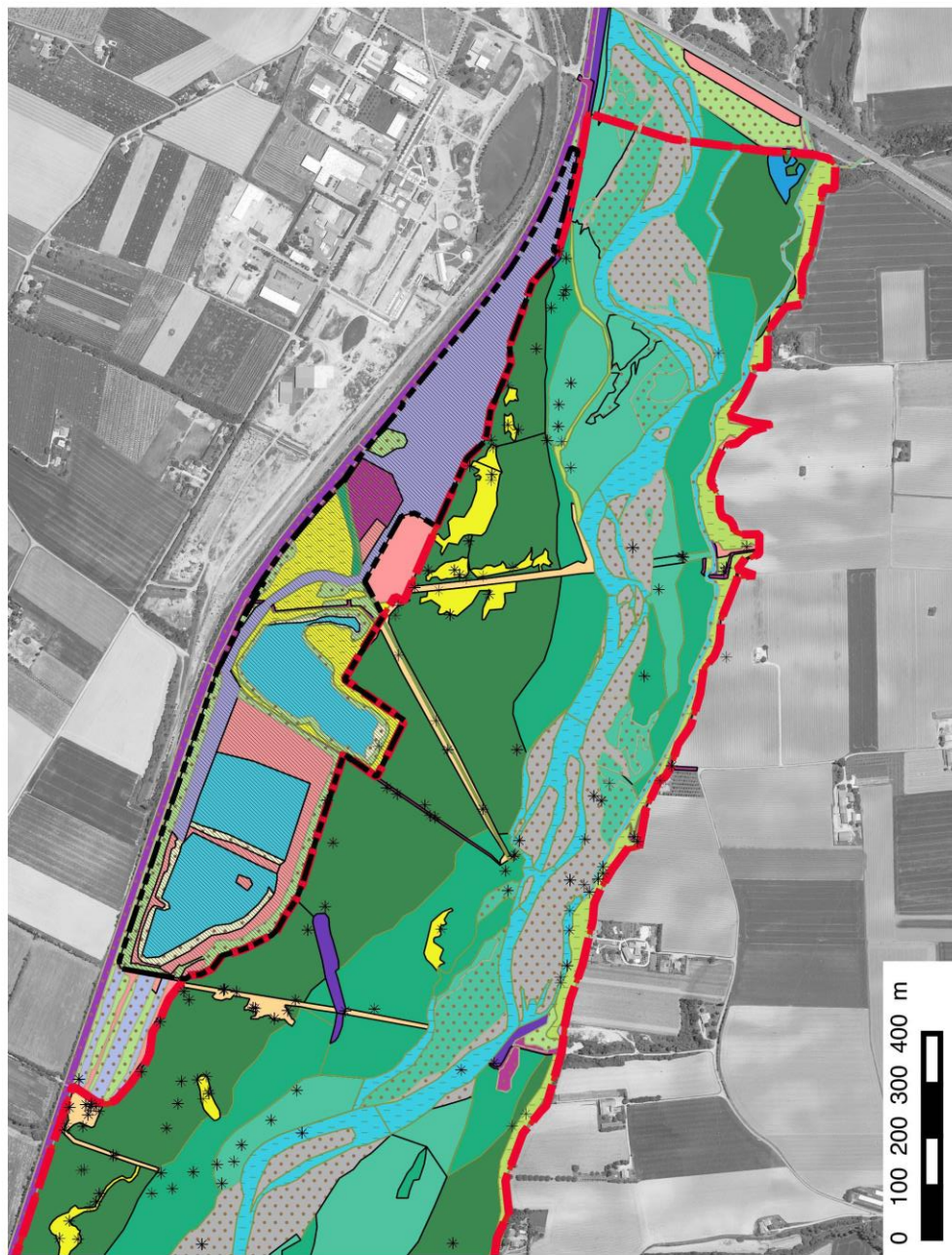
Reserve Naturelle Nationale

Carrière Lafarge

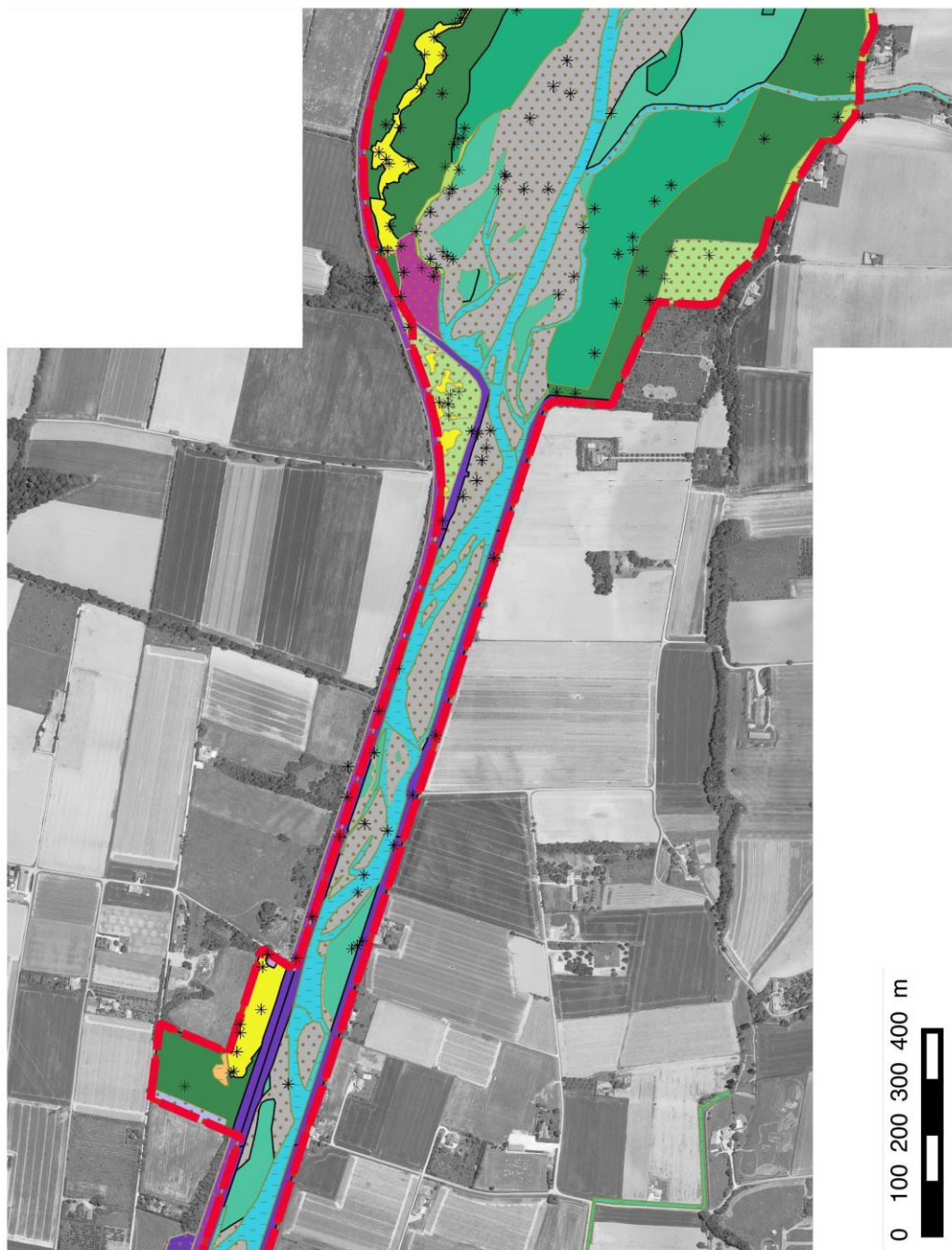
Limite Natura 2000 (ZSC 2010)

FR8201678_Codes CORINE et LFS

- 22.12 x 22.44
- 22.13 x 22.41 et 22.421
- 24.12
- 24.14
- 24.21
- 24.224
- 24.225
- 24.43
- 34.3 x 87.2
- 34.31
- 37.7
- 41.7
- 44.1.1
- 44.121&22.433
- 44.13
- 44.3
- 53.1
- 87.2
- FSD100
- FSD300
- FSD403
- FSD423
- FSD501
- FSD503
- FSD803






















Carte des habitats naturels du site Natura 2000 des Ramières : Réserve naturelle + APPB des Freydières, réalisation Jean-Michel Faton, conservateur de la réserve - compléments et validation scientifique de Luc Garraud du Conservatoire National Alpin. (août 2016).



Légende
 * Pointages données botaniques
 Limites administratives

Reserve Naturelle Nationale
 Limite Natura 2000 (ZSC 2010)
 FR8201678_Codes CORINE et FSD

-  24.12
-  24.14
-  24.21
-  24.224
-  24.43
-  34.31
-  37.3
-  41.7
-  44.1.1
-  44.121&22.433
-  44.13
-  44.3
-  FSD100
-  FSD403
-  FSD423
-  FSD501
-  FSD503
-  FSD610
-  FSD803

Carte des habitats naturels du site Natura 2000 des Ramières : Réserve naturelle + APPB des Freydières, réalisation Jean-Michel Faton, conservateur de la réserve - compléments et validation scientifique de Luc Garraud du Conservatoire National Alpin. (août 2016).



Légende

* Pointages données botaniques
 Limites administratives

Reserve Naturelle Nationale
 Limite Natura 2000 (ZSC 2010)
 FR8201678 Codes CORINE et FSD

- 24.12
- 24.14
- 24.21
- 24.224
- 24.225
- 24.43
- 44.1.1
- 44.121&22.433
- FSD501
- FSD503
- FSD507
- FSD610
- FSD803

0 100 200 300 400 m

Carte des habitats naturels du site Natura 2000 des Ramières : Réserve naturelle + APPB des Freydières, réalisation Jean-Michel Faton, conservateur de la réserve - compléments et validation scientifique de Luc Garraud du Conservatoire National Alpin. (août 2016).

Légende

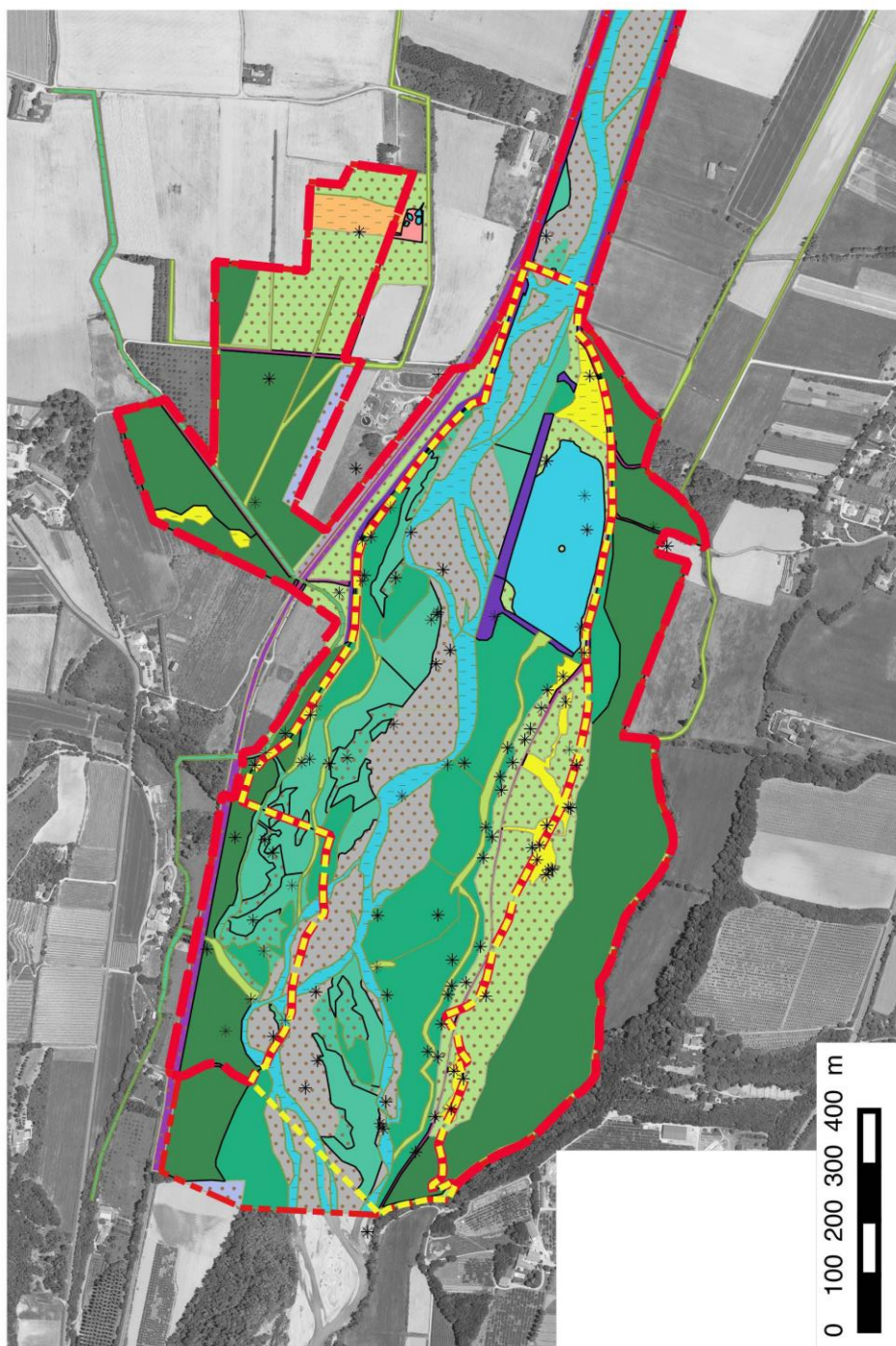
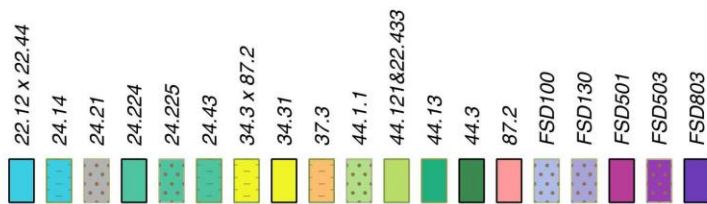
* Pointages données botaniques
 Limites administratives

APPB des Freydières

Reserve Naturelle Nationale

Limite Natura 2000 (ZSC 2010)

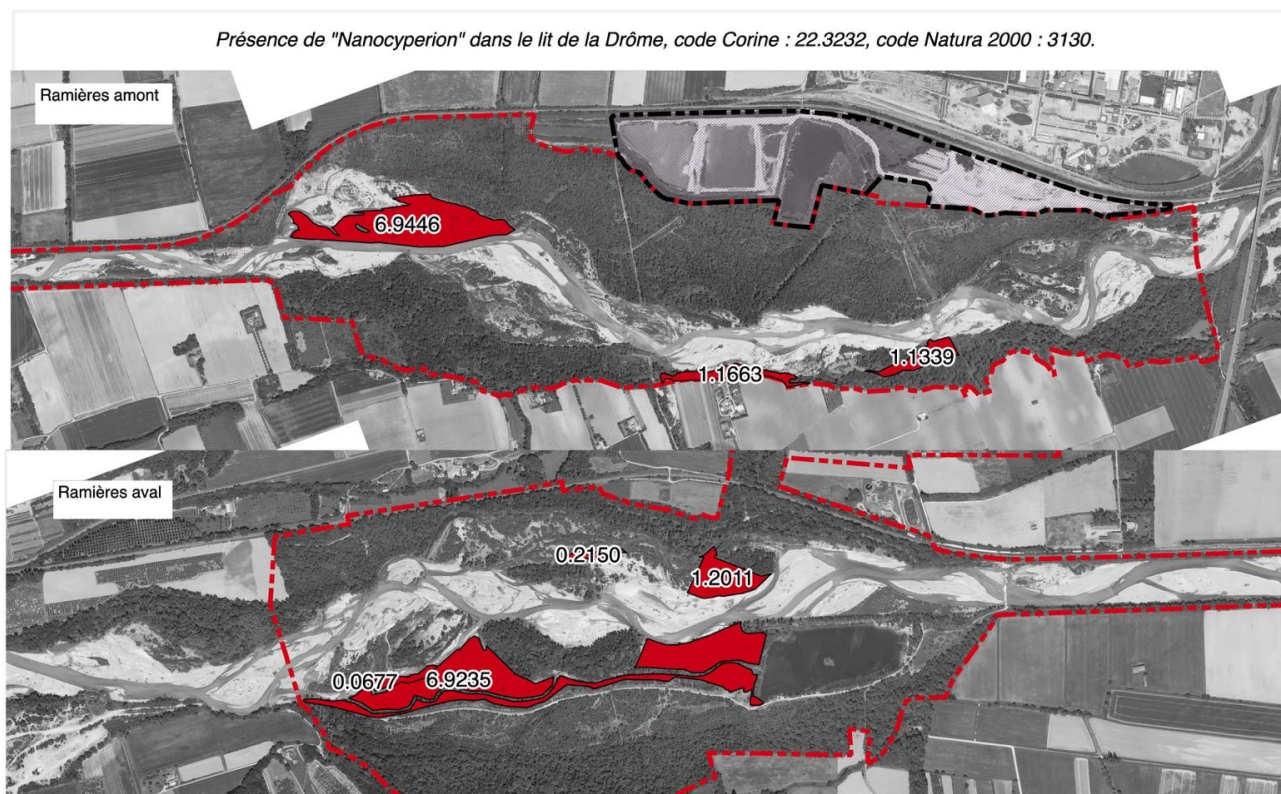
FR8201678_Codes CORINE et FSD



Code Corine	Code EU	Libellé Corine	% moyen d'occupation des polygones concernés
22.3232	3130	Gazons à petits Souchets	1
34.324	6210	Pelouses alluviales et humides du Mesobromion	1
34.332	6210	Pelouses médio-européennes du Xerobromion	1
37.31	6410	Prairies à Molinie et communautés associées	1
44.63	92A0	Bois de Frênes riverains et méditerranéens	1

Tableau 16 : Listes des micro-habitats communautaires (IC) secondaires dans les polygones et n'apparaissant pas sur les cartes

Carte des habitats d'intérêts communautaires faiblement présents sur les polygones (secondaires), surface en ha, selon Luc Garraud du Conservatoire Botanique National Alpin. (Août 2016).



Carte des habitats d'intérêts patrimonial nouvellement décrit , surface en ha, selon Luc Garraud du Conservatoire Botanique National Alpin. (Août 2016).

Forêt galerie de saules et peupliers le long d'un bras ou d'un canal alimenté par la nappe phréatique, groupements oligotrophes de potamots, code Corine 44.121 & 22.433



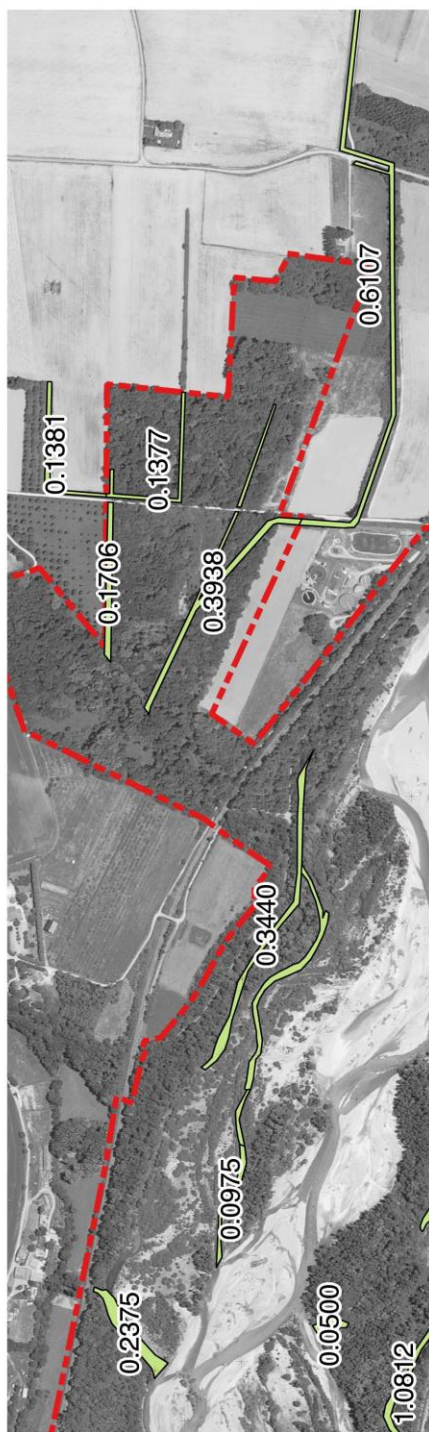
Ramières amont
est, Freydière
Brunelle sud



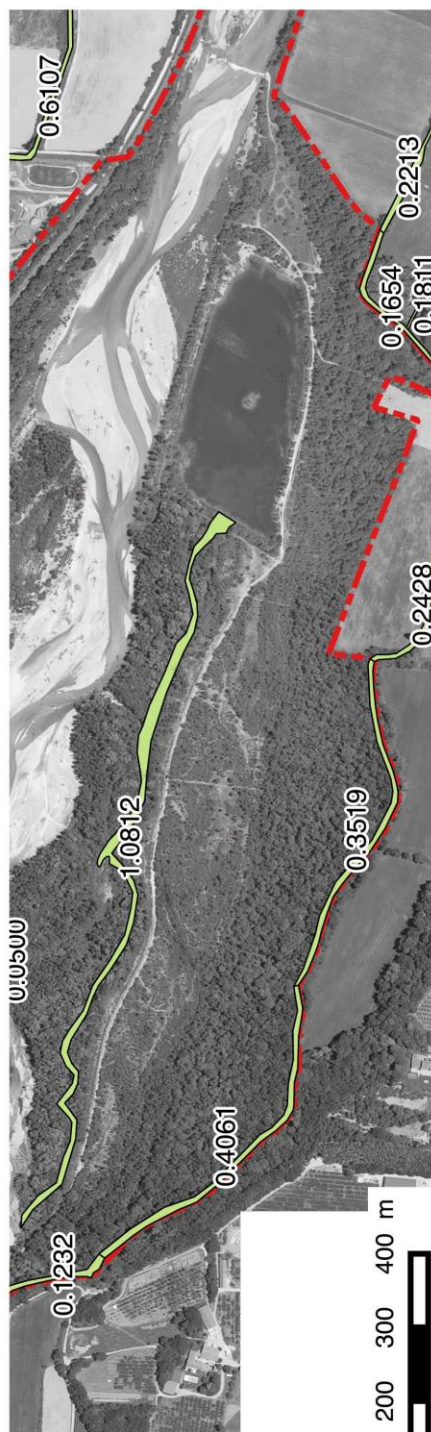
Ramières
amont ouest,
Freydière de
La Dent

Carte des habitats d'intérêts patrimonial nouvellement décrit , surface en ha, selon Luc Garraud du Conservatoire Botanique National Alpin. (Août 2016).

Forêt galerie de saules et peupliers le long d'un bras ou d'un canal alimenté par la nappe phréatique, groupements oligotrophes de potamois, code Corine 44.121 & 22.433



Ramières aval,
Freydières
d'Allex



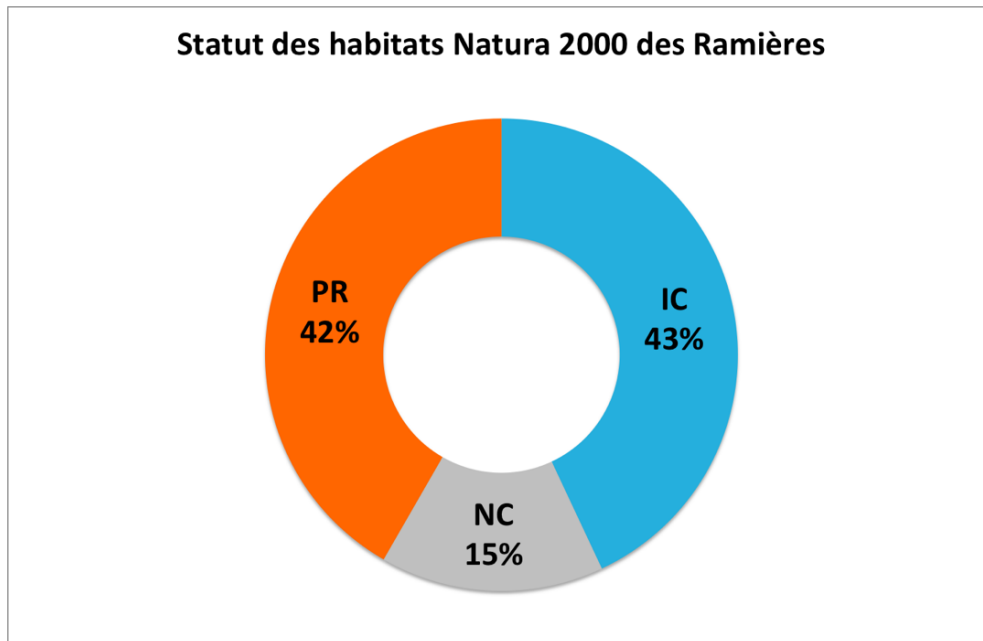
Ramières aval,
Freydières de
Grâne



Carte des habitats d'intérêts communautaires faiblement présents sur les polygônes (secondaires), surface en ha, selon Luc Garraud du Conservatoire Botanique National Alpin. (Août 2016).

*Présence de "cônes de tufs" sous la falaise de Chabrilan, code Corine 54.121, code Natura 2000 7220, *prioritaire.*





PR = Habitats prioritaires (forêt et prairies alluviales) 42%

IC = Habitats d'intérêt communautaire (Lit mobile de la rivière et milieux aquatiques) 43%

NC = Autres habitats (généralement habitats plus ou moins anthropisés) 15%

Figure 29 : 85% du territoire du site des Ramières est occupé par des habitats communautaire de l'Annexe I de la directive Natura 2000

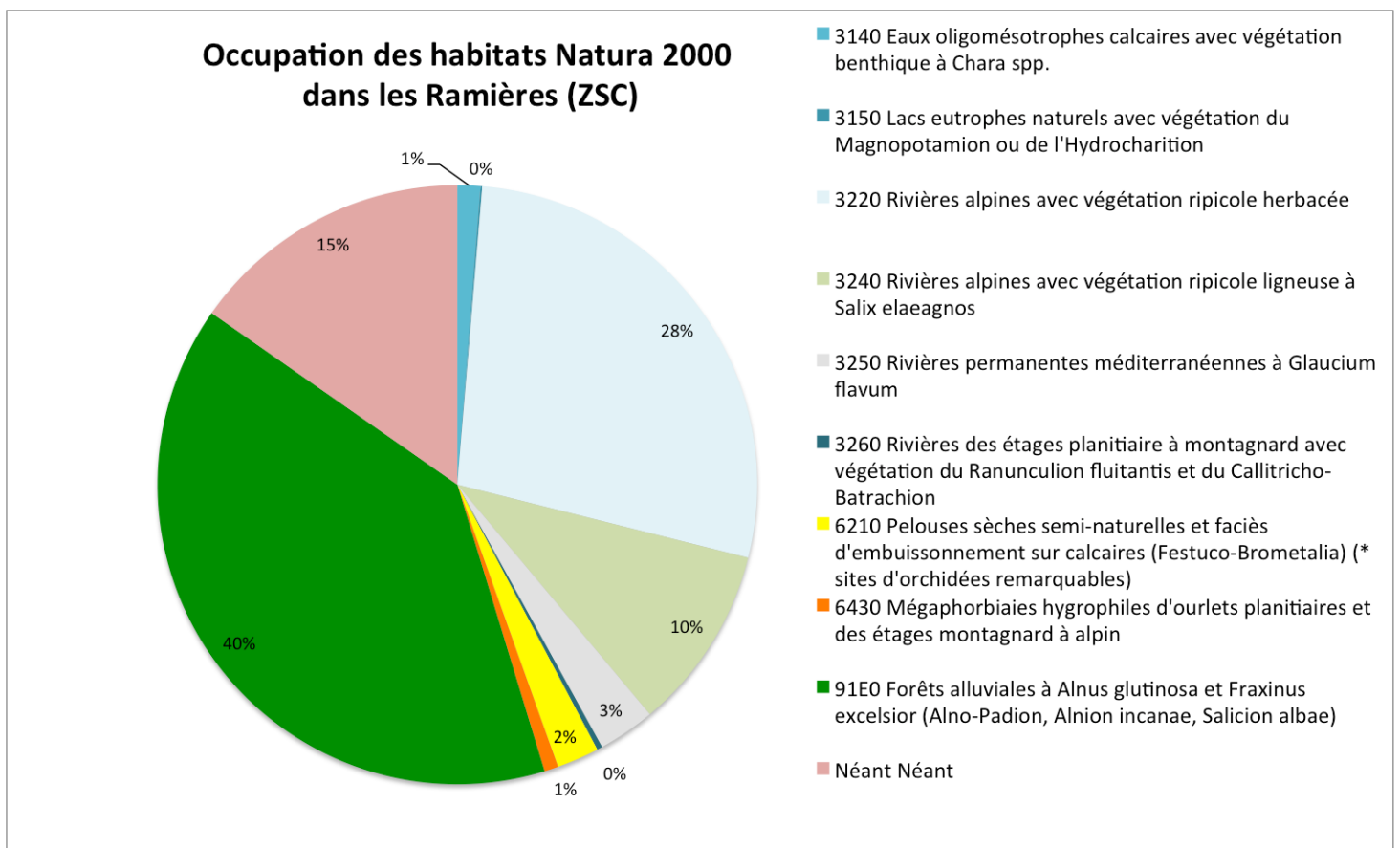


Figure 30 : Représentation des différents types d'habitats Natura 2000 dans les Ramières – Néant = habitats non d'intérêt communautaire

1.2.4 Habitats de la liste rouge régionale (zone est) – données du conservatoire botanique national

Habitat dominant	Surface
1 EN	
44,13	
Peupleraie sèche fluviatile médio-européenne à Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>), Ronce bleuâtre (<i>Rubus caesius</i>) et Troène (<i>Ligustrum vulgare</i>) des bords de cours d'eau sur alluvions filtrantes	53,69
2 VU	
34,31	
Pelouse substeppique montagnarde inférieure semi-thermophile neutrophile à Koelerie du Valais (<i>Koeleria vallesiana</i>) et Brome érigé (<i>Bromopsis erecta</i>)	7,31
3 NT	
22,421	
Herbier aquatique enraciné vivace submergé des eaux profondes, eutrophes à Potamot luisant (<i>Potamogeton lucens</i>)	0,37
24,225	
Friche alluviale méditerranéenne calcicole à Ptychotis à feuilles de pimprenelle (<i>Ptychotis saxifraga</i>) et Pavot cornu (<i>Glaucium flavum</i>)	11,54
4 LC	
24,43	
Herbier aquatique enraciné des eaux calcaires à Potamot serré (<i>Groenlandia densa</i>)	1,08
Surface totale des habitats de la liste rouge	
	74 ha

Tableau 17 : Habitats dominants du site des Ramières figurant dans le Référentiel et Liste rouge des végétations de Rhône-Alpes, Pôle d'information flore-habitats de Rhône-Alpes – 2016 (www.pifh.fr)

Liste rouge : RE - Disparues de la région, CR - En grave danger, EN - En danger, VU - Vulnérables, NT - Quasi menacée, DD - Insuffisamment documentée, NA - Non applicables, LC - Faible risque

Micro-habitat secondaire		% des polygones concernés
1 EN		
22,3232		
Gazon annuel pionnier longuement inondable à Souchet noirâtre (<i>Cyperus fuscus</i>) et Limoselle aquatica (<i>Limosella aquatica</i>)		1,00
37,31		
Prairie humide sur tourbe eutrophe alcaline à Molinie bleutée (<i>Molinia caerulea</i>) et Oenanthe de Lachenal (<i>Oenanthe lachenalii</i>)		1,00
2 VU		
34,332		
Pelouse xérophile alluviale à Fumana couché (<i>Fumana procumbens</i>) et Euphorbe de Séguier (<i>Euphorbia seguieriana</i>)		1,00
44,63		
Frênaie oxyphylle-peupleraie blanche méditerranéenne à <i>Populus alba</i>		1,00
3 NT		
34,5131		
Pelouse annuelle mésoméditerranéenne oligotrophile à Trigonelle de Montpellier (<i>Medicago monspeliaca</i>) et Micrope dressé (<i>Bombacillaena erecta</i>)		11,00
53,3		
Roselière trufficole basophile à Marisque (<i>Cladium mariscus</i>)		9,00
54,121		
Végétation fontinale (sub-)alpine des bords de sources et ruisselets des eaux carbonatées à Arabette de Jacquin (<i>Arabis soyeri</i> subsp. <i>subcoriacea</i>)		1,00
5 DD		
34,324		
Pelouse vivace calcicole des sols hygroclines à Fétuque marginée (<i>Festuca marginata</i>) et Lotier à gousses carrées (<i>Lotus maritimus</i>)		1,00

Tableau 18 : Micro-habitats secondaires du site des Ramières figurant dans le Référentiel et Liste rouge des végétations de Rhône-Alpes, Pôle d'information flore-habitats de Rhône-Alpes – 2016 (www.pifh.fr)

Liste rouge : RE - Disparues de la région, CR - En grave danger, EN - En danger, VU - Vulnérables, NT - Quasi menacée, DD - Insuffisamment documentée, NA - Non applicables, LC - Faible risque

1.2.5 Flore patrimoniale – données du conservatoire botanique national

Lors du conseil scientifique des Ramières qui a été consulté sur ce document de gestion le 31 janvier 2013, il a été demandé de préciser si ces espèces pouvaient avoir une influence sur le niveau des enjeux du plan de gestion. Pour la flore, il a été demandé au CBNA²⁴ de reprendre dans sa totalité les centaines d'espèces de ces listes rouges, qui existent au niveau national, régional voire départemental pour les croiser avec les données disponibles et mis en jour fin 2013. Nous remarquons que parmi des espèces, certaines sont inscrites aux listes des espèces protégées ou aux annexes des directives européennes. Ces listes sont régulièrement mises à jour, et rares sont les espèces qui ont été « oubliées ». De plus, le plan de gestion n'a pas d'objectifs forts sur les espèces. Il met l'accent sur la restauration fonctionnelle des habitats dans le but de conserver les habitats naturels des espèces.

Seule la **Nigelle de France** (*Nigella galica*) fait l'objet d'une action spécifique de conservation : remise en culture de l'habitat de reproduction originel en janvier 2017 (parcelle agricole située hors réserve) et mise en culture dans le jardin des plantes messicoles de la Gare des Ramières depuis 1999.

Le plan d'action prévoit par ailleurs un partenariat avec la Société botanique de la Drôme pour mettre à jour le catalogue commenté des taxons des espèces végétales présentes dans la réserve, et reprenant les listes rouges existante.

Bilan floristique de la Réserve Naturelle Nationale des Ramières (source Luc Garraud, janvier 2016)

Données floristiques issues de la BD flore du CBNA, comprennent les données de la bibliographie, des botanistes drômois amateurs et professionnels ayant herborisés sur la réserve (SBD, SFO, FRAPNA, CPIE) et les données floristiques de la base de données de la réserve naturelle.

Vingt botanistes et naturalistes ont herborisé et noté des plantes sur la réserve, les données d'avant 1982 sont tirées des publications historiques de G. FAZENDE (1872), Louis PERROUD (1879) et de Maurice BREISTROFFER Maurice (1950-1963) ; à partir de 1982 la FRAPNA avec Jacques-Henri LEPRINCE (1982-2005) et André CHARRAS André (1988-1993) débutent les inventaires, ils deviennent plus réguliers à partir de la création de la réserve : Denis JORDAN (1990-1993), Jean-Michel FATON (1990-2011), Bernard PONT (1992), Stéphane PISSAVIN (1996), Régis BESSET (1997), DUBOIS Mathieu (1998), S. HESLOUIS (1998), Ariane CELEYRON (2001-2005), Stéphane MORINIERE (2003), Nelly TISSIER (2004), Stéphanie ADAMIO (2005), Jörg SCHLEICHER (2006), Gil SCAPPATICCI (2007), Sylvain FOUQUE (2008), le CBNA assure une série d'inventaires au début des années 1990 et puis sur la période 2010-2015 : Luc GARRAUD (1993-2015).

²⁴ Conservatoire Botanique National Alpin de Gap

703 taxons : **683 plantes à fleurs**, conifères, 22 bryophytes, un charophyte.

1747 stations de 1879 à 2005 dont 1579 avant 2010 et 168 relevés dans la période 2010-2015

660 taxons dont 516 exclusifs sont dans la réserve naturelle

174 taxons dont 31 exclusifs sont dans l'APPB

2455 observations entre 2010-2015 ; **5920 observations d'espèces de 1872 à 2015 (toutes ces données sur géolocalisés en X et Y)**

157 relevés phytosociologiques réalisés sur la réserve

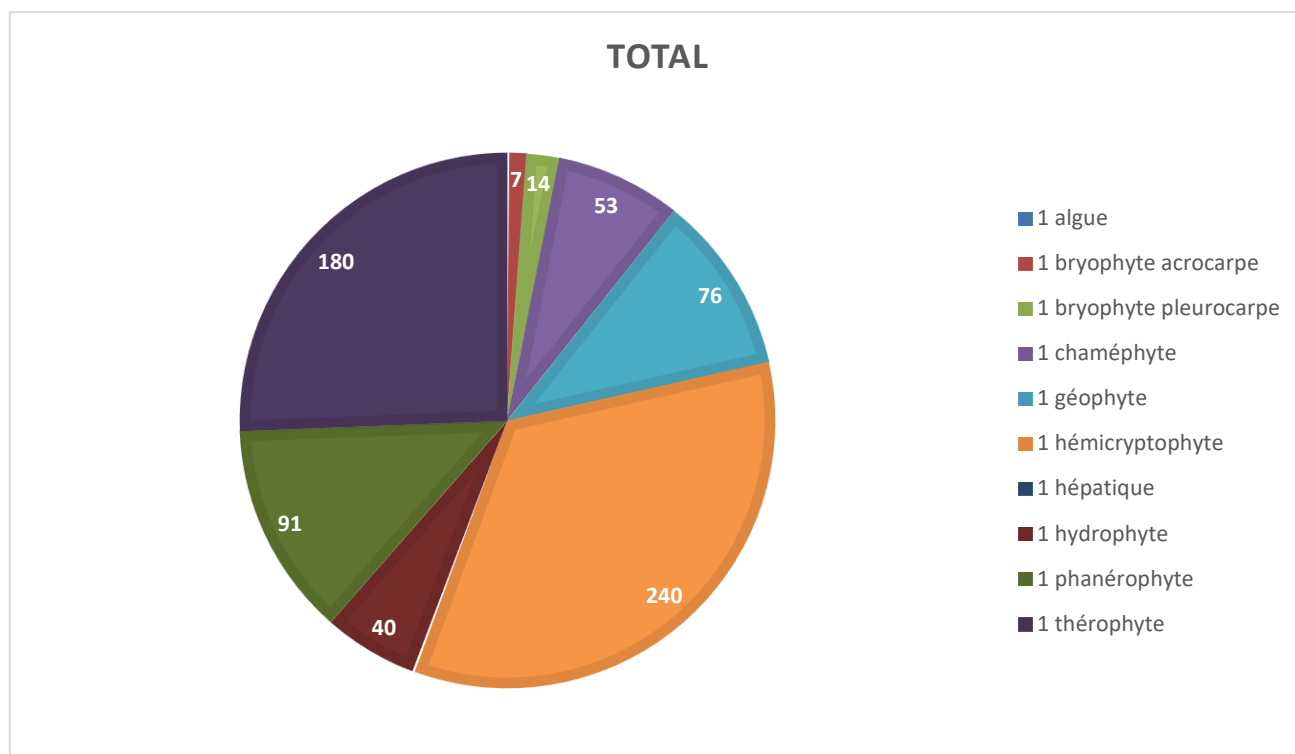


Figure 31 : Types biologiques des espèces présentes dans les Ramières

Les types biologiques des espèces de la réserve sont répartis en 10 types différents et variés (Figure 31).

L'ensemble montre de multiples formes et adaptations liés à la diversité des habitats et à la dynamique de la rivière.

Les **hémicryptophytes** (herbes vivaces) avec 240 taxons, représentent la part la plus importante d'un tiers des espèces, ce sont essentiellement de poacées structurantes (*Bromus*, *Brachypodium*, *Molinia*, *Achnatherum*, *Festuca*), une trentaine d'hémicryptophytes sont bisannuelles et sont bien adaptées aux milieux remués (*Daucus*, *Melilotus*).

Les **thérophytes** (herbes annuelles) avec 180 espèces représentent plus d'un quart des espèces de la réserve, le plus souvent ce sont des espèces de milieux ouverts pionniers sur galets et sables, bien adaptées à la dynamique de la rivière qui offre de grandes surfaces très souvent renouvelées par les crues, la majeure partie se compose d'espèces estivales à fort développement, dont plusieurs sont exogènes, d'introduction assez récentes à caractère invasif (*Ambrosia*), les autres annuelles sont printanières à cycle court avec un caractère méditerranéen marqué (*Vulpia*, *Arenaria*).

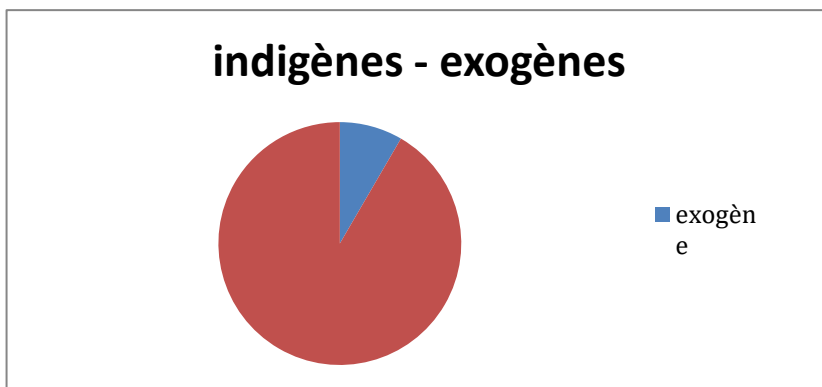
Les **hydrophytes** avec 40 espèces sont très bien représentées, elles sont liées aux milieux aquatiques enracinées, immergées ou flottantes (*Juncus*, *Scirpus*, *Typha*, *Potamogeton*, *Callitriche*).

Les **géophytes** (herbe bulbeuse ou rhizomateuse) avec 76 espèces occupent de façon générale divers habitats assez stables sur terrains meubles en pelouses ou sous-bois, les familles des Liliacées (*Anthericum*), Iridacées (Iris), Asparaginées (*Asparagus*) et les Orchidées avec 24 espèces, sont les mieux représentées.

Les **phanérophytes** (arbres et arbustes) avec 91 espèces forment un cortège très riche et diversifié, avec plus des trois quart de la flore des arbustes et des arbres de la flore drômoise

Les salicacées forment un ensemble significatif d'arbres et d'arbustes à bois tendre propre aux berges et terrasses alluviales (8 *Salix*, 4 *Populus*)

Les **chaméphytes** (sous-arbrisseaux) avec 53 espèces occupent les ourlets et la reconquete des pelouses sèches. Le groupe des algues et les bryophytes (pleurocarpes, acrocarpes et hépatiques) est peu représenté avec 23 espèces et correspond à un inventaire encore bien incomplet, deux habitats bryophytiques (sources tuffeuses calcaires) sont prioritaires.



Sur l'ensemble des 703 espèces de la réserve, 644 sont indigènes, le statut d'indigénat est celui du Catalogue des espèces Rhône-Alpes ayant servi à évaluer le taux de régression établi par la Liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes (UICN). Cet indigénat comprend des espèces indigènes depuis tout le temps et d'autres

Figure 32 : Dans les Ramières, les plantes exogènes représentent 8 % de la flore naturalisées depuis très longtemps (Archéophytes). Les 59 espèces exogènes sont pour la plupart d'introductions récentes, 20 sont des espèces ligneuse, issues de plantations, elles se naturalisent (*Vitis*, *Buddleia*, *Platanus*, *Lonicera*), trois espèces exogènes sont invasives (*Ambrosia artemisifolia*, *Senecio inaequidens*, *Reynoutria* spp.)

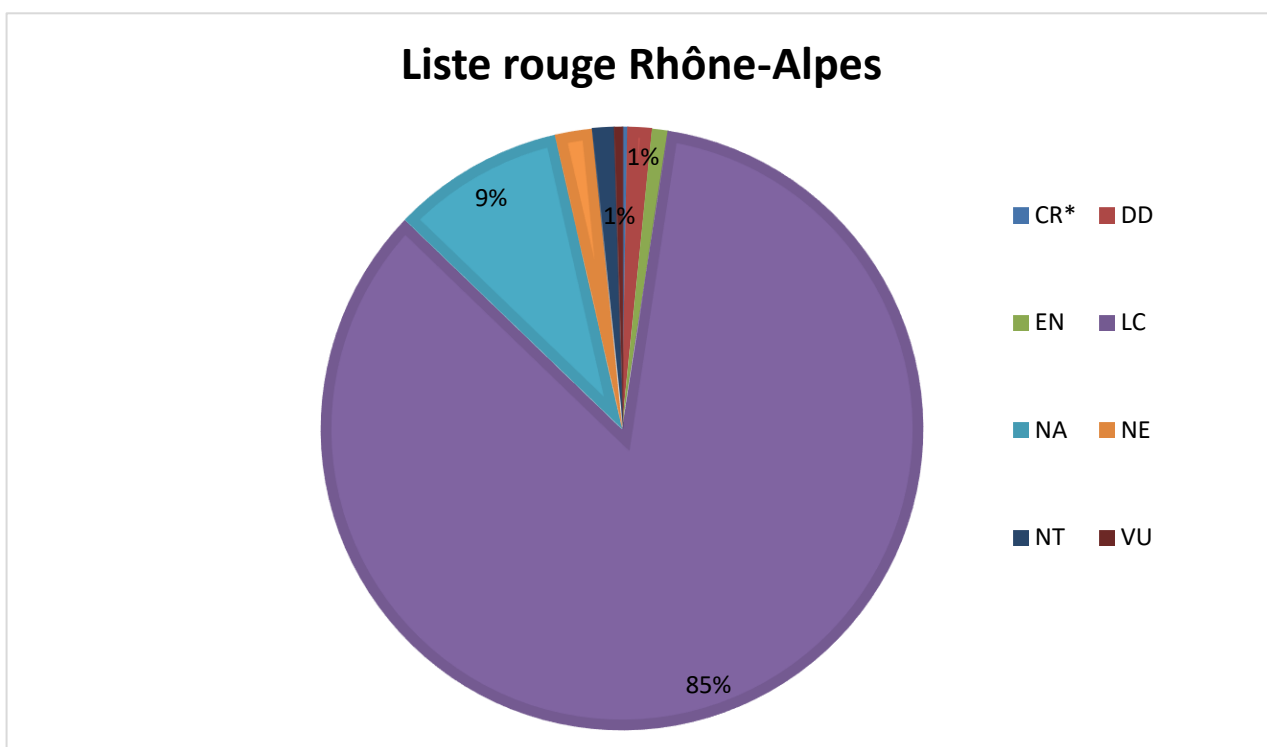


Figure 33 : Les espèces de la liste rouge régionale, tableau du nombre d'espèces concernées dans les Ramières (LR de la DREAL, 2015 et données CBNA 2016)

Légende de la Liste Rouge de la flore :

CR* : deux espèces **en danger critique d'extinction** n'ont pas été revues et sont à rechercher *Nigella gallica* Jordan, découverte par Leprince et Jordan n 1990, non revue depuis 1998 et *Ridolfia segetum* Moris découverte occasionnelle de Charras en 1990 et non revue depuis, ces deux localités constituaient les deux seules de la région Rhône-Alpes.

EN : cinq espèces sont **en danger d'extinction**, trois ont été revues récemment *Calamagrostis pseudophragmites* (Haller fil.) Koeler, *Juncus sphaerocarpus* Nees, et *Phleum paniculatum* Hudson, deux non revues depuis les années 1990, *Hordeum secalinum* Schreber, *Oenanthe pimpinelloides* L. leurs stations sont à actualiser ; seul *Typha minima* Funck, espèce vagabonde emblématique et protégée des rives graveleuses des rivières à courant continu n'a pas été revue sur la réserve, elle est à rechercher, la localisation imprécise de la découverte en 1950 par Breistroffer sont à préciser.

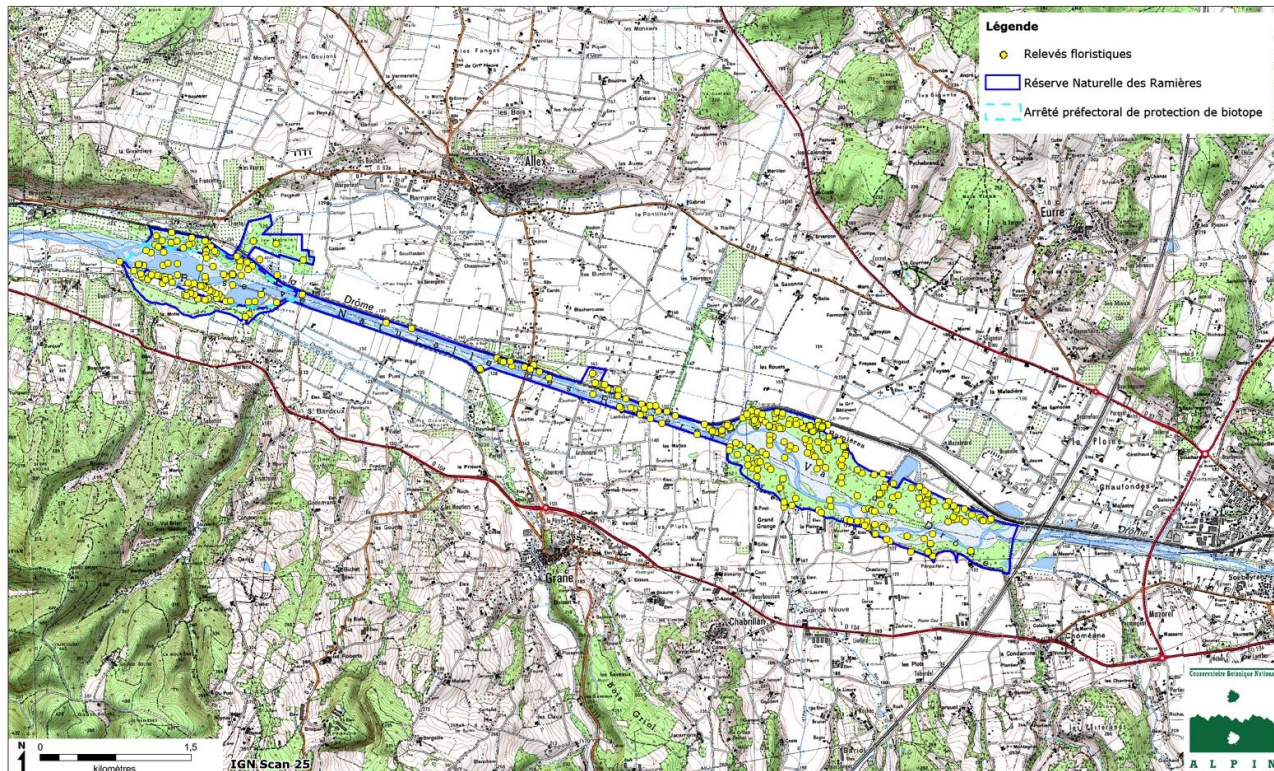
VU : trois espèces sont **vulnérables, dont deux ont été revues récemment** : *Callitriche obtusangula* Le Gall et *Poa infirma* H.B.K., *Trifolium resupinatum* L. : vu en 1872 par Fazende en Allex et Crest, adventice à rechercher.

NT : Huit espèces entrent dans la catégorie **quasi menacées** et ont été vues récemment : *Cirsium monspessulanum* (L.) Hill, *Juncus alpinoarticulatus* Chaix subsp. *fuscoaster* Schreber, *Minuartia rubra* (Scop.) McNeill, *Schoenoplectus tabernaemontani* (C.C. Gmelin) Palla, *Thymelaea passerina* (L.) Cosson & Germ. , trois autres espèces n'ont pas été vues récemment : *Ornithogalum nutans* L. *Polypogon monspeliensis* (L.) Desf., *Valerianella eriocarpa* Desv.

Les habitats naturels et semi-naturels

44 habitats naturels et semi-naturels ont été décrits sur la réserve (voir carte de la végétation et légende)
5 prioritaires et 13 communautaires

Répartition des relevés floristiques



CBNA
Service SIG
Décembre 2015

Figure 34 : Carte de localisation relevés floristiques (source CBNA)

Répartition des espèces inscrites aux listes rouge nationale et régionale

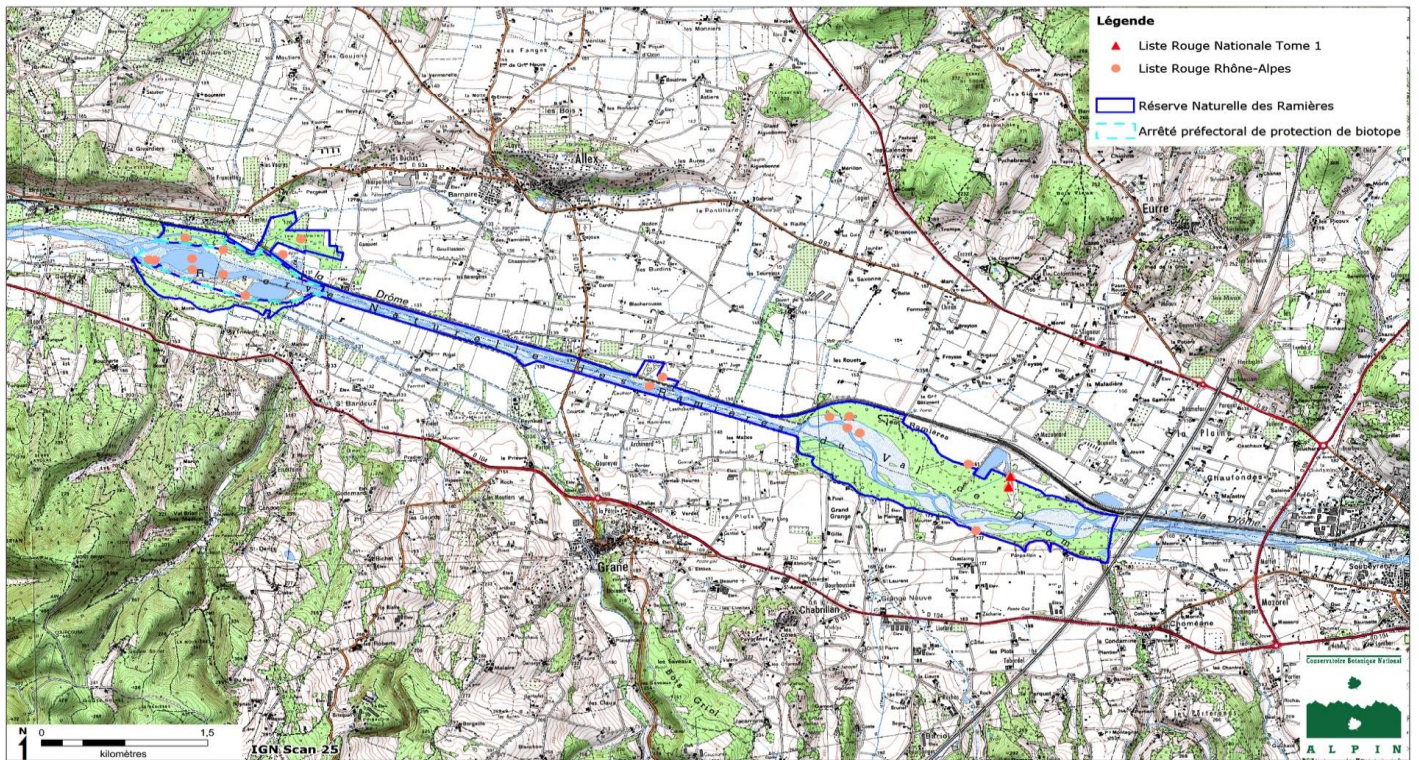


Figure 35 : Carte de localisation des espèces végétales des Listes Rouges (source CBNA)

Répartition des espèces protégées au niveau national et régional

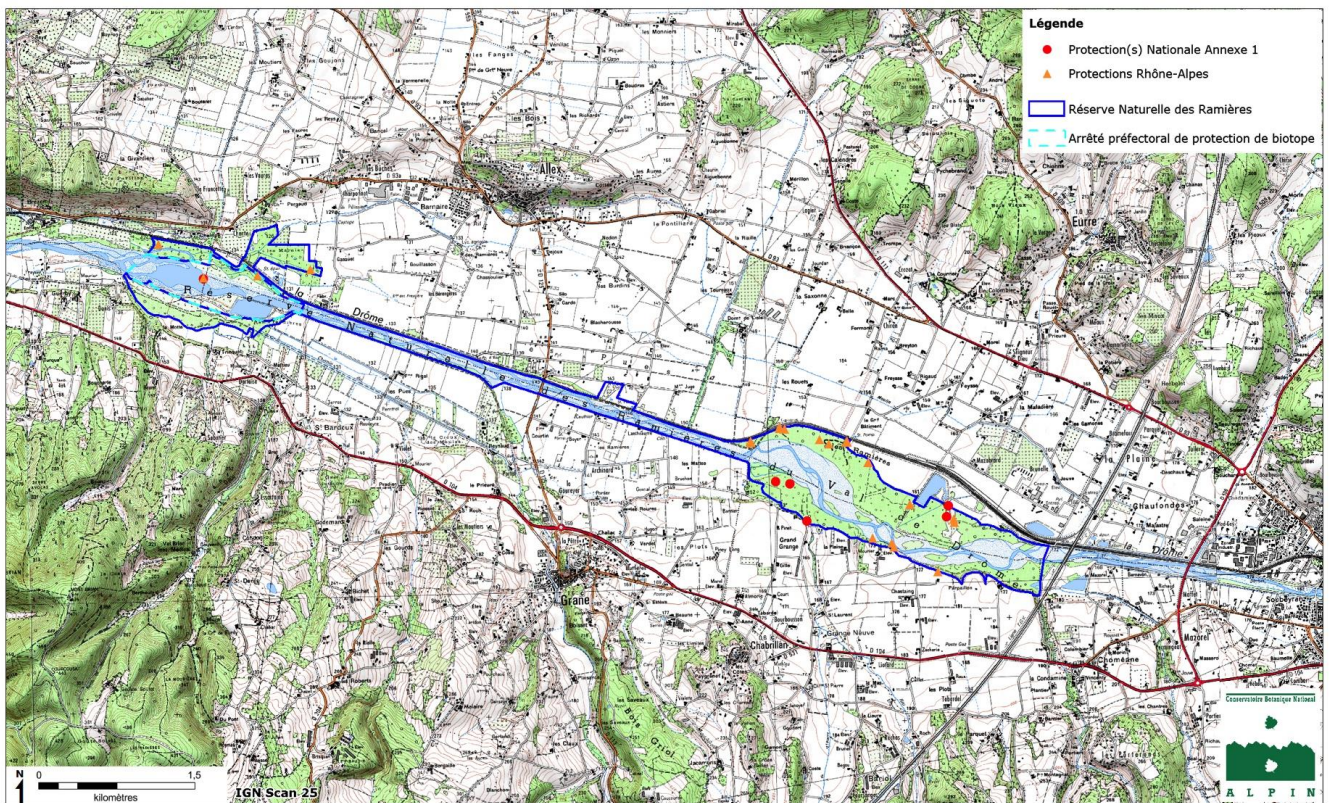


Figure 36 : Carte de localisation des espèces végétales des Listes Rouges (source CBNA)

Répartition des espèces protégées au niveau national et régional

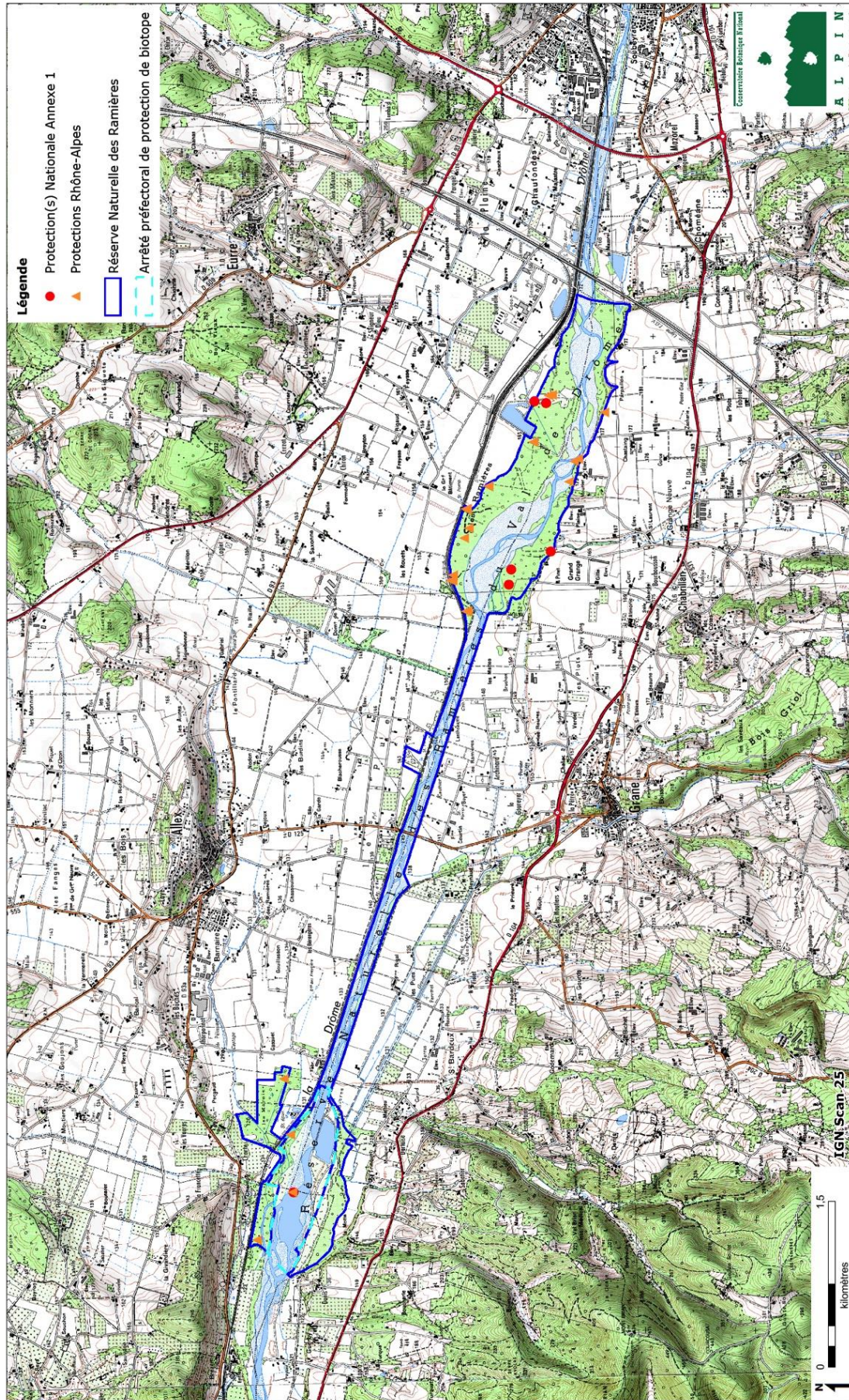


Figure 37 : Carte de localisation des espèces végétales protégées (source CBNA)

Num	nom latin	nom vernaculaire	TB	Indig	uicn	obser	date_1	obs_1	date_2	obs_2	RNNR	APPB	LRN1	LRRR	PN1	PNRA
10583	Nigella gallica ²⁵ Jordan	Nigelle de France	t	i	CR*	4	19930325	GARRAUD Luc	19980730	FATON Jean-Michel	1		1	1	1	
584	Ridolfia segetum Moris	Aneth des moissons	t	i	CR*	1	19900719	LEPRINCE Jacques-Henri	19900719	LEPRINCE Jacques-Henri	1		1	1		
17171	Typha minima Funck	Petite Massette	hy	i	EN	1	19500101	BREISTROFFER Maurice	19500101	BREISTROFFER Maurice		1			1	1

²⁵ Synonymie : *Nigella hispanica* var. *hispanica* L., 1753

Num	nom latin	nom vernaculaire	TB	Indig	uicn	obser	date_1	obs_1	date_2	obs_2	RNNR	APPB	LRN1	LRRA	PN1	PNRA
39436	Linum maritimum L.	Lin maritime	h	i	EN 26	5	20180705	GARRAUD Luc	20180916	FATON Jean-Michel	1		1	1		
15735	Calamagrostis pseudophragmites (Haller fil.) Koeler	Calamagrostide faux phragmite	h	i	EN	3	19950804	GARRAUD Luc	20150625	GARRAUD Luc	1	1		1		
16403	Hordeum secalinum Schreber	Orge maritime	g	i	EN	2	19930512	GARRAUD Luc	19930612	GARRAUD Luc				1		
14640	Juncus sphaerocarpus Nees	Jonc à fruits globuleux	t	i	EN	7	19950804	GARRAUD Luc	20150625	GARRAUD Luc	1	1		1		
16660	Phleum paniculatum Hudson	Fléole paniculée	t	i	EN	1	20150624	GARRAUD Luc	20150624	GARRAUD Luc	1			1		
503	Oenanthe pimpinelloides L.	Oenanthe faux boucage - Jeannette	hy	i	EN	2	19900101	LEPRINCE Jacques-Henri	19900101	LEPRINCE Jacques-Henri	1			1		
7702	Trifolium resupinatum L.	Trèfle renversé	t	i	VU	1	18720101	FAZENDE G.	18720101	FAZENDE G.	1			1		
16748	Poa infirma H.B.K.	Paturin grêle	t	i	VU	1	20140617	GARRAUD Luc	20140617	GARRAUD Luc		1		1		
4612	Callitriche obtusangula Le Gall	Callitriche à angles obtus	hy	i	VU	2	19900101	JORDAN Denis	19960809	FATON Jean-Michel	1			1		
40223	Juncus alpinoarticulatus Chaix subsp. fuscoaster Schreber	Jonc noir	h	i	NT	1	20150827	GARRAUD Luc	20150827	GARRAUD Luc	1					1
5256	Minuartia rubra (Scop.) McNeill	Minuartie fasciculée	h	i	NT	1	20100519	GARRAUD Luc	20100519	GARRAUD Luc	1					
16796	Polypogon monspeliensis (L.) Desf.	Polypogon de Montpellier	t	i	NT	1	19950804	GARRAUD Luc	19950804	GARRAUD Luc		1				
14242	Schoenoplectus tabernaemontani (C.C. Gmelin) Palla	Scirpe glauque	hy	i	NT	3	20140527	GARRAUD Luc	20150827	GARRAUD Luc	1	1				
13064	Thymelaea passerina (L.) Cosson & Germ.	Thymélée passerine	t	i	NT	1	20140527	GARRAUD Luc	20140527	GARRAUD Luc	1					

²⁶ Espèce des annexes II et IV de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

Num	nom latin	nom vernaculaire	TB	Indig	uicn	obser	date_1	obs_1	date_2	obs_2	RNNR	APPB	LRN1	LRRA	PN1	PNRA
13192	Valerianella eriocarpa Desv.	Mâche à fruits velus	t	i	NT	1	20100519	GARRAUD Luc	20100519	GARRAUD Luc	1					
1527	Cirsium monspessulanum (L.) Hill	Cirse de Montpellier	h	i	NT	3	19900101	JORDAN Denis	20150827	GARRAUD Luc	1	1				1
6050	Cuscuta scandens Brot.	Cuscute méridionale	t	e	DD	6	20150624	GARRAUD Luc	20150827	GARRAUD Luc	1	1				
14573	Juncus ambiguus Guss.	Jonc des grenouilles	t	i	DD	6	20150624	GARRAUD Luc	20150625	GARRAUD Luc	1	1				
9664	Plantago major L. subsp. intermedia (Gilib.) Lange	Plantain intermédiaire	h	i	DD	7	19950804	GARRAUD Luc	20150624	GARRAUD Luc	1	1				
40635	Sagina Apetala Ard. subsp. apetala	Sagine sans pétales	t	i	DD	2	20100519	GARRAUD Luc	20140617	GARRAUD Luc	1					
8920	Thymus embergeri Roussine	Thym à feuilles étroites	c	i	DD	1	20140527	GARRAUD Luc	20140527	GARRAUD Luc	1					
3277	Xanthium strumarium L.	Lampourde ordinaire	t	i	DD	29	19950804	GARRAUD Luc	20150827	GARRAUD Luc	1	1				
10623	Ranunculus acris L. subsp. acris	Pied-de-coq	h	i	DD	1	19900101	JORDAN Denis	19900101	JORDAN Denis	1					
8932	Thymus longicaulis C. Presl	Thym à longue tige	c	i	DD	6	20040624	LEPRINCE Jacques-Henri	20140617	GARRAUD Luc	1					
17168	Typha laxmannii Lepechin	Massette de Laxman	hy	i	DD	3	19880904	LEPRINCE Jacques-Henri	19890101	LEPRINCE Jacques-Henri	1	1				

Figure 38 : Liste de la flore patrimoniale des Ramières des différentes listes rouge et listes de protection, mise à jour janvier 2016 (source CBNA)

CR	CR (En Grave Danger) et CR* (espèce prioritaire)	RNNR	Réserve Naturelle Nationale des Ramières
EN	EN (En Danger)	APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope des Freydières
VU	VU (Vulnérable)	LRN1	Liste rouge nationale tome 1 - 1995
NT	NT (Quasi menacé)	LRRR	Liste rouge régionale Rhône-Alpes 2014
DD	DD (Insuffisamment documenté mais probablement menacé)	PN1	Protection nationale
LC	LC (Faible risque) : ces espèces n'apparaissent pas dans le tableau	PNRA	Protection régionale Rhône-Alpes

Tableau 19 : Légende de la flore patrimoniale des Ramières de la liste rouge de Rhône-Alpes (LRRR)

Mise à jour des données flore et habitats, réalisée entre 2014 et 2016 à la demande du CSRPN

L'inventaire initial de la flore de la réserve a été réalisé par J.H LEPRINCE dès 1990, avec notamment l'aide des relevés de D. JOURDAN. Plus récemment, les relevés du conservatoire de Gap (CBNA, L. GARRAUD) sont disponibles. Depuis, les listes rouges ont été actualisées également et un croisement de des informations a permis d'établir une nouvelle liste des espèces patrimoniales. Pour les habitats prairiaux et le lit de la rivière, deux expertises du CBNA (Luc GARRAUD) ont permis d'affiner la typologie.

Pour les habitats forêts, nous avons une vision plus précise sur leur fonctionnement dynamique, et il est souhaitable d'affiner la cartographie des habitats qui date de 2005. En 2014, nous avons engagé une étudiante en master de l'université de Grenoble pour mettre en œuvre le protocole de RNF. Cette deuxième édition des cahiers RNF vient synthétiser les réflexions de la commission scientifique et du groupe forêt de RNF sur l'évaluation de l'état de conservation des habitats. Ce numéro présente en particulier deux méthodologies centrées sur les habitats forestiers et sur les éco-complexes alluviaux.

Au final, la cartographie des habitats a été entièrement revue et validée par le CBNA en juillet 2016. Elle s'appuie sur 6 000 données géolocalisées et elle a fait l'objet d'une transmission officielle à la DREAL.



Figure 39 : Remise en culture d'une petite parcelle de plantes messicoles en limite extérieure de la réserve naturelle à Eurre sur la station originelle de la Nigelle de France (Convention avec la mairie d'Eurre, 2016)

1.2.6 Les mollusques

Protection nationale

Reproduction Ramières		Nom famille		Nom latin		Protection France	
						PN3	Total
1	Certaine	HYDROBIIDAE		Fissuria boui Boeters 1982		1	1
				Moitessieria (Spiralix) puteana Coutagne 1883		2	2
				Moitessieria locardi Coutagne 1883		6	6

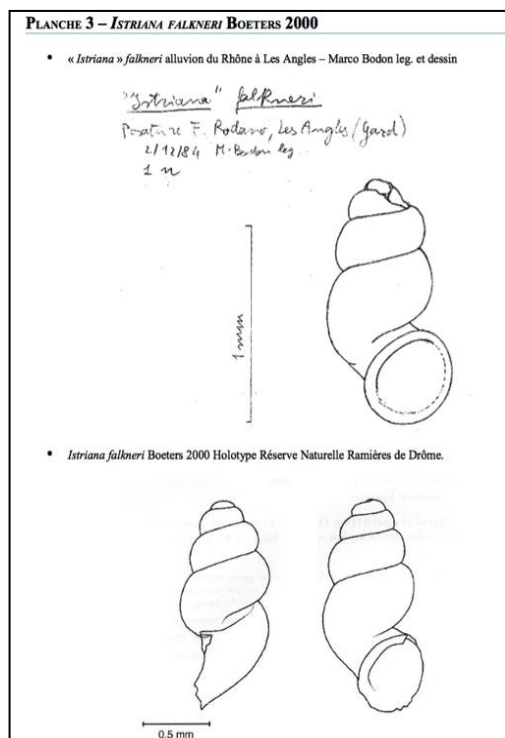
Protection légale : PN1 : Protection Nationale individus et protection habitats, PN2 : Protection des individus seulement, PN3 : Protection partielle et protection habitats

La malacofaune de la réserve naturelle des Ramières de Drôme compte six espèces à statut de conservation.

1 - Espèces protégées – arrêtés ministériel octobre 1992²⁷ :

- Moitessieria locardi Coutagne 1883

- Spiralix puteana Coutagne 1883
- Fissuria boui Boeters 1981
- Aveniona berenguieri (Bourguignat, 1885)



- Islamia sp. peut appartenir à un taxon déjà décrit et être protégée.

La répartition des espèces de ce genre telle qu'elle est connue, ainsi sa biologie et son écologie supposée en font de toute manière un taxon à forte valeur patrimoniale.

- Istriana falkneri* Boeters 2000 n'est actuellement connue que de deux exemplaires collectés dans les dépôts de crue de la réserve des Ramières de Drôme pour le premier et des alluvions du Rhône à Les Angles. S'agit-il d'une espèce stygobies de la faune actuelle ou bien d'une espèce fossile ? Des recherches complémentaires sont indispensables pour trancher.

2 - Espèce de l'annexe V de la Directive Habitat Cette annexe donne la liste des espèces dont le prélèvement dans la nature est réglementé :

- Helix pomatia Linné, 1758

3 - Espèce, dont le statut permet d'en réglementer la récolte par arrêté préfectoral.

- Cornu aspersum

La complexité taxonomique des familles des Moitessieriidae et des Hydrobiidae, ne rend pas évidente la reconnaissance, ou la taxonomie de

ces espèces. Toutefois, dans l'absolu toutes présentent un réel enjeu patrimonial.

²⁷ Seulement 3 dans l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

1.2.7 Les poissons et écrevisses

Protection nationale						
Reproduction	Ramières	famille	Nom français	Nom latin	PN3	Total
1 Certaine		Esocidae	Brochet	Esox lucius	7	7
2 Probable		Percidae	Apron du Rhône	Zingel asper	2	2
		Salmonidae	Truite fario	Salmo trutta fario	18	18
3 Possible		Astacidae	Ecrevisse à pieds blancs	Austropotamobius pallipes	19	19

Protection Européenne						
Reproduction	Ramières	Nom famille	Nom français	Nom latin	Annexe 2 et 4	Total
1 Certaine		Cyprinidae	Blageon	Leuciscus soufia	2	2
			Petit Hotu	Chondrostoma toxostoma	1	1
2 Probable		Percidae	Apron du Rhône	Zingel asper	2	2

Liste rouge (si reproduction) : RE - Disparues de la région, CR - En grave danger, EN - En danger, VU - Vulnérables, NT - Quasi menacée, DD - Insuffisamment documentée, NA - Non applicables, LC - Faible risque, BIO-INDICATRICES – qualité de l'eau - **Protection légale** : PN1 : Protection Nationale individus et protection habitats, PN2 : Protection des individus seulement, PN3 : Protection partielle et protection habitats

Une opération-pilote de réintroduction d'Aprons du Rhône s'effectue depuis 2009 en amont de la réserve (entre Aoute-sur-Sye et Sante-Croix) dans le cadre du Plan National d'Actions pour l'Apron du Rhône, espèce vertébrée la plus menacée de France qui existe uniquement sur le bassin versant du Rhône. Elle sera réalisée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Rhône-Alpes, le Muséum de la Citadelle de Besançon, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, en partenariat avec l'université Aix-Marseille, la RNN des Ramières et le SMRD.

Concrètement, les juvéniles d'Aprons destinés au lâcher arrivent au printemps dans des poches d'eau oxygénées, en provenance de Besançon. Ils sont issus de la reproduction en captivité au Muséum de Besançon de géniteurs prélevés sur la Durance, en amont de Sisteron. Après ce long voyage, les milliers de juvéniles d'Aprons et leurs géniteurs seront relâchés dans la Drôme. Des suivis seront effectués tous les ans pour vérifier la survie et la bonne reproduction de l'espèce afin d'avoir un retour d'expérience complet. Dans l'attente d'un retour d'expérience complet de ces opérations, des lâchers d'Aprons sur d'autres cours d'eau restent inenvisageables, la priorité étant d'assurer la viabilité et l'expansion des populations d'Aprons connues. Voir Fiche opération IP09.

1.2.8 Les coléoptères

Protection Européenne						
Reproduction Ramières	Nom famille	Nom français	Nom latin	Annexe 2	Total	
1 Certaine	Lucanidae	Lucane cerf-volant	Lucanus cervus	3	3	

1.2.9 Les lépidoptères

Protection nationale						
Reproduction Ramières	Nom famille	Nom français	Nom latin	PN1	PN2	Total
1 Certaine	LYCAENIDAE Polyommatae	L'Azuré du Serpolet	Maculinea arion	47		47
	NYMPHALIDAE Nymphalinae	Le Damier de la Succise	Euphydryas aurinia		143	143
	PAPILIONIDAE Papilioninae	La Diane	Zerynthia polyxena	5		5

Protection Européenne						
Reproduction Ramières	Nom famille	Nom français	Nom latin	Annexe 2	Annexe 4	Total
1 Certaine	LYCAENIDAE Polyommatae	L'Azuré du Serpolet	Maculinea arion		47	47
	NYMPHALIDAE Nymphalinae	Le Damier de la Succise	Euphydryas aurinia	143		143
	PAPILIONIDAE Papilioninae	La Diane	Zerynthia polyxena		5	5

Liste rouge (si reproduction) : RE - Disparues de la région, CR - En grave danger, EN - En danger, VU - Vulnérables, NT - Quasi menacée, DD - Insuffisamment documentée, NA - Non applicables, LC - Faible risque, BIO-INDICATRICES – qualité de l'eau - **Protection légale** : PN1 : Protection Nationale individus et protection habitats, PN2 : Protection des individus seulement, PN3 : Protection partielle et protection habitats

Les papillons rhopalocères des Ramières

Selon Pascal DUPONT (MNHN de Paris, 2000), la réserve renferme 5 espèces considérées actuellement prioritaires pour la conservation :

- 3307 *Pieris mannii* (Mayer, 1851) Habitat à définir.
- 3409 *Hyponephele lycaon* (Kühn, 1774) Pelouses calcaires.
- 3451 *Minois dryas* (Scopoli, 1763) Pelouses calcaires et prairies à molinie.
- 3452 *Arethusana arethusia* (Denis & Schiffermüller, 1775) Pelouses calcaires.
- 3465 *Apatura ilia* (Denis & Schiffermüller, 1775) Forêts riveraines.

Plusieurs espèces caractéristiques ne sont pas observées dans la RN. Des programmes d'inventaire dans la vallée de la Drôme doivent être envisagés afin d'évaluer les potentialités de recolonisation. Il s'agit des espèces suivantes :

- 3287 *Thymelicus acteon* (Rottemburg, 1775) Ourlets basophiles
- 3327 *Thecla betulae* (Linnaeus, 1758) Fourrés arbustifs
- 3330 *Satyrium acaciae* (Fabricius, 1787) Fourrés arbustifs
- 3334 *Satyrium pruni* (Linnaeus, 1758) Fourrés arbustifs
- 3453 *Chazara briseis* (Linnaeus, 1764) Pelouses calcaires.
- 3464 *Apatura iris* (Linnaeus, 1758) Fourrés arbustifs et forêts riveraines
- 3485 *Limenitis populi* (Linnaeus, 1758) Forêts riveraines

De plus, la Réserve renferme trois espèces protégées en France :

- *Zerynthia polyxena* (Denis et Schiffermüller, 1775). La station des Ramières est la plus septentrionale pour l'espèce en France, la réserve présente un grand potentiel (actuellement qu'un seul lieu connu : observation de chenilles). En 2018, les œufs et chenilles de diane ont été recherchés dans les stations d'aristoloches à feuilles rondes (espèce plutôt commune sur la réserve), en vain. Un certain nombre de feuilles étaient cependant consommées.
- *Maculinea arion* (Linnaeus, 1758). Cette espèce est fortement menacée en zone de culture intensive. Elle n'est pas menacée à l'échelle nationale. Dans le cadre du plan de gestion de la réserve, on devra s'assurer de la présence de cette espèce chaque année.
- *Euphydryas aurinia provincialis* (Boisduval, 1828). Il est très probable que ce soit cette sous-espèce *E. aurinia* qui soit présente dans la réserve.

Réserve naturelle nationale des Ramières - Localisation des trois espèces de papillons protégés
- Jean-Michel Faton et Samuelle Ulrich (2016)

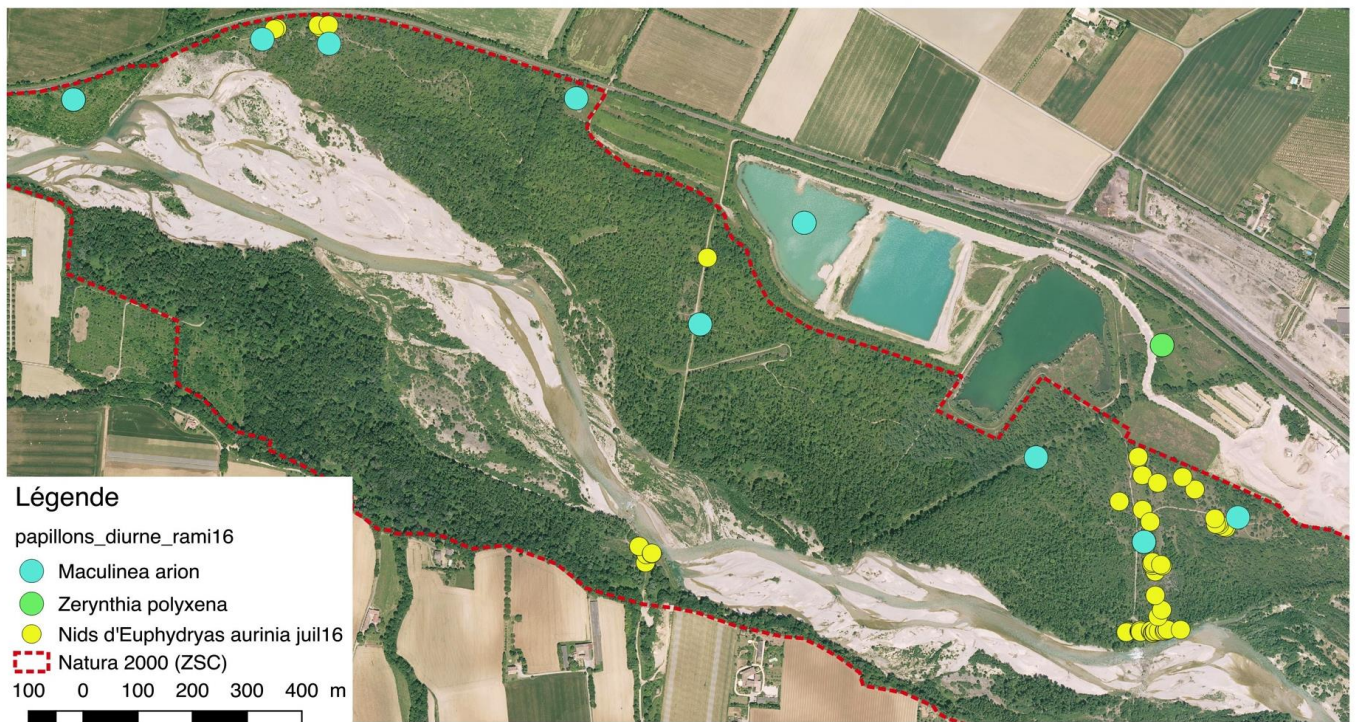


Figure 40 : Localisation des papillons d'espèces protégées dans la réserve naturelle des Ramières ;
Observation des imagos pour *M. arion* et *Z. polyxena*, recensement des nids de chenilles de *E. aurinia*.

1.2.10 Les odonates

Liste rouge régionale

Reproduction Ramières	Nom famille	Nom français	Nom latin	Bio-indicateur	N V Total		
					NA	T	U I
1 Certaine	Aeshnidae	Aeschne paisible	Boyeria irene	76			76
	Coenagrionidae	Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	1047			1047
		Agrion nain	Ischnura pumilio			37	37
	Cordulegastriidae	Cordulégastre annelé	Cordulegaster boltonii	123			123
			Cordulegaster boltonii	6			6
			Cordulegaster boltonii immaculifrons	25			25
Gomphidae	Gomphus similaire	Gomphus simillimus			54	54	
2 Probable	Libellulidae	Sympétrum du Piémont	Sympetrum pedemontanum			4	4
		Trithemis annelé	Trithemis annulata		1		1
3 Possible	Lestidae	Leste verdoyant	Lestes virens			1	1
			Lestes virens vestalis		1		1

Protection nationale

Reproduction Ramières	Nom famille	Nom français	Nom latin	PN1	PN2	Total
1 Certaine	Coenagrionidae	Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale		1047	1047
2 Probable	Corduliidae	Cordulie à corps fin	Oxygastra curtisii	3		3

Protection Européenne

Reproduction Ramières	Nom famille	Nom français	Nom latin	Annexe 2	Annexe 2 et 4	Total
1 Certaine	Coenagrionidae	Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	1047		1047
2 Probable	Corduliidae	Cordulie à corps fin	Oxygastra curtisii		3	3

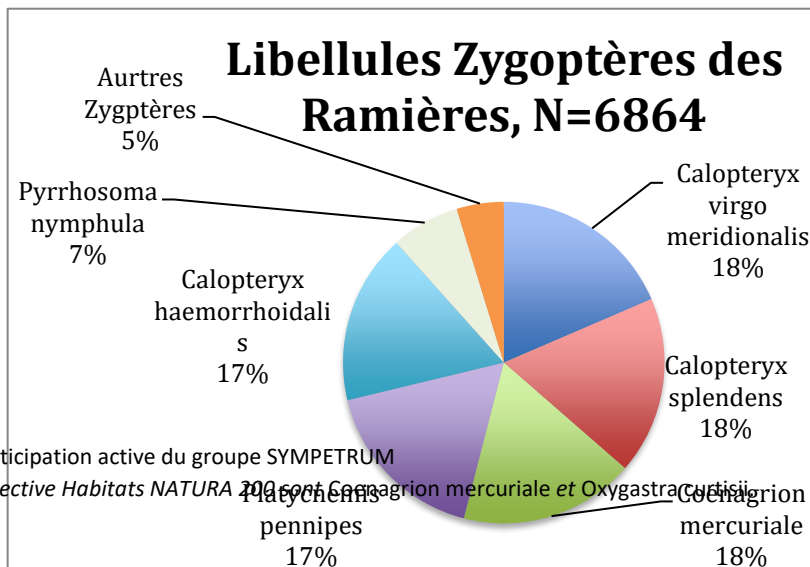
Liste rouge (si reproduction) : RE - Disparues de la région, CR - En grave danger, EN - En danger, VU - Vulnérables, NT - Quasi menacée, DD - Insuffisamment documentée, NA - Non applicables, LC - Faible risque, BIO-INDICATRICES – qualité de l'eau - **Protection légale** : PN1 : Protection Nationale individus et protection habitats, PN2 : Protection des individus seulement, PN3 : Protection partielle et protection habitats

Les libellules des Ramières

L'inventaire 2016 des odonates²⁸ a été porté à 47 espèces (52 taxons), soit plus de la moitié des espèces connues en France (Annexe 5, Figure

²⁸ Données de l'équipe de la réserve avec une participation active du groupe SYMPETRUM

* Les deux espèces prioritaires, à l'annexe de la directive Habitats NATURA 2000 sont Coenagrion mercuriale et Oxygastra curtisii.



41 et 42). Cet inventaire place le site des Ramières comme les plus riches les sites Drômois les plus riches en odonates, au dessus de l'Etang Saint Louis de Suze la Rousse (42 espèces) et Marais de Printegarde à Livron-sur-Drôme (41 espèces).

Certaines libellules des Ramières sont sensibles aux changements climatiques. Dans la freydière d'Alex par exemple, le *Calopteryx splendens*, qui était largement dominant dans les années 1990 a été remplacé par une espèce méridionale. En effet, partir de 2005, la situation est complètement inversée au profit du *Calopteryx haemorrhoidalis* (Figure 43).²⁹

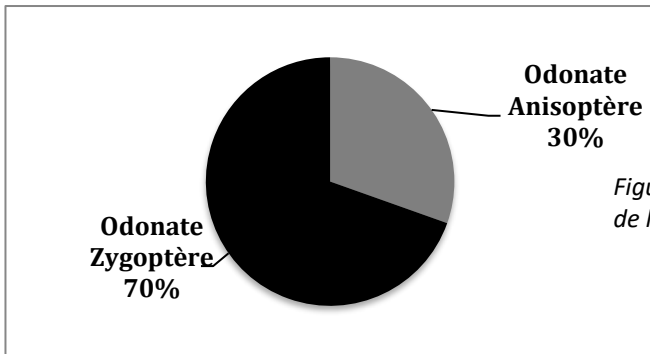


Figure 41 : Fréquence d'observation des 6 principales espèces de zygoptères de la réserve naturelle des Ramières (Nombre de données par espèce)

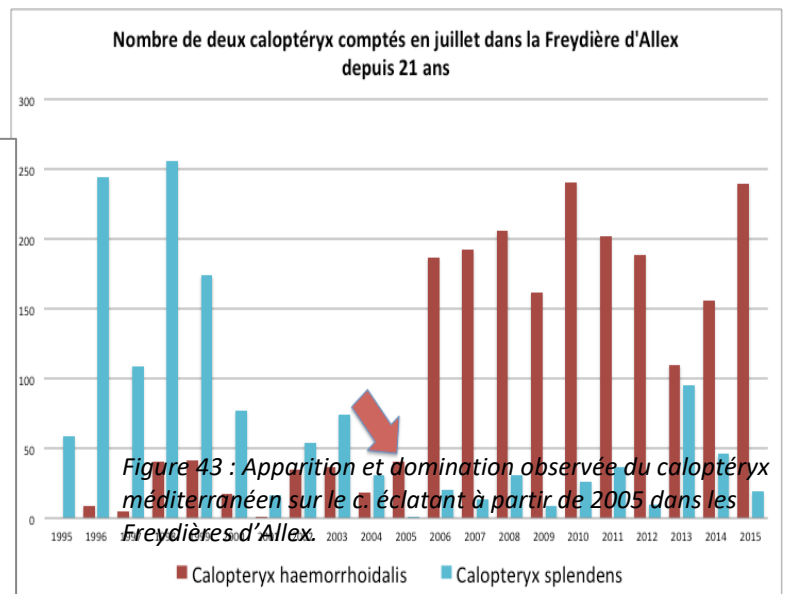
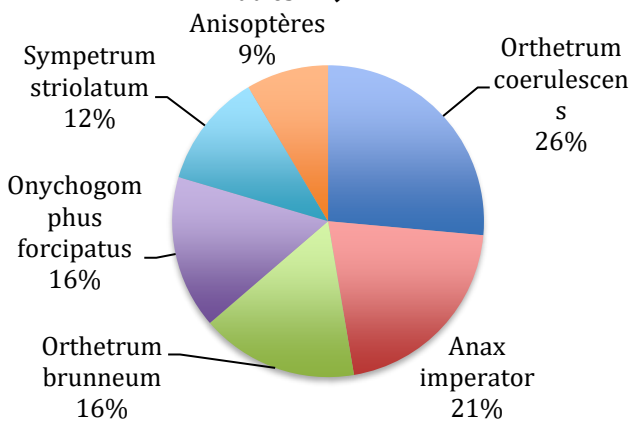


Figure 42: Fréquence d'observation des 5 principales espèces d'Anisoptères de la réserve (Nombre de données par espèce)

Libellules Anisoptères des Ramières, N=3003



²⁹ Voir Faton J.-M. et Deliry C. (2016) – Changements climatiques, adaptation des libellules Le Courrier de la Nature N°296 – spécial libellules, pp 39-41

1.2.11 Les oiseaux

Protection Européen

NB sur Date Reproduction Ramières	Nom famille	Nom français	Nom latin	Protection Europe		Total	
				Annexe 1	Annexe 2 C. Berne		
1 Certaine	Charadriiforme	Petit Gravelot	Charadrius dubius		654	654	
	Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	599		599	
	Falconiformes	Bondrée apivore	Pernis apivorus	134		134	
		Milan noir	Milvus migrans	929		929	
	Piciformes	Pic noir	Dryocopus martius	137		137	
	Strigiformes	Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	13		13	
3 Possible	Charadriiforme	Echasse blanche	Himantopus himantopus	10		10	
		Oedicnème criard	Burhinus oedicnemus	2		2	
	Ciconiiformes	Aigrette garzette	Egretta garzetta	1441		1441	
		Bihoreau gris	Nycticorax nycticorax	163		163	
		Blongios nain	Ixobrychus minutus	3		3	
		Crabier chevelu	Ardeola ralloides	6		6	
		Grande Aigrette	Egretta alba	427		427	
		Héron pourpré	Ardea purpurea	75		75	
		Rollier d'Europe	Coracias garrulus	2		2	
	Falconiformes	Busard cendré	Circus pygargus	7		7	
		Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	30		30	
		Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	126		126	
		Faucon pèlerin	Falco peregrinus	56		56	
	Laridae	Milan royal	Milvus milvus	141		141	
		Sterne pierregarin	Sterna hirundo	4		4	
	Passeriformes	Alouette lulu	Lullula arborea	5		5	
		Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	4		4	
		Strigiformes	Grand Duc d'Europe	Bubo bubo	5		5
	Total				4319	654	4973

AJOUT D'UNE ESPECE DE L'ANNEXE2B

Reproduction Ramières	Nom famille	Nom français	Nom latin	Annexe 1	Annexe 2 C. Berne
2 Probable	Ansériformes	Harle bièvre	Mergus merganser	X	x

Cette espèce a été observée 22 fois sur le site des Ramières, notamment en période de reproduction. Un nichoir (un tonneau en bois) a été installé en 2016 à proximité du Lac communal d'Eurre (ouest).

En 2017, jusqu'à 8 individus (6 mâles et 2 fem.) ont été vu en même temps. En 2018, des juvéniles ont été vus dans la RN.

Légende

Oiseaux

● Harle bièvre

Limites_administratives

■ Réserve Naturelle

□ Cadastre

Habitats_lafarge_tt

■ 22.12 x 22.44

■ 24.43

■ 34.3 x 87.2

■ 37.7

■ 44.1.1

■ 44.13

■ 44.3

■ 53.1

■ 87.2

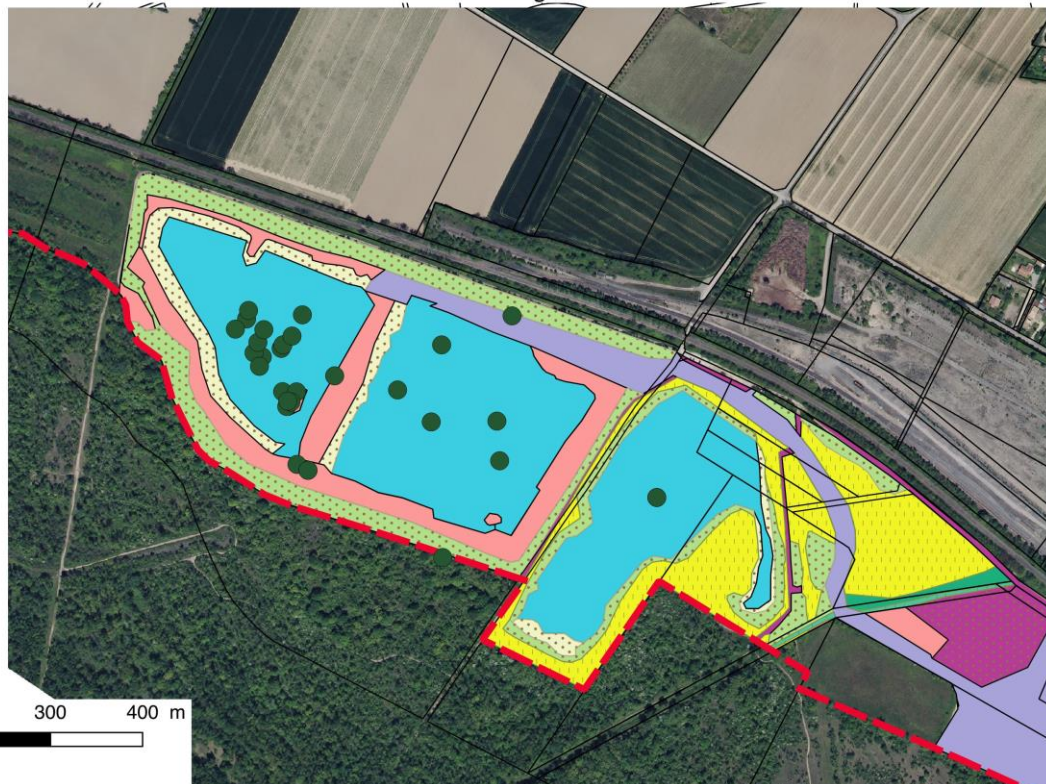
■ FSD300

■ FSD423

■ FSD501

■ FSD503

Carte de répartition de la faune sur le site de la carrière d'Eurre, données de la réserve naturelle des Ramières et de visionature (LPO Drôme)
Fonds de carte : Orthophoto IGN et carte des habitats naturels du site de la carrière Lafarge d'Eurre



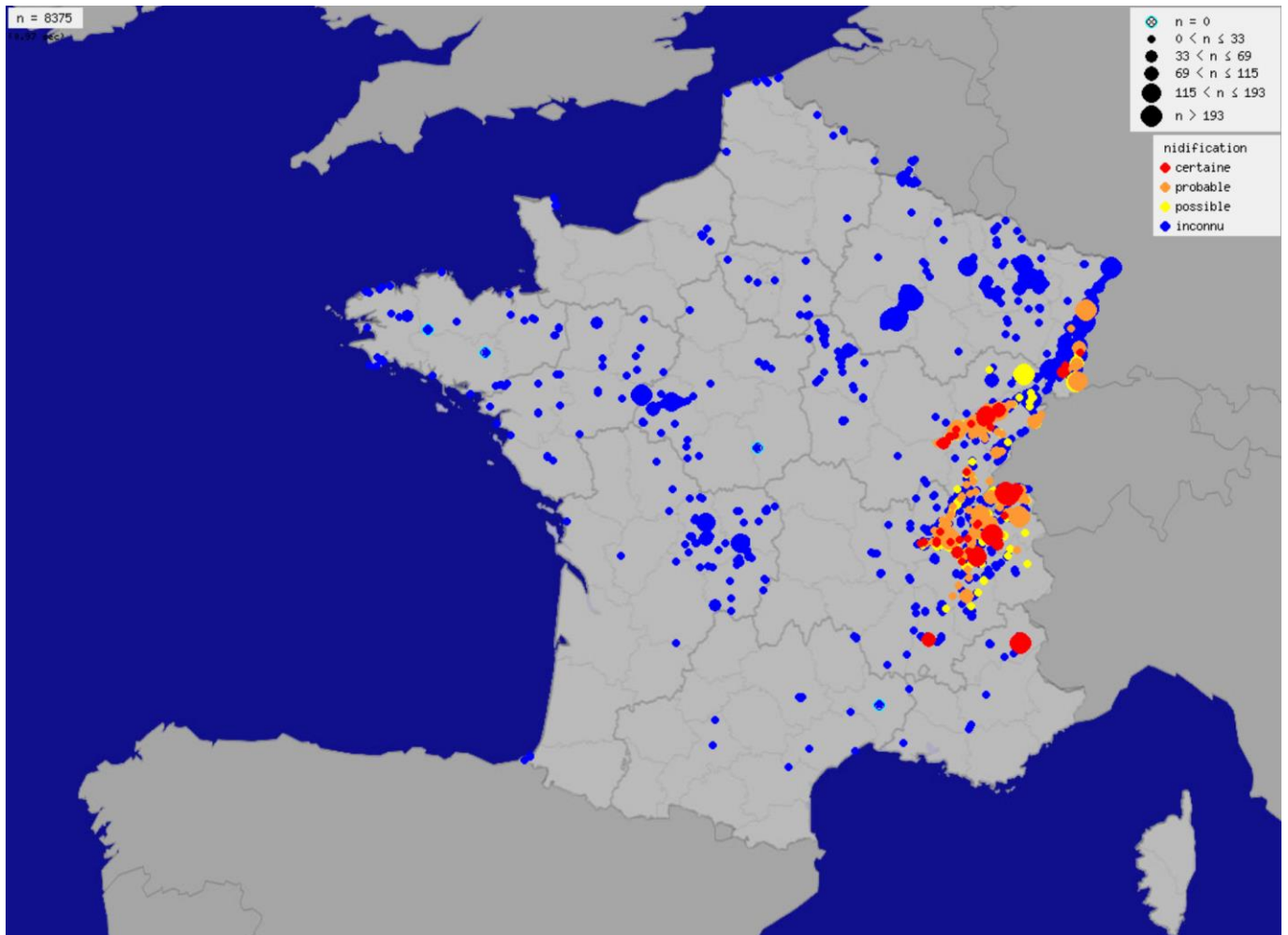


Figure 43bis. Carte de répartition du Harle bièvre en France

1.2.12 Les reptiles et amphibiens³⁰

Liste rouge

Reproduction Ramières	Nom famille	Nom français	Nom latin	Liste rouge RhoneAlpes				Total
				C	LC	NT	VU	
1 Certaine	Bufonidae	Crapaud calamite	Bufo calamita				57	57
		Crapaud commun	Bufo bufo			23		23
	Colubridae	Coronelle girondine	Coronella girondica			2		2
		Couleuvre à collier	Natrix natrix		11			11
		Couleuvre d'Esculape	Elaphe longissima		6			6
		Couleuvre verte et jaune	Coluber viridiflavus		40			40
		Couleuvre vipérine	Natrix maura		37			37
	Discoglossidae	Alyte accoucheur	Alytes obstetricans			34		34
	Lacertidae	Lézard des murailles	Podarcis muralis		287			287
		Lézard des souches	Lacerta agilis				4	4
		Lézard vert	Lacerta bilineata (ou viridis)		161			161
	Ranidae	Grenouille rieuse	Rana ridibunda		91			91
	Salamandridae	Triton palmé	Triturus helveticus		30			30
	Viperidae	Vipère aspic	Vipera aspis		1			1
	2 Probable	Salamandridae	Salamandre tacheté	Salamandra salamandra			4	
3 Possible	Anguidae	Orvet	Anguis fragilis			2		2
	Hylidae	Rainette méridionale	Hyla meridionalis		1			1
	Pelodytidae	Pelodyte ponctué	Pelodytes punctatus				2	2
	Salamandridae	Triton crêté	Triturus cristatus	2				2
	Emydidae	Cistude d'Europe	Emys orbicularis		1			1

Protection nationale

Reproduction Ramières	Nom famille	Nom français	Nom latin	Protection France			
				PN 1	PN 2	PN 3	Total
1 Certaine	Bufonidae	Crapaud calamite	Bufo calamita	57			57
		Crapaud commun	Bufo bufo		23		23
	Colubridae	Coronelle girondine	Coronella girondica			2	2
		Couleuvre à collier	Natrix natrix		11		11

³⁰ Une sévère menace pèse sur les populations d'amphibiens avec l'apparition de maladie d'origine exotique : La Chytridiomycose. Sur les 30 individus de grenouilles rieuses analysée le 20 août 2011, 1 adulte de la mare de la Gare des Ramières a été testé positif à l'infection. Il semble que 5 ans après, les populations de cette espèce soient beaucoup moins nombreuses dans les mares pédagogiques et dans le lit de la Drôme. (Source C. Miaud et SpyGen, 2011)

		Couleuvre d'Esculape	Elaphe longissima	6	6
		Couleuvre verte et jaune	Coluber viridiflavus	40	40
		Couleuvre vipérine	Natrix maura	37	37
	Discoglossidae	Alyte accoucheur	Alytes obstetricans	34	34
	Lacertidae	Lézard des murailles	Podarcis muralis	7	7
		Lézard des souches	Lacerta agilis	4	4
		Lézard vert	Lacerta bilineata (ou viridis)	16 1	16 1
	Ranidae	Grenouille rieuse	Rana ridibunda	91	91
	Salamandridae	Triton palmé	Triturus helveticus	30	30
	Viperidae	Vipère aspic	Vipera aspis		1 1
2 Probable	Salamandridae	Salamandre tacheté	Salamandra salamandra	4	4
3 Possible	Anguidae	Orvet	Anguis fragilis	2	2
	Hylidae	Rainette méridionale	Hyla meridionalis	1	1
	Pelodytidae	Pelodyte ponctué	Pelodytes punctatus	2	2
	Salamandridae	Triton crêté	Triturus cristatus	2	2
	Emydidae	Cistude d'Europe	Emys orbicularis		

Protection Européenne

Reproduction Ramières	Nom famille	Nom français	Nom latin	Protection Europe Annexe 2 et 4	Total
3 Possible	Salamandridae	Triton crêté	Triturus cristatus	2	2

1.2.13 Les mammifères

Liste rouge régionale

Reproduction Ramières	Nom famille	Nom français	Nom latin	CR	DD	EN	LC	NT	V U
1 Certaine	Castoridae	Castor d'Europe	Castor fiber				10		
	Erinaceidae	Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus				22		
	Mustelidae	Belette	Mustela nivalis						10
		Blaireau	Meles meles				27		
		Loutre d'Europe	Lutra lutra		36	5			
	Myoxidae	Loir gris	Glis (Myoxus) glis					2	
		Muscardin	Muscardinus					4	

			avellanarius		
	Rhinolophidae	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	59	
		Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros		34
	Sciuridae	Écureuil roux	Sciurus vulgaris		39
	Vespertilionidae	Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersi		23
		Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	11	
2 Probable	Mustelidae	Putois	Mustela putorius	7	
	Soricidae	Musaraigne aquatique	Neomys fodiens		1
3 Possible	Muridae	Campagnol amphibie	Arvicola sapidus	1	
	Mustelidae	Martre	Martes martes		2
	Myoxidae	Lérot	Eliomys quercinus		5
	Vespertilionidae				1
		Grand Murin	Myotis myotis		3
		Murin à moustaches	Myotis mystacinus		4
		Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus		2
		Murin d'Ecathoe	Myotis alcathoe	2	0
		Murin de Natterer	Myotis nattereri		18
		Oreillard gris (méridional)	Plecotus austriacus		25
		Petit Murin	Myotis blythi		3
		Sérotine commune	Eptesicus serotinus		3
		Sérotine commune	Eptesicus serotinus		4
		Vespère de Savi	Hypsugo savii		14
Non	Vespertilionidae	Barbardelle	Barbastella barbastellus		7

Protection nationale

Reproduction Ramières					
	Nom famille	Nom français	Nom latin	PN1	Total
1 Certaine	Castoridae	Castor d'Europe	Castor fiber	1010	1010
	Erinaceidae	Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus	22	22
	Mustelidae	Loutre d'Europe	Lutra lutra	365	365
	Myoxidae	Muscardin	Muscardinus avellanarius	4	4
	Rhinolophidae	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	59	59
		Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	34	34
	Sciuridae	Écureuil roux	Sciurus vulgaris	39	39
	Vespertilionidae	Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersi	23	23
		Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	11	11
		Murin de Daubenton	Myotis daubentoni	77	77
		Noctule commune	Nyctalus noctula	35	35
		Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	35	35

		Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	22	22	
2 Probable	Soricidae	Musaraigne aquatique	Neomys fodiens	1	1	
3 Possible	Molosidae	Molosse de Cestoni	Tadarida teniotis	9	9	
	Muridae	Campagnol amphibie	Arvicola sapidus	1	1	
	Vespertilionidae	Grand Murin	Myotis myotis	13	13	
		Grand Murin ou Petit Murin	Myotis myotis ou blythi	1	1	
		Murin à moustaches	Myotis mystacinus	4	4	
		Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	20	20	
		Murin d'Ecathoe	Myotis alcathoe	2	2	
		Murin de Natterer	Myotis nattereri	18	18	
		Oreillard gris (méridional)	Plecotus austriacus	25	25	
		Oreillard roux	Plecotus auritus	4	4	
		Petit Murin	Myotis blythi	3	3	
		Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	158	158	
	Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhli	109	109		
	Non	Vespertilionidae	Sérotine commune	Eptesicus serotinus	34	34
			Vespère de Savi	Hypsugo savii	14	14
Barbardelle			Barbastella barbastellus	7	7	
		Pipistrelle pygmée	Pipistrellus pygmaeus	53	53	

Protection Européenne

Reproduction Ramières	Nom famille	Nom français	Nom latin	Annexe 2 et 4	Total
1 Certaine	Castoridae	Castor d'Europe	Castor fiber	1010	1010
	Mustelidae	Loutre d'Europe	Lutra lutra	365	365
	Rhinolophidae	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	59	59
		Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	34	34
	Vespertilionidae	Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersi	23	23
3 Possible	Vespertilionidae	Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	11	11
		Grand Murin	Myotis myotis	13	13
		Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	20	20
	Petit Murin	Myotis blythi	3	3	
Non	Vespertilionidae	Barbardelle	Barbastella barbastellus	7	7

Synthèse sur les espèces patrimoniales

L'ensemble du site des Ramières constitue un corridor biologique essentiel à l'entrée de la vallée de la Drôme. Cela ne concerne pas exclusivement des espèces fluviales ou de zones humides. De plus, il serait intéressant de préciser les relations entre les habitats des Ramières et les habitats naturels présents sur les coteaux secs de la Drôme. Il est certain également que certains habitats artificiels, comme les digues et la voie ferrée Livron-Veynes jouent un rôle pour la circulation des espèces végétales et animales. L'espèce la plus précieuse est l'Apron du Rhône, de nombreuses actions pour sa préservation sont prévues notamment dans le cadre du PNA sur l'Apron. Une attention particulière doit être accordée à la faune de la nappe alluviale (espèces stygobies) avec au moins 4 espèces protégées par la Loi en France.

La gravière Lafarge Granulat (LGRA), située sur la commune d'Eurre, est mitoyenne des Ramières sur un linéaire de 2000m environ. Cet espace d'une vingtaine d'hectares, propriété de la commune d'Eurre, présente un potentiel intéressant pour le réaménagement des plans d'eau et des habitats terrestres. Plusieurs espèces animales et végétales patrimoniales des Ramières peuvent être préservées dans le cadre d'un partenariat avec l'exploitant de la gravière et la commune.

Pour la flore, la Nigelle de France est la plante en « grave danger » dont la protection est prioritaire. Sa station, située à quelques mètres de la réserve, doit faire l'objet d'une convention avec l'agriculteur concerné. Cette plante est également cultivée dans le jardin de la maison de la réserve depuis 19 ans. En 2018, 584 pieds ont été comptés dans cette parcelle. Pour la flore, les 4 habitats naturels abritant le plus d'espèces patrimoniales sont dans l'ordre :

1. Les moissons annuelles ;
2. Les bancs de galets alluvionnaires ;
3. Les pelouses sèches ;
4. Les forêts alluviales.

A noter qu'en juin 2018, une **Cistude d'Europe** (*Emys orbicularis*) a été vue près de la réserve au lac Lafarge. Au vu de sa répartition dans la Drôme, il s'agit très probablement d'un lâcher par un particulier. Cette donnée reste cependant intéressante. L'état de conservation de cette espèce est défavorable. Elle est protégée et inscrite dans la Directive européenne Habitats-Faune-Flore.

En 2018, une convention de partenariat avec la LPO a été signée : le gestionnaire de la RNN a accès aux données du système d'information VisioNature. Ce sont des informations précieuses qui permettent de connaître notamment la présence d'espèces (faune), avec une localisation précise associée à un type d'habitat, et éventuellement un code de reproduction. La convention précise que le gestionnaire « doit capitaliser les données élémentaires pour quelles soient compatibles avec le protocole national du système d'information sur la nature et les paysages (SINP) du muséum national d'histoire naturelle », et « ne transmettra à aucun tiers les données de Faune-Drôme, sauf en cas d'accord de la LPO Drôme ou du propriétaire de la donnée » (Annexe 45).

2. Tableau des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43 HABITATS

Ce tableau ne concerne que les sites en NATURA 2000 / ZSC

Six espèces animales (en dehors des oiseaux), caractéristiques de la rivière Drôme, ont été choisies comme prioritaires pour le plan de gestion. Cela signifie que des actions sont prévues pour favoriser leur survie, notamment en période de reproduction. Il s'agit de :

- **Agrion de mercure** N°1044 : dans les canaux de drainage et les bras secondaires de la rivière Drôme

- **Damier de la succise N°1065 et Azuré du serpolet** (espèce de l'annexe 4 de la directive « habitats ») : prairies alluviales sèches
- **Castor d'Europe N°1337** : population remarquable sur toute la réserve, lit de la Drôme, bras secondaires, affluents et canaux et anciennes gravières
- **Loutre d'Europe N°1355** : population en expansion en Ardèche, de retour sporadiquement dans les Ramières depuis 2005
- **Apron du Rhône N°1158** : de retour dans la rivière Drôme après sa réintroduction et la construction de passes à poissons.

Nom des espèces d'intérêt communautaire (1)	Nom commun de l'espèce	Code européenne Natura 2000	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données/ Structures ressources
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	1044	Relativement abondante localement	Présente dans les bras secondaires de la rivière et dans les canaux de drainage de la plaine alluviale. Les secteurs de reproduction sont peu nombreux et fragiles, parfois en dehors du site protégé	Favorable, mais population potentiellement fragile car habitats très localisés	Favorable ; Cette espèce est présente dans au moins 11 réserves naturelles en France.	Base de données "Entre Amis"
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	1041	De plus en plus fréquente	Vue en 2012 pour la 1 ^{ère} fois, preuve de reproduction en 2017. Cours de rivière, au niveau de pipeline amont	Favorable, en cours d'expansion	Favorable	Base de données "Entre Amis"
<i>Euphydrys aurinia</i>	Damier de la succise	1065	Relativement abondante localement	Espèce des pelouses sèches à <i>Cephalaria leucantha</i> , principalement sur les prairies du pipeline amont. Cette population est en lien avec celles des coteaux secs de la Drôme.	Favorable, mais population potentiellement fragile car habitats très localisés	Favorable	Base de données "Entre Amis"
<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	1078 ³¹	Fréquente	Espèce adaptable connue pour se nourrir espèces herbacées et arbustives très diverses de milieux humides à secs	Favorable	Favorable	Base de données "Entre Amis"
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083	Relativement fréquente	Habitats (forestiers ou non) présentant des souches et de vieux arbres feuillus déperissant.	Favorable	Cette espèce n'est pas menacée en France	Base de données "Entre Amis"
<i>Chondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	1126	Moins d'1% des poissons de la rivière	Essentiellement herbivore : il se nourrit de diatomées du périphyton, d'algues filamenteuses qu'il récolte sur les galets de la rivière Drôme	Défavorable (à préciser)	Il est actuellement considéré comme vulnérable en France.	ONEMA
<i>Leuciscus souffia</i>	Blageon	1131	10% des poissons présents dans la Drôme	Poisson fréquent et souvent abondant dans la rivière Drôme	Favorable	Favorable	ONEMA

³¹ Les experts de la convention de Berne considèrent que cette espèce est commune et que celle la sous espèce endémique de Rhodes est « prioritaire » pour la Directive Habitats.

Nom des espèces d'intérêt communautaire (1)	Nom commun de l'espèce	Code européenne Natura 2000	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données/ Structures ressources
<i>Zingel asper</i>	Apron du Rhône	1158	Disparu depuis 2004 (en cours de réintroduction en amont des Ramières)	Cette espèce a disparu à la suite de la construction d'un seuil en 1993 à l'aval des Ramières. 500 à 1000 alevins ont été lâchés dans la Drôme depuis 2009 (en amont du site des Ramières)	Défavorable	Défavorable, en cours de réintroduction	ONEMA
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	1166	1 adulte trouvé dans la mare de la maison de la RN en 2008	Deux sites de reproductions connus à quelques km des Ramières sur Grane et Livron-sur-Drôme	inconnu	Défavorable	Base de données "Entre Amis"
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303	1 individu dans l'ancienne papeterie à Allex en 2002	Insectivore appréciant les ripisylves et les petites zones humides du lit de la rivière	inconnu	Défavorable	Noblet J.F.(2004)
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	1304	2 Colonies (190 femelles) de reproduction notamment à côté de la maison de la réserve à Allex	Insectivore appréciant les ripisylves et les petites zones humides du lit de la rivière	inconnu	Défavorable	LPO (2013)
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	Colonie de 800 femelles à 7 km du site	Une petite colonie connue proche des Ramières à Chabrilan (grenier). Son habitat : près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides.	inconnu	Défavorable	Bonnin J.B. LPO Drôme (2000)
<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Bechstein	1323	Colonie (72 femelles) de reproduction à Pergaud (hors réserve)	Dans une allée de vieux platanes. Son habitat : les forêts de feuillus (notamment ripisylves) âgées (100 à 120 ans)	inconnu	Défavorable	LPO (2013)
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin ou Petit Murin	1324	1 individu contacté vers l'entonnement des digues d'Allex	Les futaies feuillues ou mixtes, où la végétation herbacée ou buissonnante est rare, sont les milieux les plus fréquentés	inconnu	Défavorable	Bonnin J.B. LPO Drôme (2000)
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	1337	21 familles au moins	Population remarquablement dense du fait d'un habitat naturel très favorable à cette espèce ; le castor est l'espèce animale phare des Ramières	Favorable	Favorable	Base de données "Entre Amis"
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	1355	2 au moins en 2014, 4 en 2016 (reproduction de 2 jeunes)	L'espèce est revenue dans les Ramières en 2005 et depuis sa présence est assez irrégulière ; depuis une dizaine d'années, elle recolonise progressivement	Favorable car en lente expansion dans la Drôme	Favorable	Base de données "Entre Amis"

Nom des espèces d'intérêt communautaire (1)	Nom commun de l'espèce	Code européenne Natura 2000	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données/ Structures ressources
			Vue en 2018.	quelques réseaux hydrographiques désertés depuis une cinquantaine d'année			

(1) Nom d'après l'annexe II de la directive 92/43

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

La France abrite sur son territoire 83 espèces animales à l'annexe II de la directive « habitats » de 1992 (dont 8 prioritaires comme l'ours brun, le phoque moine, l'esturgeon, etc., en danger de disparition). Le site des Ramières n'abrite pas d'espèce « prioritaire » de la directive « habitats ».



Réserve Naturelle
RAMIERES DU VAL DE DROME

*Inventaire des libellules
de la réserve naturelle nationale des Ramières
Jean-Michel Faton, janvier 2017*

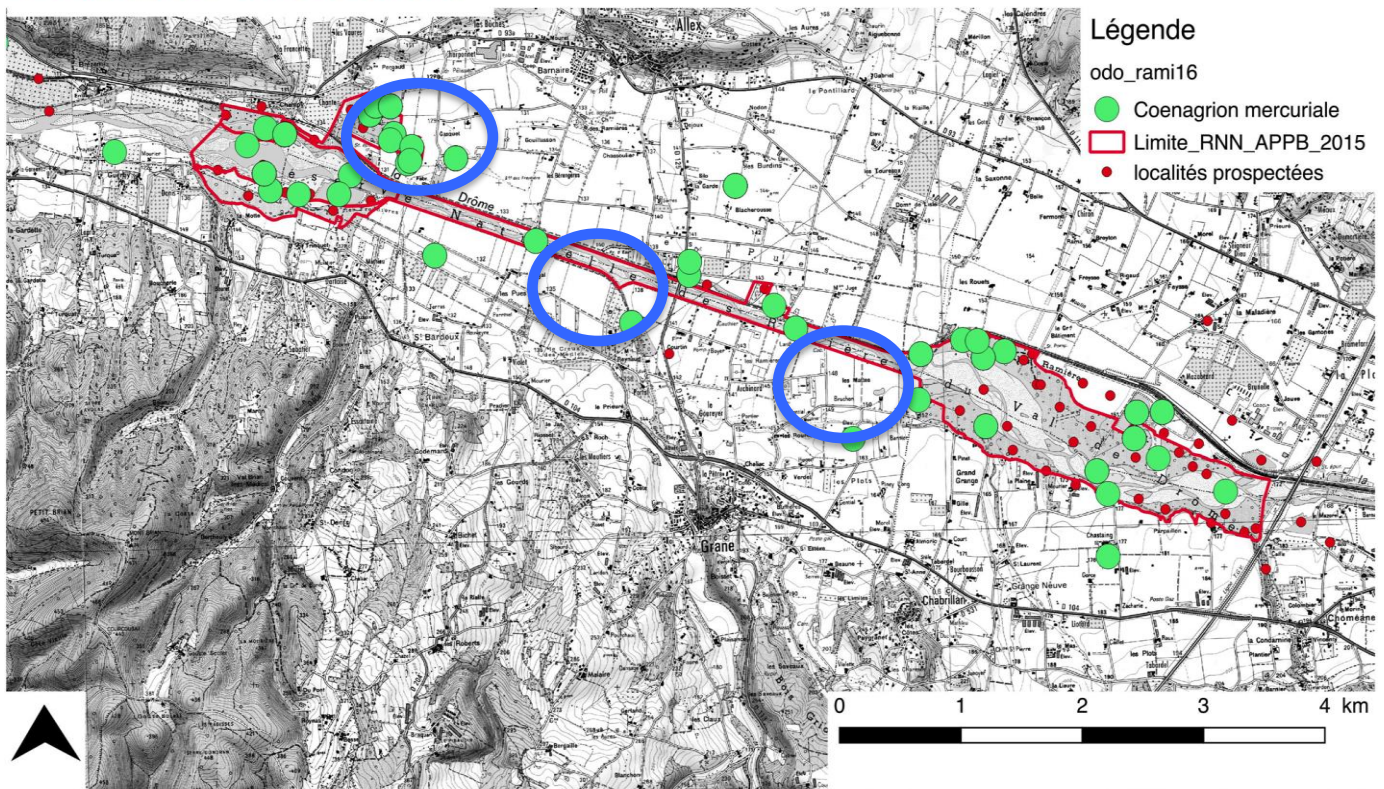


Figure 44 : *Coenagrion mercuriale* - Agrion de Mercure N°1044 – la population de cette espèce dépend des canaux d'Allex situés dans la plaine agricole.

Site de reproduction permanent dans la plaine alluviale, dans le lit de la rivière les sites de reproduction sont irréguliers car balayés par les violentes crues.

Inventaire des libellules
de la réserve naturelle nationale des Ramières
Jean-Michel Faton, janvier 2017

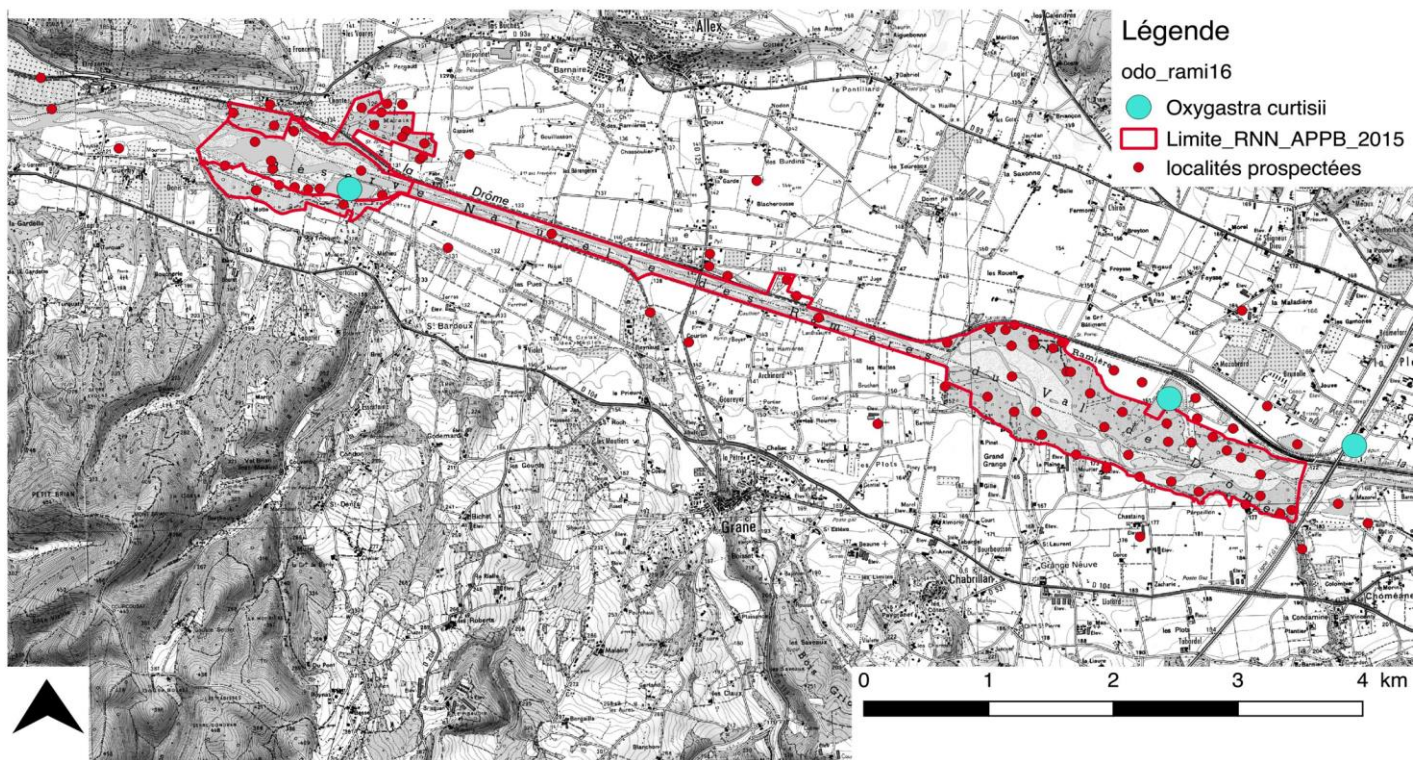


Figure 45 : *Oxygastra curtisii* - Cordulie à corps fin N°1041 – la population de cette espèce en en cours d'installation (saison 2015 et 2016) dans les plans d'eau de gravières et d'irrigation (reproduction probable non avérée).

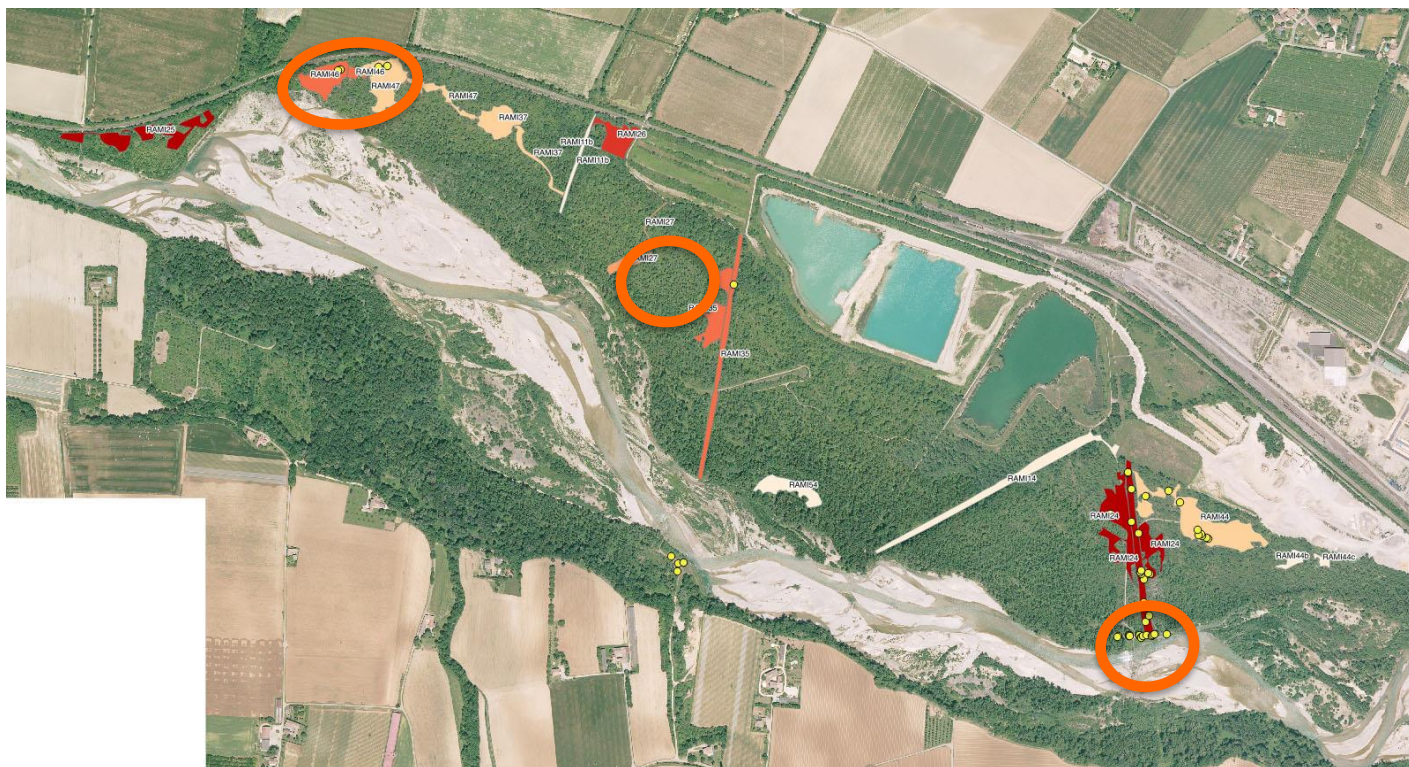


Figure 46 : *Euphydryas* (*Eurodryas*, *Hypodryas*) *aurinia* N°1065 et *Maculinea arion* (espèce de l'annexe 4 de la directive « habitats ») Localisation des nids de chenilles en juillet 2016

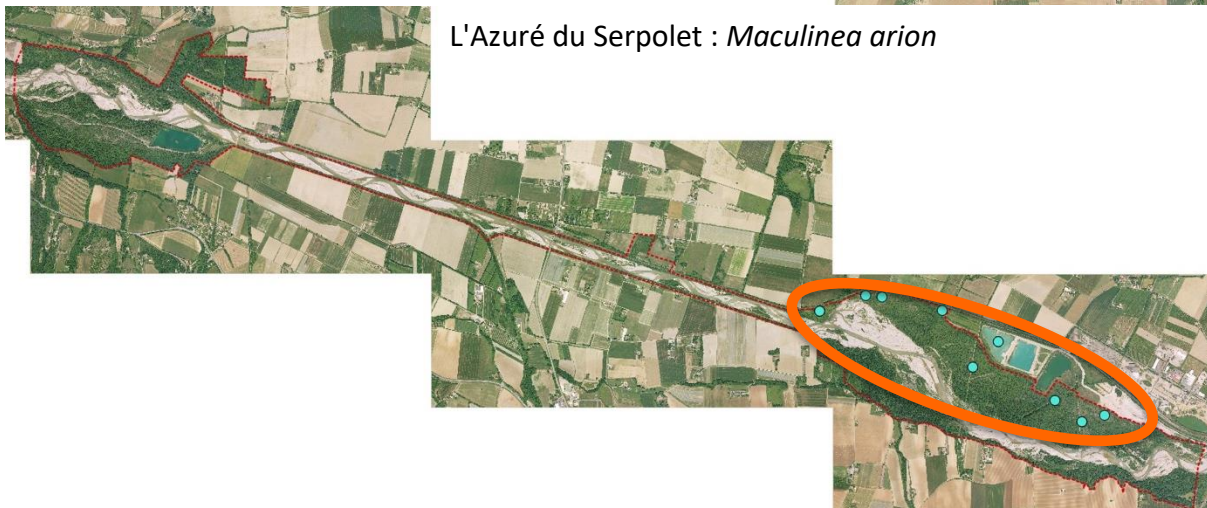
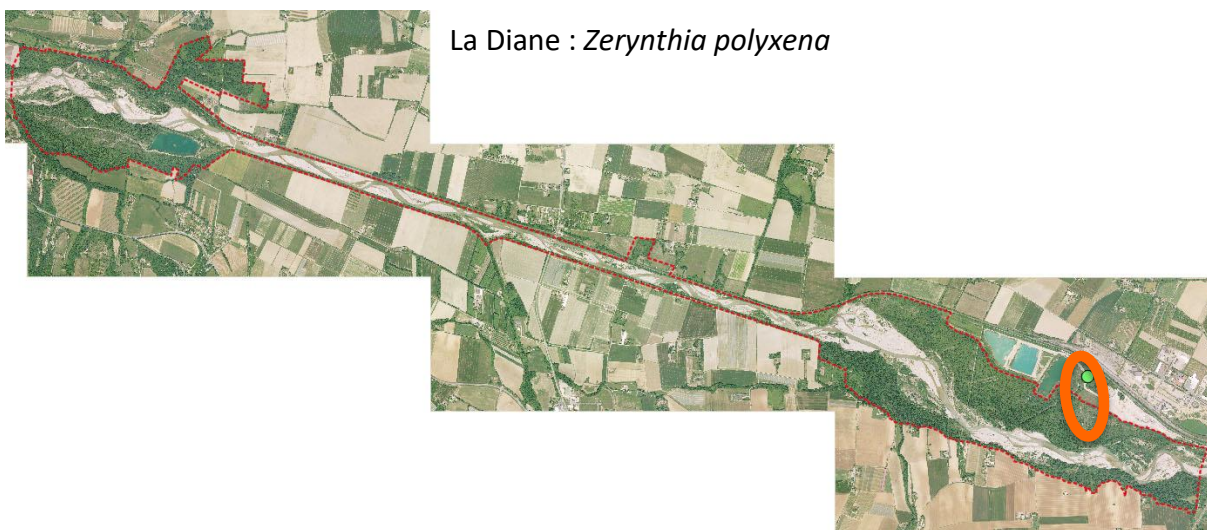


Figure 47 : Répartition de *Zerynthia polyxena* et *Maculinea arion* (espèce de l'Annexe 4 de la directive habitats) dans la Réserve Naturelle Nationale des Ramières en 2016

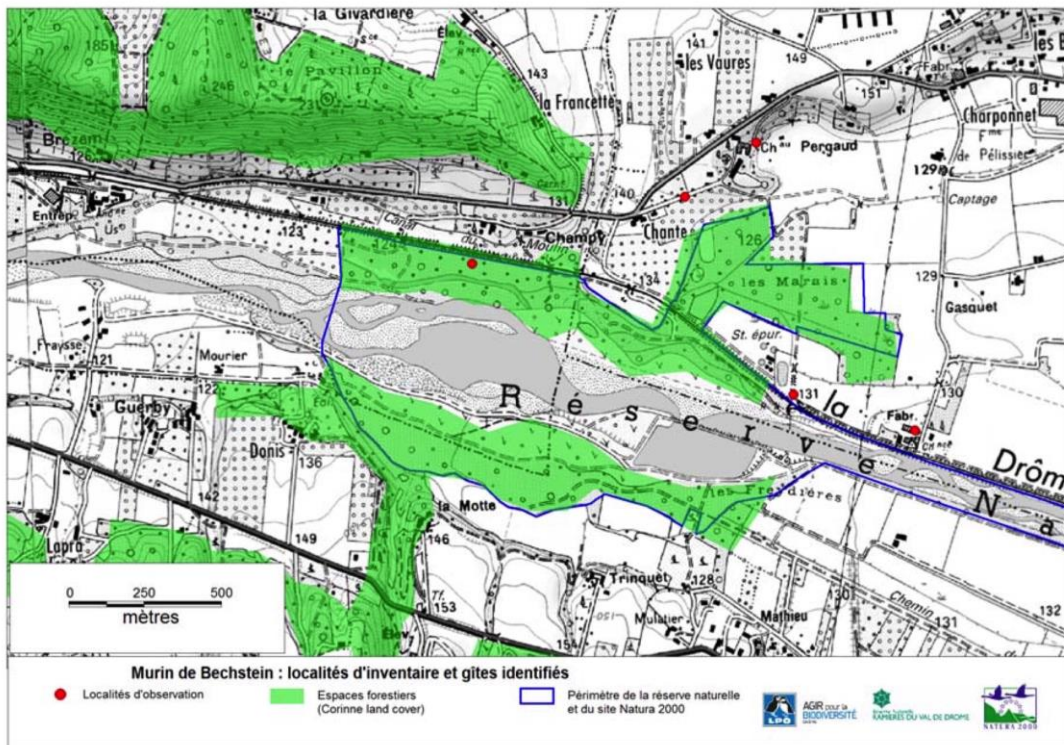
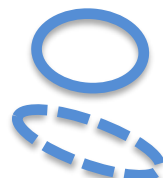


Figure 48 : Localisation du Murin de Bechstein dans la réserve des Ramières. Le Murin de Bechstein est une espèce à faible rayon d'action (entre 1,5 et 3 kilomètres de son gîte) et principalement forestière en activité de chasse. L'effectif d'adultes sur la nurserie d'Alex est remarquable et, à notre connaissance, aucune autre colonie arboricole de Rhône-Alpes n'accueille autant d'individus.

Figure 49 : Castor d'Europe N°1337 : effectifs stables de 2007 à 2013, environ 20 à 22 familles, c'est une densité exceptionnelle en Europe.



Site de reproduction permanent

Site de reproduction occasionnel



3. Tableau des Oiseaux de l'annexe I de la directive 2009/147/CE³²

Les 74 espèces classées en **annexe I** bénéficient de mesures de protection spéciales de leurs habitats qui seront donc classés en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)**

Six espèces d'oiseaux, caractéristiques de la rivière Drôme, ont été choisies comme prioritaires pour le plan de gestion. Cela signifie que des actions sont prévues pour favoriser leur survie, notamment en période de reproduction. Il s'agit de :

- **Aigrette garzette N°A026 : lit de la Drôme**
- **Milan noir N°A073 : ripisylve**
- **Petit Gravelot N°A136 : bande active de la Drôme**
- **Sterne pierregarin N°A193 : réaménagement des gravières**
- **Engoulevent d'Europe N°A224 : prairies alluviales**
- **Martin-pêcheur d'Europe N°A229 : berges de la rivière Drôme**

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population en individus	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Statut de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	N° annexe	Origine des données/ Structures ressources
<i>Botaurus stellaris</i> (*)	Butor étoilé	A021	1	Non nicheur Observé très ponctuellement dans les Ramières	Inconnu	I	Base de données "Entre Amis" ³³
<i>Nycticorax nycticorax</i> (*)	Bihoreau gris	A023	5	Ne niche plus dans les Ramières depuis 1984 à la suite d'un acte de vandalisme. La population dans le département de la Drôme est en voie d'extinction depuis les années 2000.	Défavorable	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Ardeola ralloides</i> (*)	Crabier chevelu	A024	4	Non nicheur Observé ponctuellement en période de reproduction	Inconnu	I	Base de données "Entre Amis"

³² La Directive 2009/147/CE (appelée plus généralement Directive Oiseaux) du 30 novembre 2009 est une mesure prise par l'Union Européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. Elle remplace la première Directive Oiseaux 79/409/CEE du 2 avril 1979 qui avait le même objet, intègre ses modifications successives et la codifie.

³³ La base de données « entre amis » est un outil de mutualisation des données faunistiques du département destiné à soutenir la connaissance et la protection des espèces. Il est alimenté volontairement par de très nombreux naturalistes résident ou de passage dans notre région. Cette base de données informatisée est gérée bénévolement par Jean-Michel Faton depuis 20 ans.

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population en individus	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Statut de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	N° annexe	Origine des données/ Structures ressources
<i>Egretta garzetta</i> (*)	Aigrette garzette	A026	100	Nicheurs à proximité, deux colonies de reproduction dépendent des Ramières pour l'alimentation des jeunes. Une vingtaine d'oiseaux restent en hivernage depuis quelques années.	Favorable	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Egretta alba</i>	Grande Aigrette	A027	20	Non nicheur Une vingtaine d'oiseaux restent en hivernage depuis quelques années	Favorable	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Ardea cinerea</i> (*)	Héron cendré	A028	50	Non nicheur Les colonies de reproduction à proximité viennent se nourrir dans les Ramières	Favorable	non	Base de données "Entre Amis"
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	A029	2	Non nicheur Les colonies de reproduction à proximité viennent se nourrir dans les Ramières	Favorable	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Ciconia nigra</i> (*)	Cigogne noire	A030	5	Non nicheur Flux migratoire important observé sur le site, parfois une dizaine par journée.	Inconnu	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Ciconia ciconia</i> (*)	Cigogne blanche	A031	100	Non nicheur Flux migratoire important observé sur le site, parfois des centaines par journée.	Favorable	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Platalea leucorodia</i> (*)	Spatule blanche	A034	1	Non nicheur Observations très ponctuelles sur le site	Inconnu	I	Base de données "Entre Amis"

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population en individus	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Statut de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	N° annexe	Origine des données/ Structures ressources
<i>Milvus migrans</i> (*)	Milan noir	A073	50	5 à 15 couples nicheurs dans la ripisylve des Ramières, forte diminution enregistrée depuis 10 ans	Défavorable	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	A074	2	Non nicheur Les oiseaux viennent se nourrir au bord de la Drôme	Favorable	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Circaetus gallicus</i> (*)	Circaète Jean-le-Blanc	A080	6	Non nicheurs Au moins deux couples nichant à proximité ont besoin des Ramières pour nourrir leur jeune (secteur	Favorable	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Circus aeruginosus</i> (*)	Busard des roseaux	A081	10	Non nicheur Flux migratoire important observé sur le site, parfois quelques dizaines par journée.	Inconnu	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Circus cyaneus</i> (*)	Busard Saint-Martin	A082	10	Non nicheur Flux migratoire important observé sur le site, parfois une dizaine par journée. Reste parfois en hivernage	Inconnu	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Circus pygargus</i> (*)	Busard cendré	A084	0	Ne niche plus dans les Ramières depuis 1981. La population dans le département de la Drôme est en voie d'extinction depuis les années 2000	Défavorable	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	A086	6	2 à 3 couples nicheurs dans la ripisylve	Favorable	non	Base de données "Entre Amis"
<i>Pandion haliaetus</i> (*)	Balbuzard pêcheur	A094	10	Non nicheur Flux migratoire important observé sur le site, parfois quelques dizaines par journée.	Favorable	I	Base de données "Entre Amis"

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population en individus	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Statut de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	N° annexe	Origine des données/ Structures ressources
<i>Pernis apivorus</i> (*)	Bondrée apivore	A072	2	Nicheur régulier dans les ripisylves, trouve sa nourriture dans les prairies alluviales notamment	Défavorable	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	A096	10	3 à 5 couples nicheurs dans la ripisylve	Favorable	non	Base de données "Entre Amis"
<i>Falco vespertinus</i>	Faucon kobez	A097	1	Non nicheur Observé ponctuellement en période de migration de printemps	Inconnu	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Falco columbarius</i> (*)	Faucon émerillon	A098	1	Non nicheur Observé ponctuellement en	Inconnu	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	A099	6	2 à 3 couples nicheurs dans la ripisylve	Favorable	non	Base de données "Entre Amis"
<i>Falco peregrinus</i> (*)	Faucon pèlerin	A103	1	Non nicheur Observé ponctuellement en période post-reproduction et hivernage	Favorable	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Grus grus</i> (*)	Grue cendrée	A127	10	Petits groupes observés	Favorable	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Himantopus himantopus</i> (*)	Echasse blanche	A131	4	Nicheur ponctuel en 1999 dans un bassin artificiel du TGV (rétention des eaux de pluie) à Eurre et migrateur rare	Inconnu	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Charadrius dubius</i> (*)	Petit Gravelot	A136	40	10 à 20 couples nicheurs selon les années dans le lit vif de la rivière Drôme	Favorable	Non	Base de données "Entre Amis"
<i>Philomachus pugnax</i> (*)	Combattant varié	A151	5	Non nicheur Flux migratoire important observé sur le site, parfois une dizaine par journée.	Défavorable	II/2	Base de données "Entre Amis"

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population en individus	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Statut de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	N° annexe	Origine des données/ Structures ressources
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	A153	10	Non nicheur C'est le limicole le plus régulier dans les Ramières en hivernage. Habitats : les bras secondaires et sources.	Inconnu	II/1 III/2	Base de données "Entre Amis"
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	A164	5	Non nicheur Flux migratoire important observé sur le site, parfois une dizaine par journée.	Défavorable	II/2	Base de données "Entre Amis"
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	A165	10	Non nicheur Flux migratoire important observé sur le site, parfois une dizaine par journée.	Inconnu	Non	Base de données "Entre Amis"
<i>Tringa glareola</i> (*)	Chevalier sylvain	A166	5	Non nicheur Flux migratoire important observé sur le site, parfois une dizaine par journée.	Inconnu	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	A168	50	Non nicheur (ponctuellement nicheur possible) C'est le limicole le plus abondant dans les Ramières en juillet (une cinquantaine d'individus en moyenne)	Favorable	Non	Base de données "Entre Amis"
<i>Sterna sandvicensis</i> (*)	Sterne caugek	A191	1	Non nicheur Observation très ponctuelle sur le site	Inconnu	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Sterna hirundo</i> (*)	Sterne pierregarin	A193	5	Non nicheur Les oiseaux nicheurs au bord du Rhône viennent se nourrir dans la rivière Drôme	Défavorable	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Chlidonias hybridus</i> (*)	Guifette moustac	A196	1	Non nicheur Observation très ponctuelle sur le site	Inconnu	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Bubo bubo</i> (*)	Grand Duc d'Europe	A215	1	Non nicheur Observé ponctuellement car plusieurs couples nicheurs à moins de 10 km	Inconnu	I	Base de données "Entre Amis"

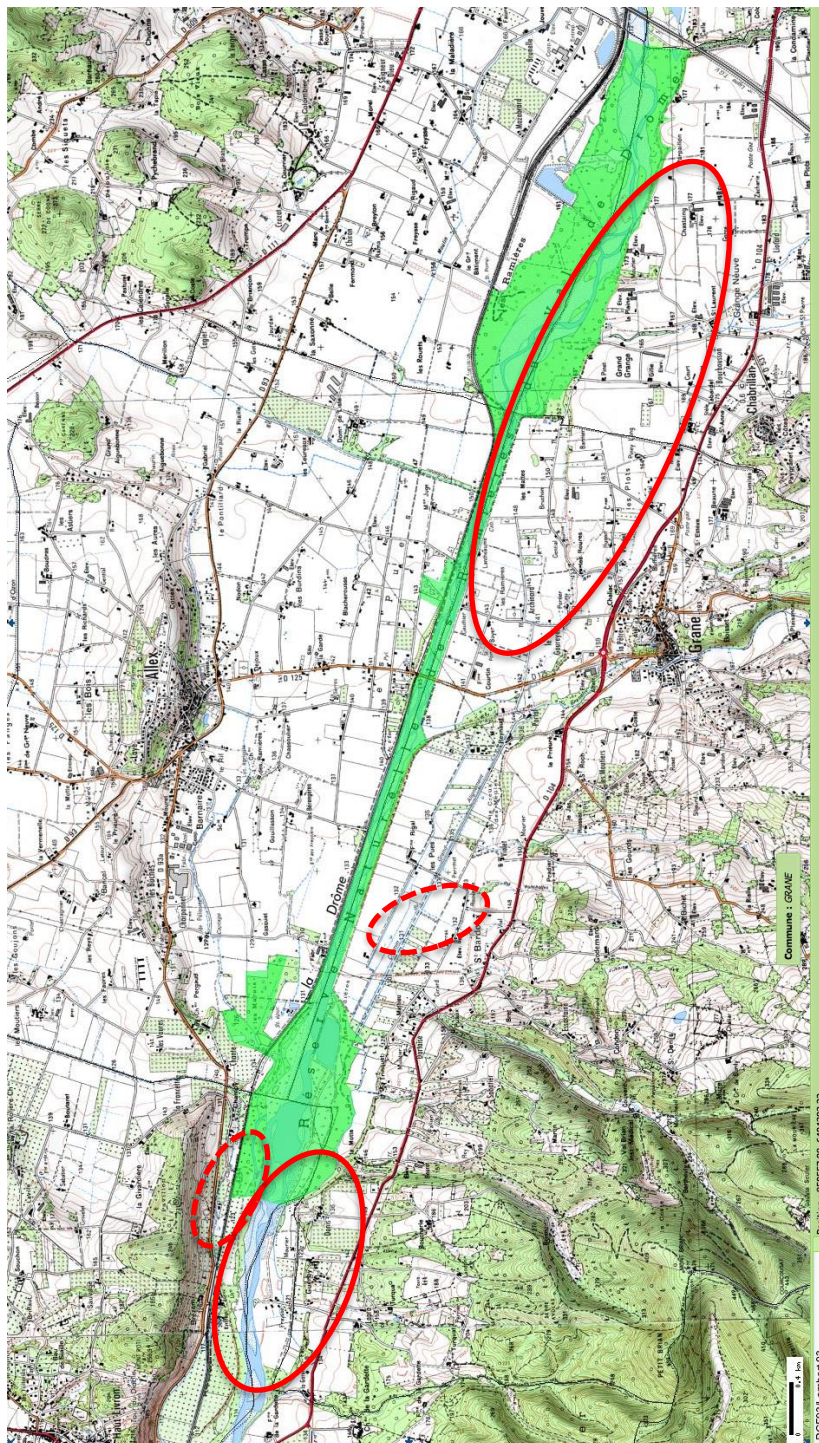
Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population en individus	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Statut de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	N° annexe	Origine des données/ Structures ressources
<i>Caprimulgus europaeus</i> (*)	Engoulevent d'Europe	A224	6	2 à 3 couples nicheurs dans les landes et clairières sèches	Défavorable	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Alcedo atthis</i> (*)	Martin-pêcheur d'Europe	A229	10	Environ 5 couples nicheurs. Habitat : bras secondaires de la rivière Drôme et canaux dans la plaine	Favorable	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	A230	50	Non nicheur Les colonies de reproduction à proximité viennent se nourrir dans les Ramières	Favorable	non	Base de données "Entre Amis"
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	A236	2 à 3	Cette espèce niche régulièrement dans la ripisylve des Ramières,	Favorable	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Lullula arborea</i> (*)	Alouette lulu	A246	5	Non nicheur Petit flux migratoire	Inconnu	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Cinclus cinclus</i>	Cinacle plongeur	A264	1	Non nicheur Observé parfois en hivernage dans les Ramières	Inconnu	non	Base de données "Entre Amis"
<i>Lanius collurio</i> (*)	Pie-grièche écorcheur	A338	1	Non nicheur Observations très ponctuelles sur le site	Inconnu	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Emberiza hortulana</i> (*)	Bruant ortolan	A379	0	Non nicheur Cette espèce n'a pas été observée sur le site des Ramières depuis 25 ans	Défavorable	I	Base de données "Entre Amis"
<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i> (*)	Grand Cormoran continental	A391	100	Hivernant régulier sur le site, se nourrissent dans la rivière Drôme et dorme à environ 10 km au bord du Rhône	Favorable	non	Base de données "Entre Amis"



(1) Nom d'après l'annexe I de la directive 2009/147/CE

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

(*) Espèce de la liste justifiant de la désignation de la ZPS (arrêté de 2003)

Sur 30 espèces ayant justifié la création de la ZPS, 5 seulement sont nicheuses régulièrement : le Milan noir, la Bondrée apivore, le Petit gravelot, l'Engoulevent d'Europe et le Martin-pêcheur d'Europe. De notre point de vue, la nidification régulière du Faucon hobereau dans la ripisylve des Ramières représente un intérêt particulier au moins au niveau régional.



 **Figure 50 : Milan noir N°A073**
Site de reproduction permanent
 *Site de reproduction occasionnel*

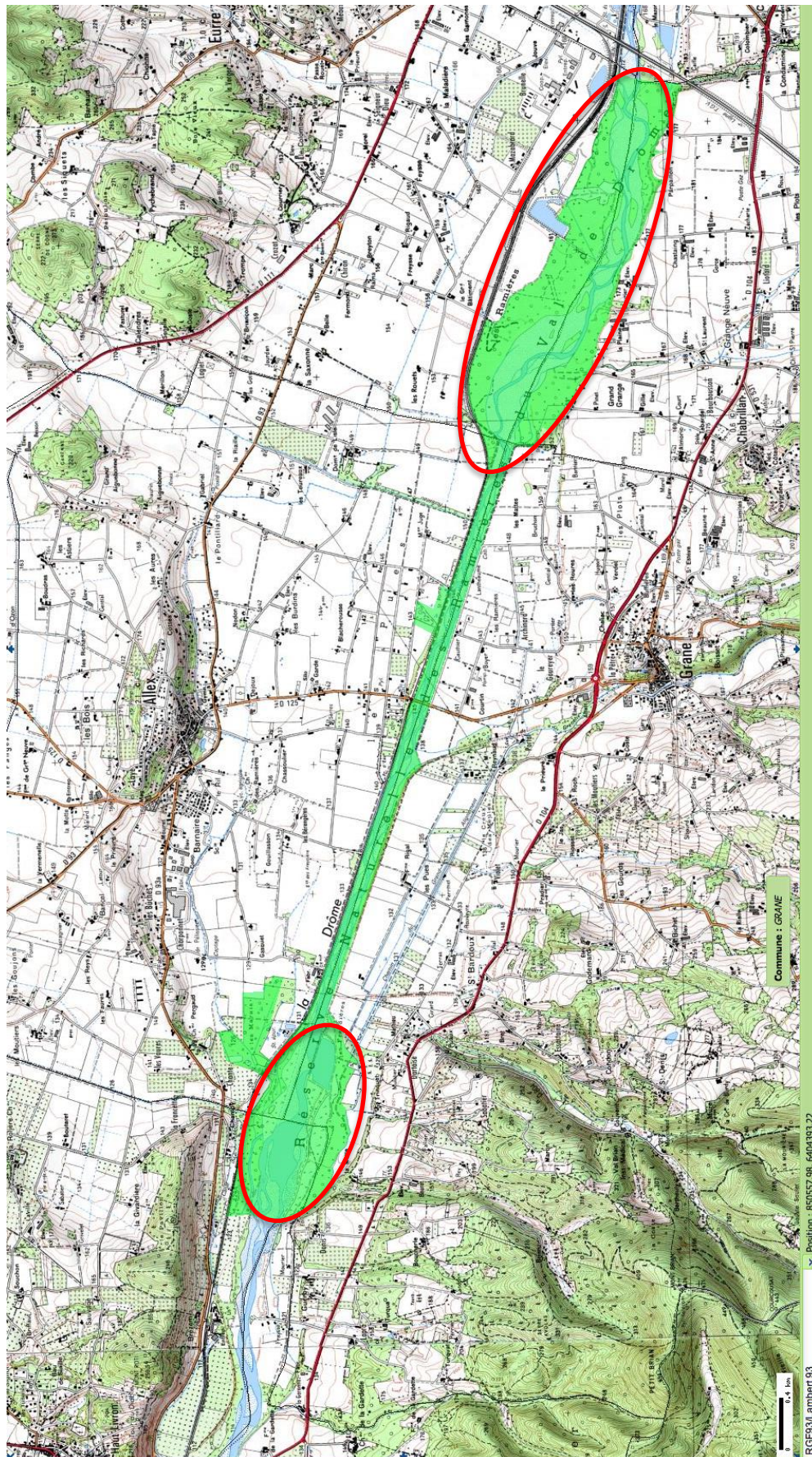


Figure 51 : Bondrée apivore N°A073 et Faucon hobereau N°A099



Site de reproduction régulier



Site de reproduction occasionnel

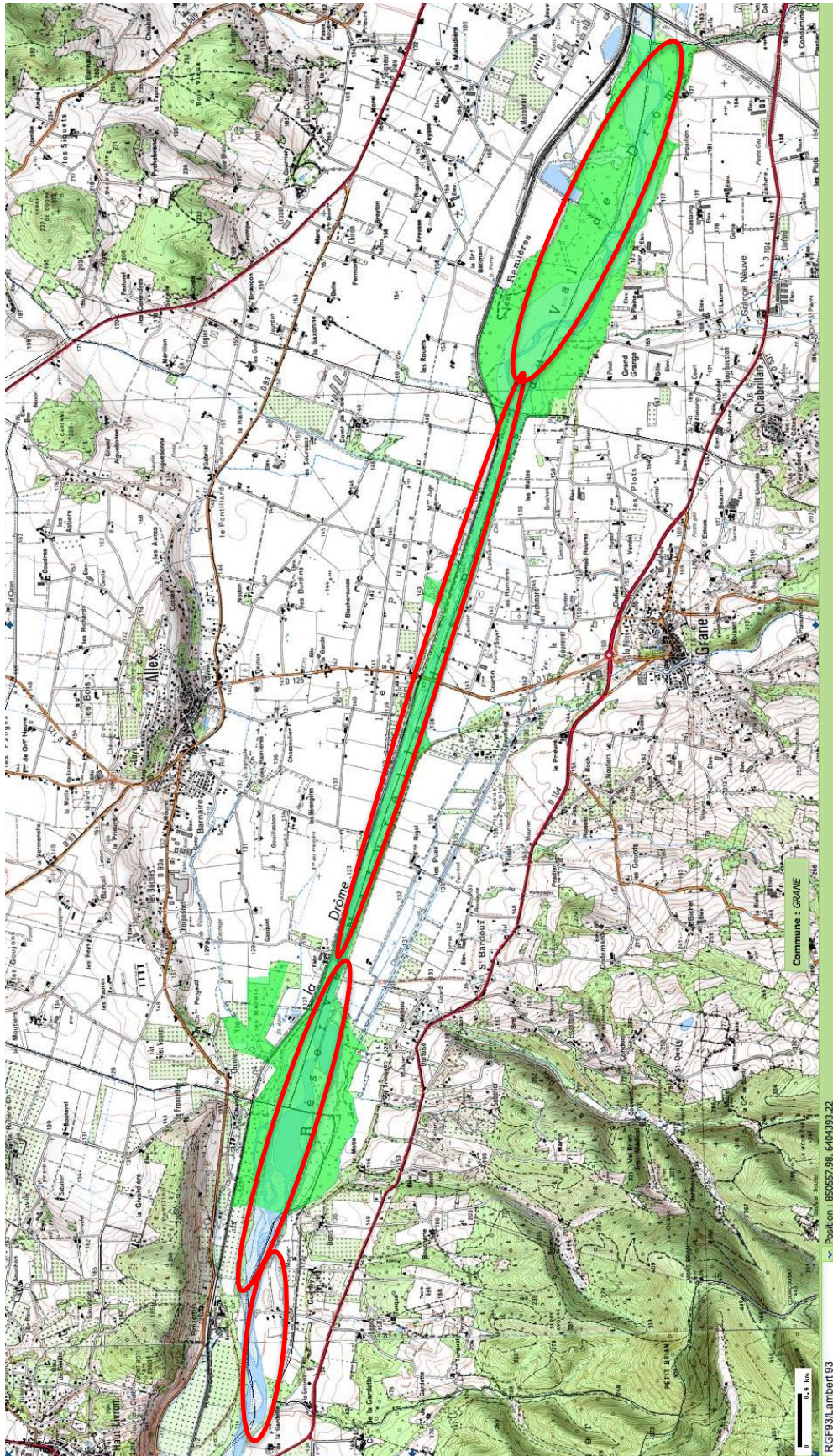


Figure 52 : Petit gravelot N°A136



Site de reproduction permanent



Site de reproduction occasionnel

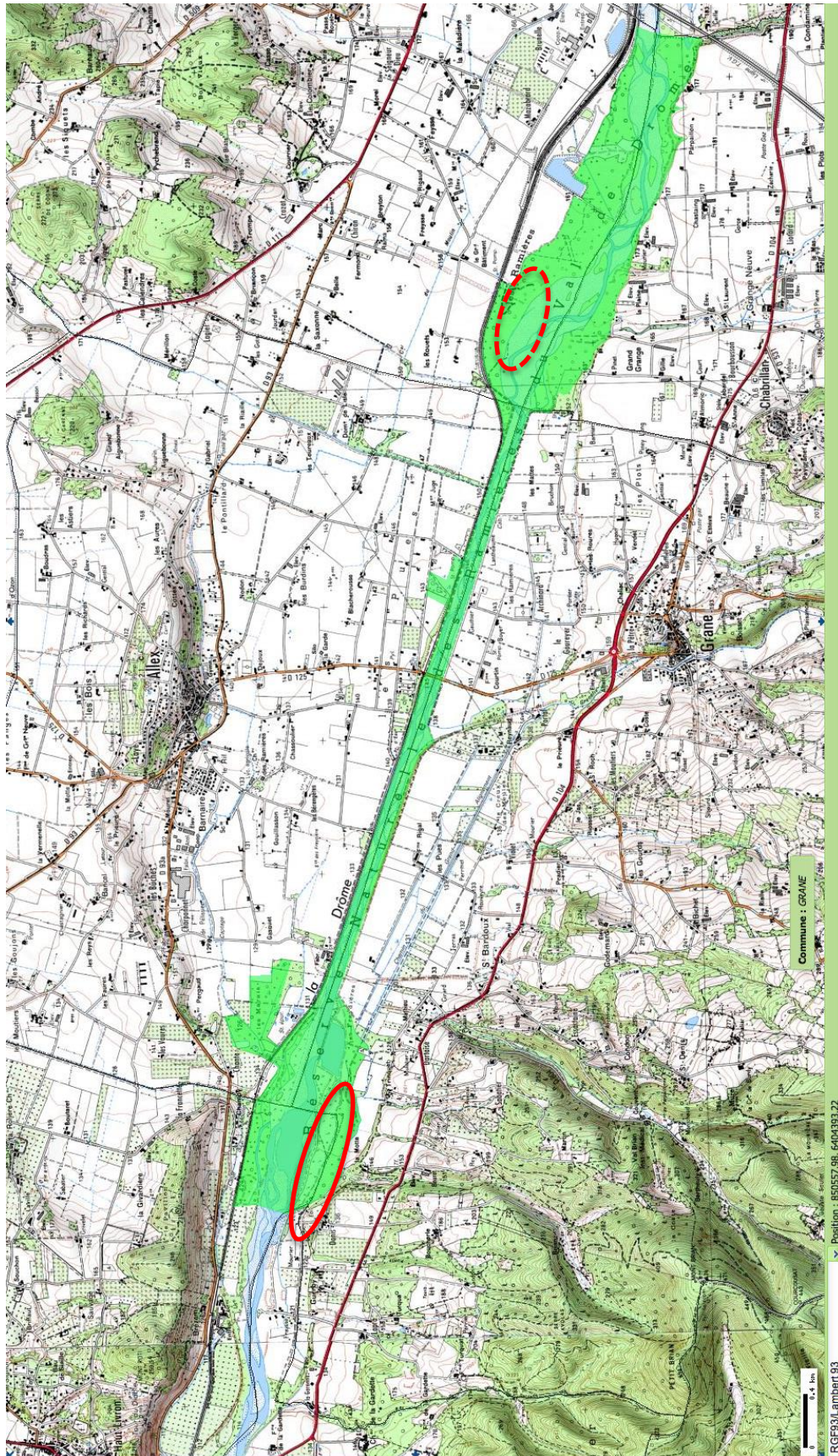




Figure 53 : Engoulevent d'Europe N°A224

-  Site de reproduction permanent
-  Site de reproduction occasionnel

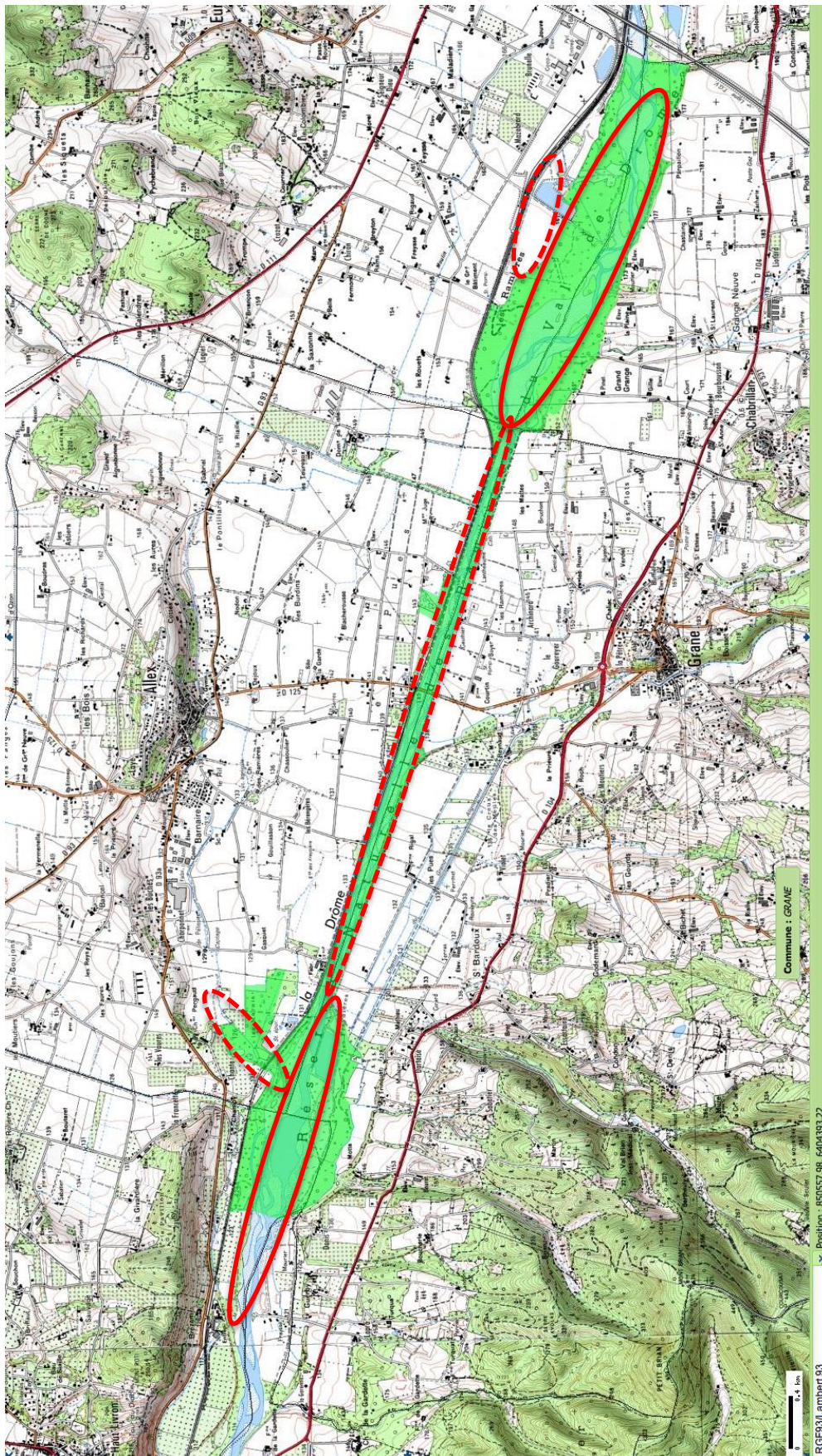


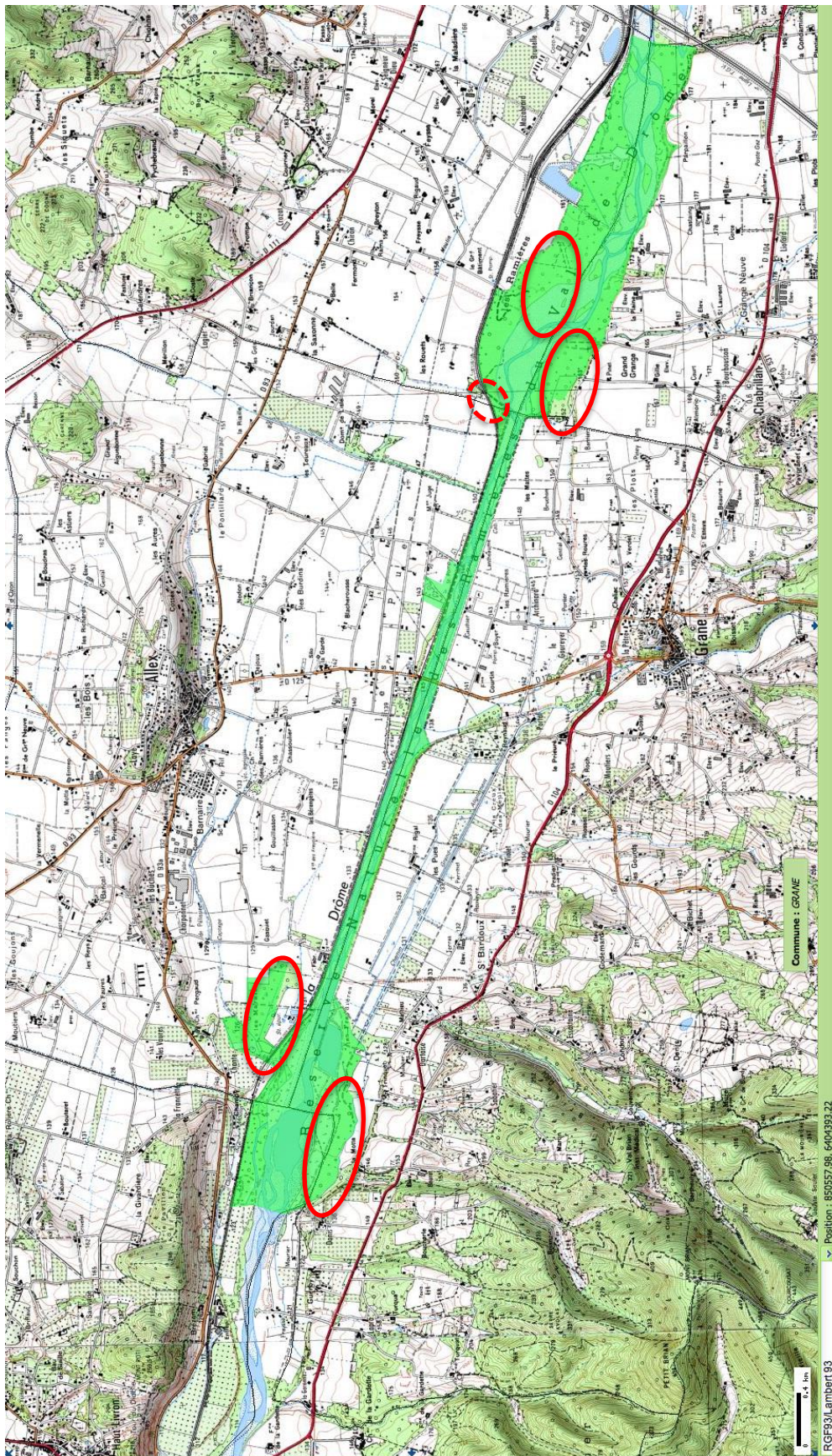
Figure 54 : Martin-pêcheur N°A229



Site de reproduction permanent



Site de reproduction occasionnel





-  *Site de reproduction permanent*
-  *Site de reproduction occasionnel*

Figure 55 : Pic noir n°A236

Synthèse des trois tableaux NATURA 2000 : HABITATS ET ESPECES

Comme il s'agit d'un Docob sur une ZSC et d'une ZPS, tous les tableaux 7, 8 et 9 ont été traités.

La réserve des Ramières accueille une flore riche, du lit de la rivière à la ripisylve. On y compte plus de 650 espèces végétales dont 100 espèces d'arbres et d'arbustes, près de 200 ha de ripisylve et une végétation dynamique en perpétuelle évolution (successions végétales ; Cf. Figures 20, 21, 22).

La régénération du milieu par les crues permet le maintien de tous types d'habitats, depuis le galet nu jusqu'à la forêt. En revanche, l'enfoncement et la stabilisation du lit ont provoqué le rétrécissement de la bande active (bande régulièrement remaniée par les crues). Il en résulte une diminution des surfaces de milieux pionniers (saulaies basses, herbacées) au profit des milieux plus évolués (saulaies arborées, peupleraies) ; le frêne se développant rapidement dans les stations qui lui sont favorables.

L'hydrosystème : caractéristique centrale du site

Tout le fonctionnement écologique du site des Ramières est étroitement lié au fonctionnement de la rivière Drôme et de sa nappe (hydrosystème fluvial³⁴).

La Drôme a pour caractéristique une forte dynamique et une absence de barrage sur tout son cours : c'est une rivière à écoulement libre, encore relativement sauvage.

Le site de la réserve comprend deux zones de divagation libre de la rivière (l'une n'est pas administrativement incluse dans la réserve : APPB des Freydières) qui hébergent une biodiversité spécifique au milieu et régulièrement renouvelée, au rythme des crues et des modifications des méandres de la rivière :

- Des bancs de galets hébergeant des herbacées annuelles et des saulaies basses dont la surface varie avec les crues,
- Des freydières, résurgences de la nappe formant des rivières indépendantes avec leurs biotopes³⁵ propres, parfois sur plusieurs kilomètres, au sein même du lit de la Drôme. Le linéaire total des freydières est estimé à 5 km, cours d'eau se rajoutant au linéaire de la Drôme. (10 km pour la Drôme elle-même).

Entre ces deux zones, la rivière est endiguée depuis le 19^{ème} siècle³⁶. Dans la zone endiguée, les écosystèmes sont très appauvris. Il reste le lit en tresse, mais tous les autres habitats sont absents.

L'histoire du milieu naturel au 20^{ème} siècle et les usages intensifs depuis 1960, extraction de graviers et pompages agricoles notamment, ont conduit à une mutation de la rivière vers :

- L'abaissement des nappes phréatiques : enfoncement du lit mineur, assèchement des ramières et des freydières,
- La diminution de la fréquence d'inondation des ramières, du fait de l'enfoncement du lit qui concentre les eaux dans le chenal principal,
- La diminution de la dynamique latérale : lors des crues, la Drôme ne "remplit" plus toute la largeur du lit, d'où un ralentissement des érosions des berges.

Les espèces exotiques envahissantes sont largement représentées dans tous les habitats naturels du site des Ramières. Certaines sont largement répandues mais leur impact est limité. Ces espèces, sous surveillance, sont la Renouée du Japon, le Buddléia, l'Ailante du Japon, le Sénéçon du Cap et le Robinier. La seule espèce réellement invasive est l'Ambrosie. Elle a pour effet de modifier le recouvrement végétal des bancs de galet du lit mineur.

34 L'hydrosystème fluvial englobe tous les espaces liés au fleuve par les eaux superficielles ou souterraines : cours principal, anciens bras, grèves, forêts ou prairies alluviales.

35 Biotope : milieu de vie des espèces animales ou végétales.

36 La construction des digues s'étend entre 1775 et 1846 : v. Norbert LANDON 1999.

Sa domination sur cet habitat est le signe d'une altération grave du milieu. Les actions pour limiter l'Ambrosie par le pâturage ovin sont menées dans le lit de la Drôme depuis 2004.

La surexploitation des galets du lit de la Drôme a pris fin vers 1990, à la suite de la création de la réserve. La contraction la plus forte du lit de la Drôme est représentée sur les photos aériennes de l'IGN en 1991. Depuis cette date, le transit naturel a repris son activité, notamment grâce aux crues morphogènes de 1994, 2002 et 2003. Le site de la Drôme retrouve sa capacité à créer des habitats nouveaux.

Cependant, les derniers grands aménagements importants (années 1960 et 1980) menaçant gravement la dynamique naturelle de la rivière Drôme sont les deux seuils (et leurs digues d'entonnement) des pipelines de la société SPSE (sur la ramière amont), entre Eurre et Chabrilan et la digue Gravidrôme sur Grane (Ramière aval). L'incidence majeur de ces aménagements n'avait pas été clairement identifié lors de l'établissement du plan de gestion de la réserve naturelle nationale en 2002, ni de la mise à jour du DOCOB en 2007.

Des propositions, issues d'une étude spécifique réalisée en 2011 sur la Ramière amont, constitueront l'action nouvelle principale de cette mise à jour (DOCOB et plan de gestion). Elles visent à restaurer le fonctionnement naturel des habitats fluviaux dans la ramière amont, qui est le secteur le plus sauvage et le plus riche de la rivière Drôme. Cette étude devra être complétée pour diagnostiquer les problèmes sur la Ramière aval à la suite de la fin de l'exploitation de la carrière GRAVIDROME en 1997.

Etat de conservation de l'hydrosystème	Etat de conservation de la végétation alluviale
<p>LES POINTS POSITIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> . Elargissement du lit depuis 15 ans . 4 passes à poissons construites depuis 5 ans . Epuration des rejets de Crest depuis 15 ans . Plus d'incision du lit depuis 20 ans . Remontée de la nappe au moins localement . Effet positif des crues importantes, notamment en 1994 et 2003 	<p>LES POINTS POSITIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> . La dynamique des boisements de salicacés (saules et peupliers) reste très bonne (équilibre des classes d'âge). . Préservation des prairies alluviales et création de nouvelles prairies lors des crues de 1994 et 2003.
<p>LE POINT QUI RESTE DELICAT</p> <ul style="list-style-type: none"> . Débit d'étiage et prélèvements estivaux 	<p>LES POINTS QUI SONT DELICATS</p> <ul style="list-style-type: none"> . La surface des habitats naturels pionniers reste importante mais elle diminue depuis 20 ans Apparition de nouvelles espèces arborescentes exotiques depuis 20 ans . L'envahissement de l'Ambrosie dans le lit de la rivière depuis 20 ans

Tableau 20 : Aperçu synthétique de l'état de conservation du site naturel des Ramières en 2014.

4. Etat de conservation des habitats des Ramières de la Drôme

4.1 Bande active de la rivière Drôme, habitats aquatiques et pionniers (177 ha)

Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240	176 ha
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	3250	Fasciés de 3240, même enjeux
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260	4 ha

Indicateurs du bon état

- Régime des crues non perturbé par des barrages sur le bassin versant
- La rivière possède deux ensembles libres de divagation dans le secteur fonctionnel des Ramières
- La faune piscicole circule librement entre Crest et le Rhône grâce notamment à la construction de 4 passes à poissons
- L'incision de la rivière est stoppée depuis 20 ans et les apports de sédiments de l'amont ne sont pas taris (équilibre sédimentaire constaté)
- Statuts de protection réglementaires : RNN, APPB et de réserve de chasse approuvée par arrêté préfectoral.
- Gestion favorable à l'échelle du bassin versant (SAGE 1 de 1999 et SAGE 2 de 2013)

Indicateurs du mauvais état

- Envahissement des bancs de galets supérieur à 50% du recouvrement par l'Ambroisie, espèce exotique envahissante
- Etiages estivaux très bas du fait des prélèvements pour l'irrigation agricole dans le secteur fonctionnel, 1 année sur 4.³⁷
- Stabilisation artificielle imposée par le seuil amont du pipeline (SPSE) depuis 1985
- Risque de capture de la rivière Drôme par le lac de gravières des Freydières à Grane.

Mesures proposées dans le plan de gestion / DOCOB

- Cahier de charge pour l'entretien de la végétation du lit de la Drôme par le pâturage, notamment pour la limite contre l'Ambroisie
- Négociation en cours avec le propriétaire du pipeline (Société du Pipeline Sud-Européen)
- Partenariat technique avec les Syndicats d'Irrigation et le SMRD sur les questions de débits d'étiage et de recharge sédimentaire (ces questions dépassent le cadre de la zone des Ramières)

³⁷ La solution qui consisterait à reconvertir le pipeline fonctionnel SPSE de 40 pouces PL2 Fos-sur-Mer à Oberoffen-sur-Moder au nord de Strasbourg (qui passe entre Eurre et Chabrillan) pour transporter de l'eau pour l'irrigation semble une solution beaucoup plus prometteuse pour notre région et pour tout l'est de la France plus généralement. Cette canalisation inutilisée depuis sa rupture dans la RNN de la Crau en 2009. Elle est considérée comme inapte pour transporter du pétrole.

4.2 Forêt alluviale (ripisylve) de la Drôme (163 ha)

Forêts alluviales résiduelles (<i>Alnion glutinoso-incanae</i>)	91E0*	157 ha
Forêts galerie à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0	6 ha

* **habitat prioritaire**

Indicateurs du bon état

- Vaste ensemble de forêt alluviale spontanée et non exploitée, d'une grande naturalité
- Grande dynamique naturelle des boisements par l'action de la rivière qui reste libre de faire et défaire des habitats fluviaux du site. Equilibre remarquable des différentes successions végétales, des habitats pionniers à la forêt à bois dur (Figure 56).
- L'avenir du boisement est assuré par l'importance de la régénération annuelle des saules et des peupliers dans la bande d'active de la rivière

•

Indicateurs du mauvais état

- Le décret de création de la réserve naturelle (article 10) limite d'exploitation du bois. Il autorise seulement les propriétaires à réaliser des coupes pour leurs besoins personnels. Toutefois à l'usage, cette réglementation est imprécise et elle ne garantit pas durablement la protection de l'habitat prioritaire.
- Déconnexion d'une partie importante de cette forêt avec la nappe et les perturbations liées aux crues
- Abaissement historique de la nappe phréatique dans les années 1970-1980
- Fixation du lit par les 2 ouvrages seuils des pipelines dans les années 1980
- L'évaluation de l'état de conservation des boisements alluviaux pose question : les résultats du suivi dendrométrique montrent que les peupleraies noires matures situées sur les anciennes parties de la bande active aujourd'hui largement perchées sont dans une dynamique rapide d'évolution vers des érablaies frenaies pour les stations mésohygrophiles à mésophiles, vers des boisements à Chêne pubescent, robinier, frêne, Erable à feuille d'obier pour les stations mésoxerophiles. Dans la bande active actuelle, les fourrés à Saule drapé et Peuplier noir se régénèrent activement mais parviennent difficilement à un stade mature du fait de la fixation de cette bande active. Dans le fonctionnement actuel, il paraît assez probable que les boisements de la réserve se présenteront à terme sous la forme de 2 entités distinctes sans les stades intermédiaires qui font l'intérêt de ces boisements des rivières dynamiques : des boisements évolués au caractère de moins en moins alluviaux, une bande active comportant uniquement des jeunes peuplements de salicacées. Le maintien de l'originalité des boisements alluviaux des Ramières passe par le retour d'une mobilité importante de la bande active.

Mesures proposées dans le plan de gestion / DOCOB

- La préconisation générale est la non-exploitation des boisements³⁸
- Politique d'acquisition des parcelles privées et mise en place d'une charte Natura 2000. Une voie contractuelle pourrait privilégier la non-exploitation, ou à défaut, limiter le volume et les techniques à utiliser pour d'éventuelles coupes pour des besoins personnels. Pour les propriétaires publics l'objectif est d'assurer la non exploitation des boisements.
- Mis en place d'un suivi à long terme de la forêt depuis 1994
- Suivi des indicateurs proposés par RNF sur la fonctionnalité des hydrosystèmes³⁹
- Action menée avec les carrières LAFARGE pour contrôler les risques abaissement de la nappe

³⁸ Actuellement, ni le décret réglementant la réserve, ni la réglementation Natura 2000, ni le code de l'environnement (L414.5) ne garantissent la protection des boisements patrimoniaux des Ramières.

³⁹ En matière d'évaluation de la fonctionnalité de l'hydrosystème, les indicateurs proposés par RNF (PECHEUR, 2009, MEURILLON 2012)

- Action menée avec la société du pipeline (SPSE) pour supprimer le seuil amont et redonner à la rivière sa liberté de divagation
- Action menée avec les syndicats d'irrigation pour faire respecter les débits d'étiages réservés

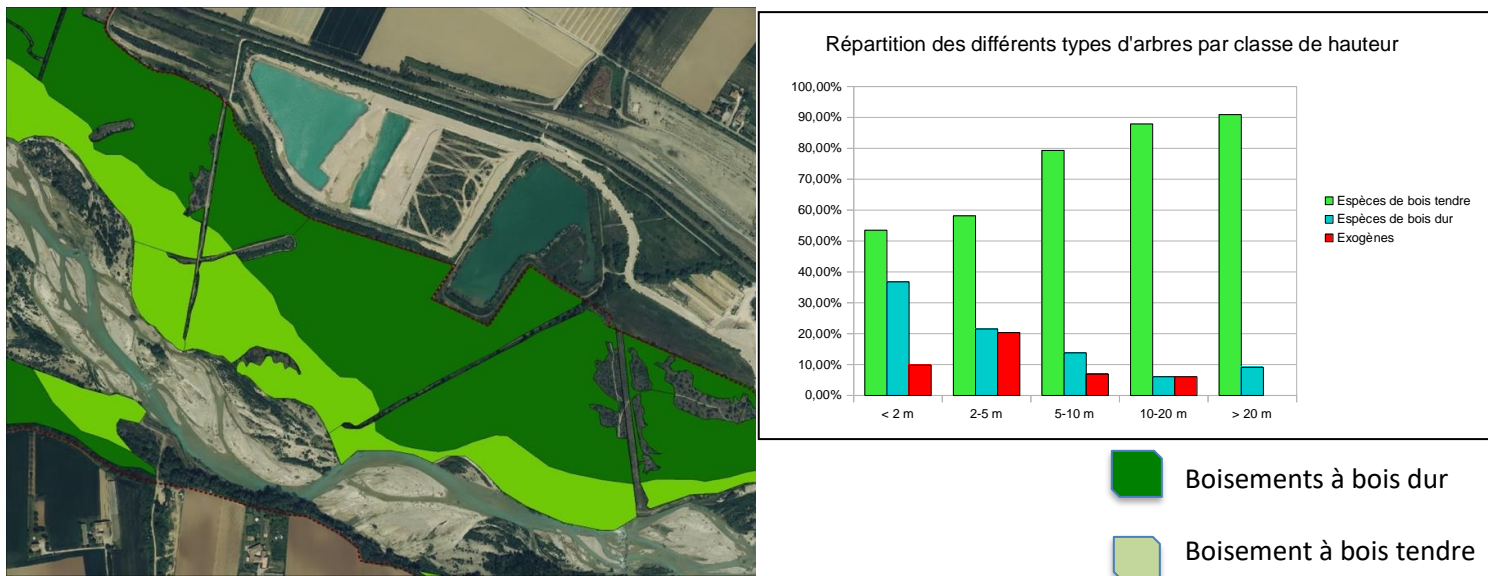


Figure 56 : Essai de cartographie des deux types de boisement (relevés de mai 2014) dans le secteur amont des Ramières et répartition des types d'arbre par classe de hauteur selon la méthode cahier technique RNF n°2 - septembre 2013

Ce travail de cartographie des deux types de forêts alluviales réalisé par Auriane GENEVES⁴⁰ sur les conseils de Bernard PONT⁴¹ a constitué l'amélioration majeure de la cartographie des habitats naturels du site des Ramières.

Extrait du travail d'Auriane GENEVES :

« **État de conservation des habitats de forêt de bois tendre :**

Étant donné que c'est la première fois que ce protocole est mis en place dans la réserve, et donc que la distinction entre la forêt de bois tendre et de bois dur est clairement déterminée, il n'a pas été évident d'évaluer précisément l'évolution de cette surface. En effet, les cartes de la végétation existantes nous permettent de voir l'évolution de la surface d'alluvions, de fourrés mais par contre pour la forêt alluviale, on ne peut pas précisément séparer la forêt de bois dur de celle de bois tendre. Il est ainsi difficile de chiffrer précisément l'évolution de cette surface, cependant, elle a pu être estimée de manière qualitative. On peut ainsi déduire que la surface de la forêt de bois tendre a diminué depuis 1990 qui est une des années où cette surface était maximale et que cette diminution est probablement inférieure à 10%. La carte de la végétation actualisée qui permet de calculer précisément les surfaces de forêts de bois dur et de bois tendre permettra à la prochaine mise en place de ce protocole de suivre précisément cette évolution.

Les notes concernant les habitats de bois tendre ont été attribués d'après des fréquences. Cependant, les densités relatives seront quand même calculées à l'aide du programme informatique approprié afin d'avoir des résultats comparables à ceux obtenus par les autres réserves.

(...)

Les résultats obtenus suite au travail de terrain nous montrent que les salicacées sont présentes en proportions importantes et cela dans toutes les classes de hauteur (histogramme ci-dessus). La surface de la forêt de bois tendre est également importante notamment si on la compare aux autres réserves naturelles fluviales en France avec ses 60,2 ha de forêt de bois tendre ainsi que la superficie importante de fourrés de salicacées et d'alluvions végétalisés. Concernant les semis la proportion de salicacées reste très importante ce qui garantit un bon

⁴⁰ Etudiante en master 1 de l'université de Grenoble

⁴¹ Conservateur de la RNN de l'Île de la Platière et animateur de la commission scientifique de RNF

renouvellement mais on constate également que les espèces à bois dur y ont une part importante. Ceci traduit bien le fait que les habitats de bois tendre ont tendance à vieillir pour donner des forêts de bois dur. Cette tendance se confirme sur le terrain où l'on voit certaines forêts de bois tendre qui sont vieilles et qui, d'ici quelques années, se transformeront pour devenir des forêts de bois dur, etc. »

4.3 Menace des coupes rases sur la ripisylve du site des Ramières

Le règlement de la réserve naturelle stipule que l'exploitation du bois est réservée aux besoins personnels des propriétaires ou de leurs ayants droit. Pour Natura 2000, les coupes de moins de 4 ha d'un seul tenant ne sont pas soumises à évaluation d'incidence. Si bien que sur les parcelles privées, la forêt est exposée au bon vouloir des propriétaires qui peuvent décider des coupes rases modifiant l'état et l'aspect des habitats les plus précieuses du site des Ramières.

Coupe rase du 8 au 10 janvier 2014

La quantité des bois qui a été coupée représente plus de 1000 tonnes (Figure 57), et il est par conséquent impossible qu'il s'agisse d'une coupe pour des besoins personnels. Par ailleurs, nous avons reçu le témoignage d'un propriétaire dans la réserve naturelle qui déclare avoir été démarché par l'entreprise d'exploitation forestière pour une coupe de bois dans la réserve naturelle contre le prix de 5 Euros par tonne. Le représentant de l'entreprise lui a également fait part de la destination des bois coupés sur Alex : il s'agit d'alimenter la centrale à biomasse de Pierrelatte qui consomme 500 tonnes de bois par jour.

. Vu l'article 10 du décret 87-819 de création de la réserve naturelle, l'article R.332-74, 1° du code de l'environnement doit être appliqué. Seule la coupe de bois « **pour l'usage personnel** » des propriétaires et de leurs ayants-droits est autorisée sur la réserve, ce qui n'est manifestement pas le cas ici. C'est sur la base de cet article que le conservateur de la réserve a rédigé son rapport constatant une infraction.



Figure 57 : Coupe rase de 4,5 hectares le 10 janvier 2014 (45 000 m², environ 1300 tonnes de bois coupé)

Extrait de l'article 10 du décret de la réserve :

Art. 10 - L'exploitation du bois est réservée aux besoins personnels des propriétaires ou de leurs ayants droit

Définition des « Coupes pour besoins personnels »

Le propriétaire peut procéder sans autorisation et en dehors du programme d'exploitation fixé par son plan, à l'abattage de bois pour la satisfaction directe de sa consommation rurale et domestique (bois de chauffage, piquets pour son exploitation agricole, etc.), sous réserve que cet abattage reste accessoire de sa production et ne compromette pas l'exécution du plan simple de gestion.

Rappel des autres éléments du droit commun qui concernent les boisements dans les Ramières :

. Vu le Code de l'Urbanisme :

Un propriétaire privé veut faire une coupe de bois MAIS il ne dispose pas d'un document de gestion forestière reconnu par l'administration ?

Si la coupe prévue se situe dans un bois classé « Espace Boisé à conserver » au PLU (ou bien le PLU est prescrit) et le type de coupe ne bénéficie par d'une dérogation par arrêté préfectoral.

Coupe soumise à déclaration préalable à la mairie qui doit être accompagnée d'une évaluation d'incidences NATURA 2000

. Vu le Code Forestier :

Le cas général est défini par l'arrêté préfectoral 08-1748 qui rend obligatoire l'autorisation administrative pour les coupes de + de 4 ha enlevant + de 50 % des arbres de la futaie (donc ne s'applique pas pour les taillis), et l'évaluation est alors obligatoire (R414-19 I 11).

Coupe soumise à autorisation préalable à la DDT sont également soumises à une évaluation d'incidences NATURA 2000.

Pour Natura 2000, il y a 2 cas :

- soit on est en EBC et l'arrêté préfectoral 08-1748 s'applique : déclaration en mairie si les coupes relèvent de cet arrêté et dans ce cas, évaluation d'incidence obligatoire (arrêté 1ère liste 2014-239-0013)

- si non, cas général, l'arrêté 08-1748 rend obligatoire l'autorisation administrative pour les coupes de + de 4 ha enlevant + de 50 % des arbres de la futaie (donc ne s'applique pas pour les taillis), et l'évaluation est alors obligatoire (R414-19 I 11).

Le 6 avril 2018, la motion « **Pour un encadrement des coupes rases en zones naturelles protégées, notamment les réserves naturelles et les sites Natura 2000** » a été adoptée par l'Assemblée Générale de RNF. Elle demande notamment la soumission systématique des coupes rases à autorisation spéciale. Voir Annexe 42.



Figure 58 : Photo de février 2017 prise par drone.

Aspect de la parcelle coupée à blanc 3 ans après. Un ancien système de régulation hydraulique du marais a été dégagé dans le but d'une restauration. Initialement, ce système avait été créé pour drainer le marais en saison humide et irrigué les jardins en saison sèche. A l'avenir, dans le cadre de la gestion écologique du site, il s'agira de maintenir des niveaux d'eau élevés et bien répartis sur l'ensemble de la parcelle.



Tableau 21 : Relevé GPS de la coupe rase du 10 janvier 2014 (source DDT de la Drôme)

Etat des lieux de la forêt alluviale des Ramières

Cette coupe rase intervient alors qu'aucune coupe importante (de plus de quelques centaines de m²) n'avait touché le site depuis au moins 40 ans. L'absence de coupe s'expliquait par la faible valeur des bois, composés principalement de peuplier noir qui n'est pas utilisé comme bois d'œuvre ou comme bois de feu.

Cependant, l'évolution spontanée de ces boisements tend vers la disparition des peupliers au profit des érables, frênes et parfois des chênes pubescents. Cette évolution intervient alors que la demande en bois de chauffage augmente. L'arrivée dans la Drôme en 2012 des centrales industrielles à biomasses (en activité à Pierrelatte, en projet notamment à Saint-Vallier) fait croître radicalement la demande de bois facilement accessible, quelque soit sa qualité. *Voir Chapitre « Etat des lieux » pour plus de détails.*

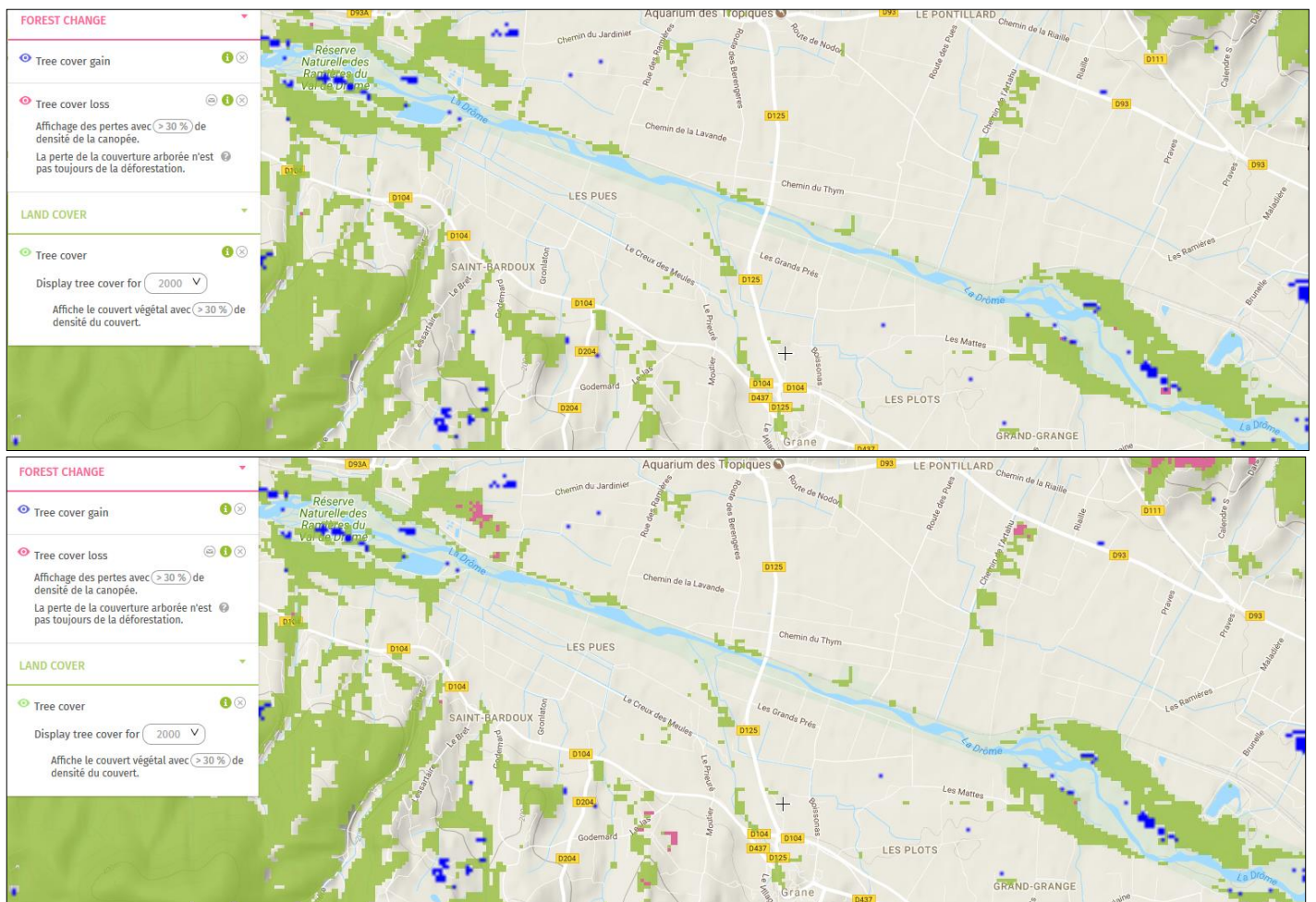


Figure 59 : Carte de l'évolution de la couverture forestière « Global Forest Watch » (GFW) de 2001 à 2016, par le think-tank américain World Resources Institute (WRI)

Les nouveaux outils de télédétection par satellite sont très utiles pour connaître **l'évolution de la couverture forestière**. Cette carte montre que sur les Ramières, aucune coupe rase n'a été pratiquée entre 2000 et 2012. Le calcul effectué par ce logiciel donne sur le territoire des Ramières un gain de 9,3ha de forêts contre une perte de 1,5ha entre janvier 2000 et décembre 2012. La principale perte enregistrée a été durant cette période provoquée par une érosion de la berge en amont de l'entonnement d'Alex sur la rive droite suite à la crue du 3 décembre 2003.

4.4 Prairies alluviales (14 ha)

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210*	14 ha
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------	--------------

* habitat prioritaire

Indicateurs du bon état

- Prairies alluviales généralement sèches, dominées par le brome érigé. Ces prairies (14 hectares) sont caractérisées par la faible part de plantes rudérales et de plantes exotiques.
- Grande diversité en papillons diurnes (70 espèces) et en orchidées (22 espèces) de cet habitat très rare, quelques dizaines hectares sur toute région Rhône-Alpes.

Indicateurs du mauvais état

- Très peu de nouvelles prairies sont créées par la dynamique fluviale du fait de la fixation du lit de la Drôme depuis 40 ans
- Fermeture de ces prairies par le boisement des ligneux
- Forte repousse des ligneux après la fauche annuelle en hiver.

Mesures proposées dans le plan de gestion / DOCOB

- Fauche annuelle de 10 hectares dont 10 en contrat Natura 2000
- Suivi des papillons diurnes sur deux transects d'avril à août

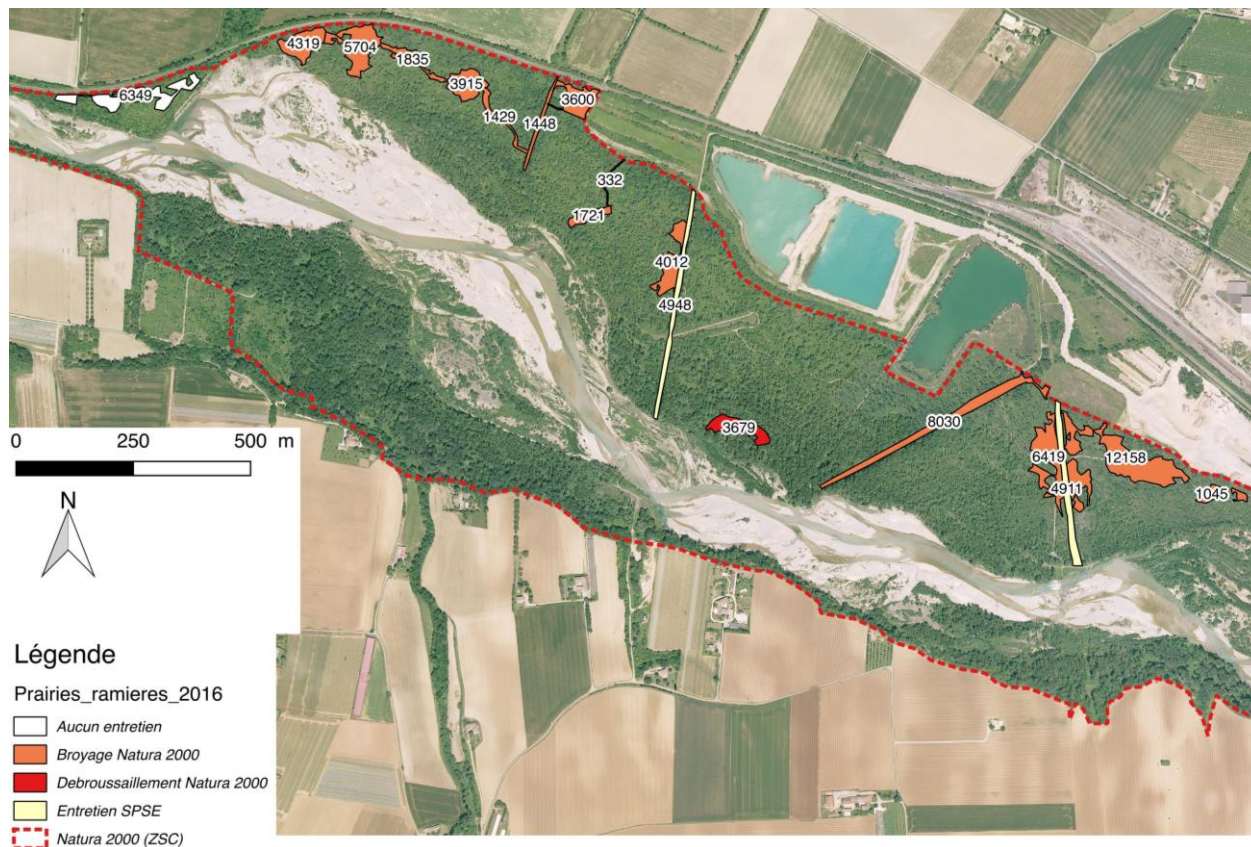


Figure 60 : Gestion des prairies alluviales des Ramières amont

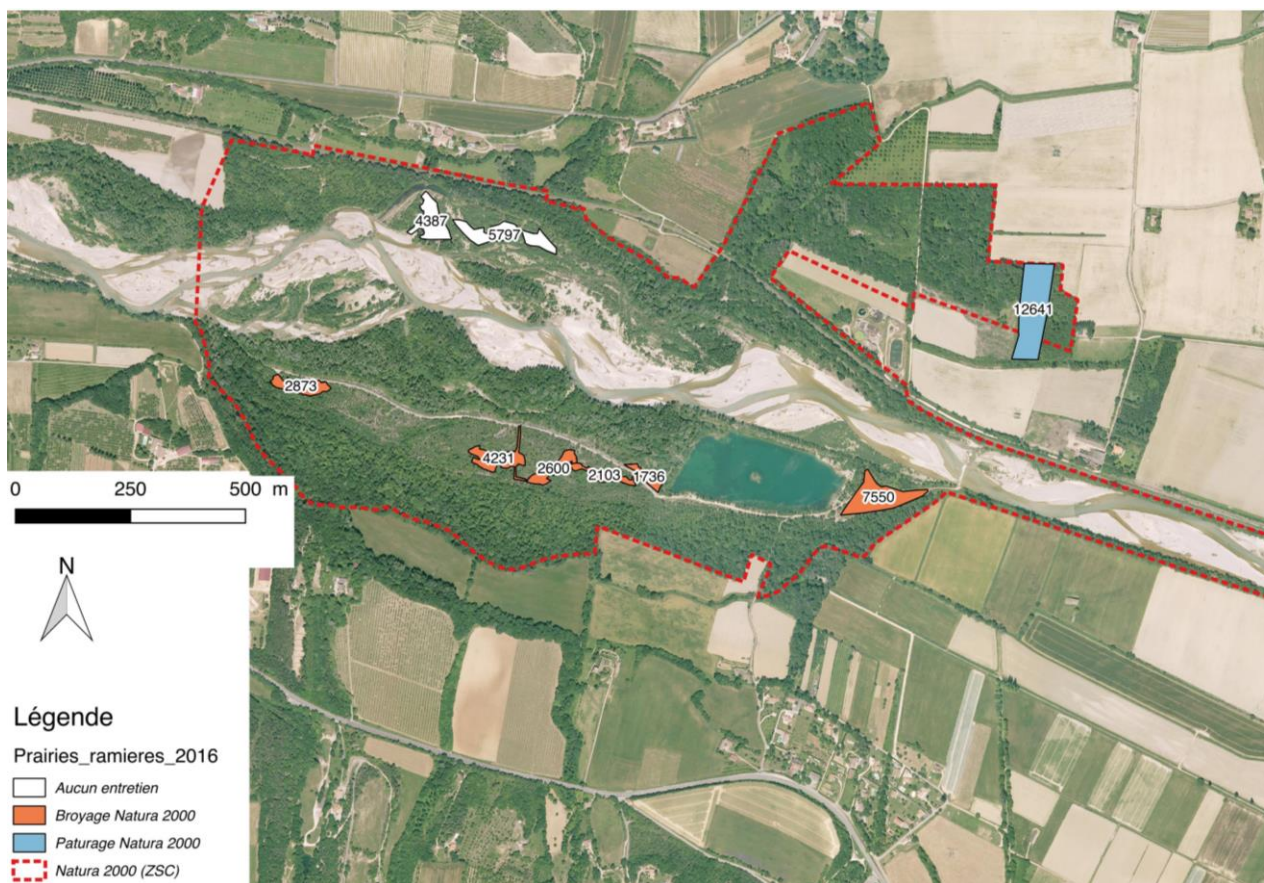


Figure 61 : Gestion des prairies alluviale des Ramières aval

II. Conclusion

A l'issu de la rédaction de cette première partie, nous avons réalisé un document contenant beaucoup d'informations, riche, voire complexe. Cependant, ce dernier a le mérite de regrouper les quatre procédures de protection qui concernent les Ramières :

- La RNN ;
- L'APPB
- La ZPS pour les oiseaux ;
- La ZSC pour les habitats naturels.

C'est un nouveau plan de gestion mais le plan de gestion de 2002 reste un document important pour la compréhension des choix de gestion du site.

C'est en effet un choix partagé de tous les partenaires, élus locaux, associations et services de l'Etat d'avoir mis l'accent sur la nécessité d'intégrer la gestion à la vie locale, via la maison de la réserve (Gare des Ramières).

Cette mise à jour garde donc les orientations qui ont été prises dans les grandes lignes.

L'arborescence des objectifs de gestion (Partie 2) pour les Ramières a été travaillée spécifiquement en partenariat avec Réserves Naturelle de France.

III. Bibliographie

- BROCHIER J.L. (1994) - la réserve naturelle des Ramières dans la basse vallée de la Drôme, de Crest au Rhône : le contexte géologique, doc polycopié du gestionnaire de la réserve, 8 p.
- DELACROIX N. (1835). Statistique du département de la Drôme. *Harvard College Library*, 696 p.
- DELEGUE (1857). Rapport du conducteur faisant l'intérim d'ingénieur ordinaire, sur la demande de M. De Gailhard Bancel, tendant à obtenir que le seuil d'une prise servant à colmater les terrains situés derrière l'extrémité des digues d'Allex, soit exhausé. *Ponts et Chaussées, Rivière de la Drôme*. A.D.D. 5753 – annexe D.
- DUFOUR S., Barsoum N., Muller E., Piégay H. (2007). Effects of channel confinement on pioneer woody vegetation structure, composition and diversity along the River Drôme (SE France). *Earth Surface Processes and Landforms* n°32, p.1244 – 1256.
- DYNAMIQUE HYDRO (2011). Etude sur le fonctionnement et les évolutions morphodynamiques de la rivière Drôme entre le seuil SMARD et le seuil des Pues. CCVD – DREAL, Allex 60 p.
- FATON J.-M (1989) Etude préalable à l'établissement du plan de gestion de la Réserve naturelle des Ramières du Val de Drôme (2 ème partie). Comité de gestion, Grane., 13 p. + annexes.
- FATON J.-M (2002) Diagnostic écologique de la réserve naturelle des Ramières pour l'élaboration du Plan de Gestion, Communauté de Communes du Val de Drôme, Crest, 50 p + 50 p. d'annexes - documents cartographiques établis en 2005.008) 25 : 44-48.
- FATON J.-M (2005) Réserve naturelle nationale des Ramières du Val de Drôme, BILAN INTERMEDIAIRE DES ACTIONS DE GESTION DES HABITATS NATURELS, Plan de gestion 2002 – 2007, CCVD, Crest, 13 pages + 9 cartes + avec l'avis du conseil national de la protection de la nature.
- FATON J.-M (2006) Carte de la végétation de l'espace de liberté de la rivière Drôme, 15 p. + cartes annexes (non téléchargeables), SAGE Drôme & Contrat de rivière Drôme Haut Roubion n°2, CCVD, Crest.
- FATON J.-M et MONTCHALIN S. (2007) La lutte contre l'Ambrosie *Ambrosia artemisiifolia* L. en Rhône-Alpes - exemple de la réserve naturelle nationale des Ramières de la Drôme, actes du 13ème forum des gestionnaires de Mars 2007 « Espèces exotiques Envahissantes une menace majeure pour la biodiversité » ONF et ATEN.
- FATON J.-M. (1998) Les libellules de la Réserve Naturelle des Ramières du Val de Drôme, *Sympetrum* 11 : 35-45
- FATON J.-M. et DELIRY C. 2004 Surveillance de la population de *Coenagrion mercuriale* (Chapentier, 1840) dans la réserve naturelle nationale des Ramières du Val de Drôme, *Martinia* 20 (4) : 163-180
- FATON J.M. (2010) - Le retour de la loutre se confirme dans les Ramières de la Drôme, *Les Epines Drômoises* 160 : 12-13.
- JONIN M. (2006) – Mémoire de la Terre, patrimoine géologique Français, Réserves Naturelles de France, édition Delachaux et Niestlé, 189 p.
- LANDON N. (1999). Thèse : L'évolution du profil en long des affluents du Rhône moyen : constat régional et analyse d'un hydrosystème complexe, La Drôme, Université Paris Sorbonne, 560 p + 2 volumes d'annexes.
- MANDIER P. (1988) – Le relief de la moyenne vallée du Rhône au Tertiaire et au Quaternaire, doc du BRGM 151, 3 volumes, 654 p. + 231 p. d'annexes.
- Ministère des affaires sociales et de la santé. (2017) Etat des eaux de baignades. Disponible à : <http://baignades.sante.gouv.fr/>.
- PISSAVIN S., PONT B. et FATON J.-M (1998) Moyenne vallée du Rhône et basses vallées de la Drôme et du Roubion, document d'objectifs Natura 2000, 3 volumes, textes et cartes, Réserves Naturelles de France, Quétigny.

Bibliographie nationale non exhaustive à reprendre dans les Docob :

- Commission européenne (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- MELKI F./Biotope (2007). *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000*. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.
- ROCAMORA, G. *et al.* (1994). *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.
- SCHWOEHRER, C. *et* TERRAZ, L. (2007) - *Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 pages.
- TERRAZ, L. *et al* (2007). *Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 pages.
- TERRAZ, L. *et al* (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- VALENTIN-SMITH, G. *et al.* (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

Abréviations et acronymes

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
CBN : Conservatoire botanique national
CCVD : Communauté de Communes du Val de Drôme
CG : Conseil général
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DCE : Directive cadre sur l'eau
DDT : Direction départementale des Territoires (regroupe notamment les ex DDAF et DDE)
DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (ex-DIREN)
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT)
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DPF : Domaine public fluvial
ENS : Espace naturel sensible
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PPRi : Plan de prévention des risques d'inondation
RNF : Réserves naturelles de France
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats de 1992)
SIG : Système d'information géographique
SPSE : Société du Pipeline Sud Européen qui assure l'approvisionnement des raffineries et d'une plate-forme pétrochimique sur l'axe Fos-Karlsruhe (769 km) réparties sur 3 pays (France-Suisse-Allemagne)
SSCENR : Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux
UE : Union européenne
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux de 1979)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)



*Photo Jérôme Armand, conservateur-adjoint à la réserve des Ramières
(Photo libre de droit en citant la source)*